



Rapport Financier 2002



COB

Le présent document de référence, composé de 2 éléments séparés (rapport d'activité et rapport financier), a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 26/03/03, conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.



Sommaire

Administration, contrôle 2

Rapport de gestion 5

Chiffres à 5 ans 23

Conseil d'Administration

Présentation analytique du
compte de résultat consolidé 24

Rapports généraux 25

Rapport spécial 26

Bilan consolidé 28

Compte de résultat consolidé 30

Tableau de financement consolidé 31

Annexe des comptes consolidés 32

Bilan TF1 SA 44

Compte de résultat TF1 SA 46

Tableau de financement TF1 SA 47

Annexe TF1 SA 48

Informations financières

57

Informations juridiques

Administration, contrôle

Composition du Conseil d'Administration (février 2003)

Patrick LE LAY

(7 juin 1942)

Président-Directeur Général de TF1 depuis le 11 octobre 1988
Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987

- Administrateur - Président de la société TV Breizh SA
- Président de la société TF1 Publicité SAS
- Administrateur de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Colas SA
- Administrateur de la société TPS Motivation SA
- Représentant permanent de la société TF1 International SA auprès de la société TF1 Films Production SA
- Représentant permanent de la société TF1 Développement SA auprès de la société TPS Gestion SA
- Représentant permanent de TF1 auprès de la société Film Par Film SA
- Représentant permanent de TF1 auprès de la société Téléma SAS
- Représentant permanent de TF1 auprès de la société SICCIS SA
- Représentant permanent de la société TV Breizh SA auprès de la société TVB Nantes SA

Patricia BARBIZET

(17 avril 1955)

Directeur Général de Artémis
Cooptée Administrateur de TF1, le 12 juillet 2000

- Directeur Général de la société Financière Pinault SCA
- Membre du Conseil de Gérance de la société Château Latour (Société Civile)
- Membre du Conseil de surveillance de Yves Saint Laurent SAS
- Administrateur - Directeur Général de la société Artémis SA
- Administrateur - Président du Conseil d'Administration de la société Théâtre Marigny SA
- Administrateur - Président-Directeur Général de la société Piasa SA
- Président Conseil de Surveillance de la société Pinault-Printemps-Redoute SA
- Administrateur de la FNAC SA
- Administrateur de Air France SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Bouygues SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Sebdo Le Point SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société AGEFI SA
- Membre du Conseil de surveillance de Yves Saint Laurent Parfums SA
- Administrateur de la société Christies International Plc
- Administrateur de la société Gucci

Martin BOUYGUES

(3 mai 1952)

Président-Directeur Général de Bouygues
Nommé Administrateur de TF1, le 1^{er} septembre 1987

- Administrateur - Président-Directeur Général de la société Bouygues SA
- Administrateur - Président-Directeur Général de la société SCDM SAS
- Administrateur de la société ACTIBY SA
- Administrateur de la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI) SA
- Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) SA
- Administrateur du Crédit Commercial de France (CCF)

Claude COHEN

(24 juin 1941)

Directrice Générale de TF1 Publicité depuis le 1^{er} mars 1987
Cooptée Administrateur de TF1, le 7 octobre 1997

- Administrateur de la société Eurosport SA
- Présidente de la société TF1 Direct Marketing SAS
- Gérante de la société TF1 Publicité Production SARL

Michel DERBESSE

(25 avril 1935)

Directeur Général Délégué de Bouygues
Nommé Administrateur de TF1, le 19 janvier 1994

- Administrateur - Directeur Général Délégué de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Bouygues Construction SA
- Administrateur de la société Colas SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la Société d'Aménagement Urbain et Rural SA
- Administrateur de la société Bouygues Immobilier SA
- Administrateur - Président-Directeur Général de la société BDT SA
- Administrateur de la société Fédération Nationale des Travaux Publics SA

Philippe MONTAGNER

(4 décembre 1942)

Directeur Général Télécommunications de Bouygues
Nommé Administrateur de TF1, le 23 janvier 1995

- Administrateur - Président-Directeur Général de la société Bouygues Telecom SA
- Administrateur - Président-Directeur Général de la société Infomobile SA
- Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural SA
- Administrateur de la société ETDE SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société BDT SA

Etienne MOUGEOTTE

(1^{er} mars 1940)

Vice-Président de TF1 depuis le 30 avril 1987
Nommé Administrateur de TF1, le 12 janvier 1991

- Administrateur - Président de la société Groupe Glem SA
- Administrateur - Président-Directeur Général de la société TF1 Films Production SA
- Administrateur - Président-Directeur Général de la société TF1 Digital SA
- Président de la société Alma Production SAS
- Administrateur de la société Eurosport SA
- Administrateur de la société TF1 Cinéma SA
- Administrateur de la société SICCIS SA
- Administrateur de la société LV & CO SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société TF6 Gestion SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Les Nouvelles Editions TF1 SAS
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société TV Breizh SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société TVB Nantes SA
- Représentant permanent de la société Groupe Glem auprès de la société Glem SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Télévision Par Satellite Gestion SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Extension TV SA
- Représentant permanent de la société Groupe Glem auprès de la société Baxter Film SA
- Représentant permanent de la société Groupe Glem auprès de la société Glem Film SA
- Représentant permanent de la société TF1 Films Production auprès de la société Film Par Film SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Médiamétrie SA

Olivier POUPART-LAFARGE

(26 octobre 1942)

Directeur Général Délégué de Bouygues
Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987

- Administrateur - Directeur Général Délégué de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Bouygues Telecom SA
- Administrateur de la société Colas SA
- Administrateur de la société BIC SA
- Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural SA
- Administrateur - Président de la société Bouygues Management UK LTD PVLIC :
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Construction SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Travaux Publics SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Bâtiment SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Immobilier SA

Alain POUYAT

(28 février 1944)

Directeur Général Informatique et Technologies Nouvelles de Bouygues
Coopté Administrateur de TF1, le 18 mars 1998

- Administrateur de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Bouygues Télécom SA
- Administrateur de la société ETDE SA
- Administrateur de la société C2S SA
- Administrateur de la Société Parisienne d'Etudes d'Informatique et de Gestion SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Infomobile SA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Représentée par

Philippe Citerne,

Directeur Général de la Société Générale depuis le 19 novembre 1997

Nommée Administrateur de TF1, le 18 octobre 1991

Principaux mandats exercés par la Société Générale

- Administrateur de la société Silic SA
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Siparex Croissance SA
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Accor SA

Jean-Pierre PERNAUT

(8 avril 1950)

Directeur adjoint depuis février 1993
Administrateur Représentant du Personnel élu le 23 février 1988

Céline PETTON

(20 février 1971)

Archiviste depuis novembre 1994
Administrateur Représentant du Personnel élu le 19 mars 2002

Administration, contrôle

Commissaires aux Comptes

TITULAIRES	Date de premier mandat	Date de fin de mandat	SUPPLÉANTS	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
Cabinet RSM SALUSTRO REYDEL 8, avenue Delcassé 75008 Paris	Assemblée Générale du 14 janvier 1988	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2004	Jean-Louis MULLENBACH 8, avenue Delcassé 75008 Paris	Assemblée Générale du 14 janvier 1988	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2004
Cabinet MAZARS & GUÉRARD Immeuble Le Vinci 4, allée de l'Arche 92075 Paris La Défense	Assemblée Générale du 15 mai 2001	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2006	Thierry COLIN Cabinet MAZARS & GUÉRARD Immeuble Le Vinci 4, allée de l'Arche 92075 Paris La Défense	Assemblée Générale du 15 mai 2001	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2006

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2002, le mandat d'administrateur d'Alain POUYAT a été renouvelé pour deux années et l'élection des Administrateurs représentants du personnel, Jean-Pierre PERNAUT et Céline PETTON, a été constatée. Les autres administrateurs ont été renouvelés pour deux années lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001.

Gouvernement d'entreprise

Dans l'intérêt de ses actionnaires et soucieux de répondre aux exigences en matière de gouvernement d'entreprise, le groupe TF1, en 2003, a renforcé les moyens mis à sa disposition pour favoriser la transparence de sa gestion en adoptant un règlement intérieur et les nouvelles dispositions suivantes : création de deux comités indépendants, le Comité des Comptes et le Comité de Sélection, et désignation d'un administrateur indépendant. Ces dispositions ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 24 février 2003 et seront mises en place en 2003. Un Comité de Rémunération existe déjà depuis 1989.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de TF1 est contrôlé par le groupe des repreneurs qui, compte tenu de sa majorité dans le capital, détermine sa politique de gouvernance.

Il est composé actuellement de 12 administrateurs, dont statutairement (article 10 des statuts) 2 administrateurs représentants du personnel élus par les collèges électoraux des salariés. Trois femmes siègent au Conseil d'Administration, et un administrateur indépendant, au sens du "rapport Bouton", devrait être nommé au cours de l'Assemblée Générale du 23 avril 2003. La durée de leur mandat est de deux ans. L'âge limite pour l'exercice des fonctions du président du Conseil d'Administration est fixé à 68 ans.

Il est recommandé à chaque administrateur non représentant du personnel d'être propriétaire de cent actions, et à chaque administrateur représentant du personnel d'être propriétaire de dix actions, chacune inscrite sous forme nominative. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les administrateurs s'engagent à informer le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle et à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus par une stricte obligation de confidentialité à l'égard des informations fournies au Conseil d'Administration. Il leur est par ailleurs recommandé de déclarer les opérations qu'ils effectuent sur les titres TF1.

La périodicité des réunions du Conseil est, en principe, trimestrielle, avec une possibilité de réunions supplémentaires, destinées à des présentations particulières ou à l'examen de sujets exceptionnels. Le Conseil d'Administration de TF1 s'est réuni six fois en 2002.

Le Conseil consacrer une fois par an, un point de l'ordre du jour de l'une de ses réunions à un débat sur son fonctionnement.

Le Conseil d'Administration a pour mission de :

- déterminer les orientations de la société et veiller à leur mise en œuvre ;
- se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent ;
- procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.
- déterminer les rémunérations du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

L'enveloppe des jetons de présence allouée en 2002 aux membres du Conseil d'Administration a été fixée à 198 000 euros, attribués à hauteur de 50 % au titre de la responsabilité des administrateurs et de 50 % en fonction de la présence aux séances du Conseil.

Il existe trois comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration : le Comité des Comptes, le Comité de Rémunération et le Comité de Sélection des Administrateurs. Le Conseil fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité et désigne leurs membres parmi les administrateurs.

Le Comité des Comptes et le Comité de Rémunération sont composés d'au moins deux administrateurs. Aucun administrateur manda-

Gouvernement d'entreprise

taire social ou salarié de TF1, ne peut être membre de ces comités. Le Comité de Sélection est composé d'au moins deux administrateurs. Un administrateur assure la présidence de chacun de ces trois comités.

Les trois comités se réunissent sur l'initiative de leur président respectif ou à la demande du Président du Conseil d'Administration, et délibèrent dès lors que deux de leurs membres sont présents. Ils rendent leurs avis à l'unanimité s'ils sont composés de deux membres ou à la majorité simple de leurs membres, s'ils sont composés d'au moins trois membres. Ils rendent compte de leurs travaux à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

La composition de ces comités sera validée par le Conseil d'Administration du 23 avril 2003, date à partir de laquelle ces comités entreront effectivement en activité.

Le Comité des Comptes a pour mission :

- d'examiner, avant présentation au Conseil, les comptes individuels et les comptes consolidés ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes ;
- de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement ;
- de faire tout rapport et toute recommandation sur ce qui précède, tant sur une base périodique à l'occasion de l'arrêté des comptes qu'à l'occasion de tout événement le justifiant ;
- de piloter la procédure de sélection ou de renouvellement des commissaires aux comptes ; de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités et de soumettre au Conseil le résultat de cette sélection ;
- d'examiner le détail des honoraires versés par la Société et son groupe aux commissaires aux comptes et de vérifier que la part de ces honoraires dans le chiffre d'affaires du cabinet de chaque commissaire aux comptes n'est pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- d'émettre un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes.

Il tient au moins quatre réunions par an pour examiner les comptes trimestriels, semestriels et annuels avant leur soumission au Conseil.

Le Comité de Rémunération a pour mission :

- de proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
- de définir à cet effet et de contrôler chaque année les règles de fixation de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux en veillant à la cohérence avec l'évaluation de leurs performances et la stratégie à moyen terme de la société ;
- de définir une politique générale d'attribution des options, avec attribution ou non d'une décote ;
- d'examiner le ou les plans de souscription ou d'achat d'actions, en faveur des mandataires sociaux et des collaborateurs ;
- d'émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants du Groupe ;
- de soumettre chaque année au Conseil le projet de rapport exigé par le Code de Commerce :
 - sur la rémunération et les avantages de toute nature consentis aux

- mandataires sociaux par la société et les sociétés contrôlées ;
- sur les options de souscription ou d'achat consenties et levées par les mandataires sociaux et les dix salariés de la société, principaux bénéficiaires ;
- sur les options consenties et levées par les salariés des sociétés contrôlées majoritairement par TF1.

Le Comité de Sélection des Administrateurs a pour mission :

- d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration, en vue de faire des propositions à ce dernier ;
- d'examiner notamment :
 - les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur en veillant à ce que figurent au sein du Conseil d'Administration des personnalités indépendantes ;
 - les projets de création de comités d'études du Conseil et proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres ;
 - de donner un avis sur les propositions de nomination, de renouvellement ou de révocation d'un mandat d'un Directeur Général ou d'un Directeur Général Délégué présentées au Conseil d'Administration.

Taux de présence des administrateurs – séances des Conseils d'Administration 2002

Patrick Le Lay	100 %
Patricia Barbizet	83 %
Martin Bouygues	100 %
Claude Cohen	100 %
Michel Derbesse	100 %
Philippe Montagner	83 %
Etienne Mougeotte	100 %
Olivier Poupart-Lafarge	83 %
Alain Pouyat	83 %
Société Générale	100 %
Jean-Pierre Pernaut	100 %
Corinne Chevreton / Céline Petton	83 %

Rapport de gestion

Rapport de gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2003 (partie ordinaire)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2002 et vous exposer la situation de la société et ses perspectives d'évolution.

Les comptes annuels de l'exercice 2002 sont présentés, comme chaque année, à la fois pour le groupe TF1 (comptes consolidés) et pour la société mère, Télévision Française 1.

■ 1 Activité et résultats 2002

■ 1.1 Le Groupe

En 2002, les produits d'exploitation du groupe TF1 s'élèvent à 2 655,3 M€, en progression de 14,2 % (par rapport aux données publiées en 2001).

L'activité réalisée à l'international représente cette année 10 % du total des produits d'exploitation consolidés (264,8 M€, dont 187,6 M€ réalisés en Europe).

Les recettes publicitaires de la chaîne principale sont en légère hausse de 0,7 %. Cette évolution s'inscrit dans un contexte économique mitigé : le niveau de croissance du PIB en 2002 s'établit à 1,0 %¹ et le taux de chômage, orienté à la hausse depuis le début du second semestre, atteint 9,1 %¹ en décembre. L'année 2002 a également été marquée par les élections législative et présidentielle au cours du premier semestre, et par un climat géopolitique instable (terrorisme, menaces d'une guerre en Irak...).

Les produits d'exploitation des activités de diversification s'élèvent à 1 148,0 M€, en progression de 38,6 % par rapport à 2001. L'activité de l'exercice est marquée par l'intégration en proportionnelle de TPS (50 % sur le premier semestre, 66 % sur le second), et est également soutenue par la bonne performance de TF1 Vidéo et de TF1 Entreprises. A périmètre comparable (si TPS avait été consolidé de la même façon en 2001), la croissance de ces produits d'exploitation aurait été de 7,0 %. Les produits d'exploitation des activités de diversification représentent désormais 43,2 % du total des produits d'exploitation consolidés du groupe TF1 en 2002.

Le coût de la grille s'est accru de 14,5 % en 2002. Cette hausse intègre le coût des droits et de la production de la Coupe du Monde de football 2002 (environ 68 M€). Hors Coupe du Monde, la croissance du coût de la grille aurait été de 5,7 %.

La maîtrise des frais généraux s'est poursuivie en 2002 grâce à un contrôle budgétaire strict.

Le groupe TF1 affiche un résultat d'exploitation de 293,5 M€, en baisse de 21,9 % (- 10,4 % à périmètre comparable) et réalise une marge opérationnelle sur produits d'exploitation de 11,1 %.

Le résultat financier est négatif à hauteur de (29,7) M€ en raison d'un endettement financier plus important que sur les exercices précédents, lié au financement de la croissance externe (acquisitions de 41 % (25 % + 16 %) supplémentaires de TPS).

Le résultat exceptionnel s'élève à (4,4) M€.

Le résultat net part du Groupe est en retrait de 26,2 % à 155,2 M€ (sur une base pro forma, la baisse du résultat net est de 13,4 %), soit une marge nette sur produits d'exploitation de 5,8 %.

Au 31 décembre 2002, les capitaux propres du Groupe atteignent 806,2 M€, pour un total de bilan de 3 136,5 M€. La dette financière nette consolidée s'élève à 492,6 M€, soit 61,1 % des capitaux propres.

Le 22 janvier 2003, Standard & Poor's a confirmé la notation de A/Stable/A-1 de TF1, soulignant ainsi sa bonne santé financière.

(1) Source : INSEE.

Rapport de gestion

En 2002, la contribution des sociétés du Groupe aux produits d'exploitation, au résultat d'exploitation et au résultat net consolidé est la suivante :

CONTRIBUTION AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ															
en millions d'euros	Produits d'exploitation					Résultat d'exploitation					Résultat consolidé				
	2002	2001		2000		2002	2001		2000		2002	2001		2000	
		PRO FORMA	PUBLIÉ	PRO FORMA	PUBLIÉ		PRO FORMA	PUBLIÉ	PRO FORMA	PUBLIÉ		PRO FORMA	PUBLIÉ	PRO FORMA	PUBLIÉ
PÔLE ANTENNE	1 540,5	1 537,7	1 542,7	1 615,0	1 619,0	274,4	376,7	375,9	410,5	409,9	178,2	242,2	240,8	277,7	271,4
TF1 SA	1 518,1	1 508,7	1 508,9	1 587,2	1 587,5	261,9	366,1	365,3	398,9	398,3	178,8	253,6	252,2	273,2	266,9
TF1 PUBLICITÉ	8,1	6,0	10,8	7,0	10,7	7,5	4,3	4,3	6,2	6,2	5,2	6,5	6,5	4,1	4,1
TF1 PUBLICITÉ PRODUCTION	7,7	8,0	8,0	7,1	7,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
STUDIOS 107	6,6	15,0	15,0	13,7	13,7	0,1	0,9	0,9	0,9	0,9	0,1	0,3	0,3	0,4	0,4
DIVERS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,7	5,1	5,1	4,1	4,1	(6,1)	(18,4)	(18,4)	(0,2)	(0,2)
PÔLE ÉDITION/DISTRIBUTION	343,3	279,4	279,4	282,9	282,9	30,6	14,3	14,3	22,7	22,7	21,1	10,7	10,7	15,0	15,0
TF1 ENTREPRISES	54,7	34,3	34,3	22,9	22,9	10,2	8,6	8,6	7,3	7,3	6,8	5,8	5,8	4,4	4,4
TF1 VIDÉO (y.c. CIC + RCV)	192,1	154,8	154,8	172,2	172,2	14,5	11,1	11,1	12,9	12,9	10,3	7,9	7,9	8,2	8,2
UNE MUSIQUE	23,5	9,7	9,7	10,1	10,1	4,7	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	2,9	(0,8)	(0,8)	(0,6)	(0,6)
TÉLÉSHOPPING	69,4	73,6	73,6	74,1	74,1	1,3	3,3	3,3	5,4	5,4	1,7	3,8	3,8	4,9	4,9
EUROSHOPPING	3,4	6,9	6,9	3,1	3,1	(0,9)	(2,4)	(2,4)	(1,9)	(1,9)	(1,0)	(2,4)	(2,4)	(1,9)	(1,9)
DIVERS	0,2	0,1	0,1	0,5	0,5	0,8	(5,3)	(5,3)	0,0	0,0	0,4	(3,6)	(3,6)	0,0	0,0
E- TF1	11,0	8,0	8,0	4,1	4,1	(8,9)	(14,8)	(14,8)	(18,2)	(18,2)	(9,1)	(16,3)	(16,3)	(18,6)	(18,6)
PÔLE EUROSPORT	294,3	293,7	299,5	170,8	175,9	25,9	23,0	23,0	9,0	9,0	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4
PÔLE THÉMATIQUES	47,4	53,0	64,2	48,0	54,1	(10,9)	(6,6)	(6,6)	(0,5)	(0,5)	(9,3)	(6,4)	(6,4)	(0,6)	(0,6)
LCI	36,3	40,3	43,8	42,9	46,2	(6,9)	(3,6)	(3,6)	0,9	0,9	(6,7)	(3,3)	(3,3)	1,7	1,7
ODYSSÉE	3,5	5,2	8,4	4,9	7,7	(0,3)	0,9	0,9	0,5	0,5	(0,5)	0,8	0,8	0,4	0,4
TF6	4,4	4,0	5,9	0,2	0,2	(2,8)	(5,2)	(5,2)	(1,5)	(1,5)	(3,0)	(5,4)	(5,4)	(1,5)	(1,5)
TV BREIZH ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,2)	(1,6)	(1,6)	(0,8)	(0,8)
TF1 DIGITAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(1,4)	(0,2)	(0,2)	(0,4)	(0,4)	1,8	2,4	2,4	(0,4)	(0,4)
SÉRIE CLUB	3,2	3,5	6,1	-	-	0,5	1,5	1,5	-	-	0,3	0,7	0,7	-	-
PÔLE PRODUCTION ⁽²⁾	78,8	94,2	94,2	65,6	65,6	3,6	2,0	2,0	4,6	4,6	1,5	1,1	1,1	2,0	2,0
PÔLE DROITS AUDIOVISUELS ⁽³⁾	47,9	36,9	37,1	68,4	68,7	(7,5)	(17,9)	(17,9)	(4,2)	(4,2)	(9,5)	(7,3)	(7,3)	(2,2)	(2,2)
TPS	289,8	266,4	0,0	225,0	0,0	(13,8)	(49,1)	0,0	(65,9)	0,0	(21,2)	(48,2)	(15,8)	(64,2)	(20,1)
DIVERS	2,3	-	-	-	-	0,1	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-
TOTAL	2 655,3	2 569,3	2 325,1	2 479,8	2 270,3	293,5	327,6	375,9	358,0	423,3	155,2	179,3	210,3	212,5	250,3

La différence avec les résultats sociaux provient essentiellement du retraitement, dans les comptes consolidés, des amortissements dérogatoires, des provisions et de l'impôt différé.

(1) Consolidée par mise en équivalence.

(2) Pôle composé de : TF1 Films Production, Big Cash, Film Par Film, Groupe Glem, Téléma, Alma Production, TAP, Quai Sud.

(3) Pôle composé de : TF1 International, TF1 International Pictures, Ariane, Ciby DA, TCM, Films du Jour, SICCIS, TF1 Catalogue.

Note pro forma : les hypothèses retenues pour les comptes pro forma sont détaillées en note 2.2 de l'annexe des comptes consolidés.

Rapport de gestion

L'Antenne²

En 2002, la consommation télévisuelle a continué sa progression, et atteint 200 minutes quotidiennes (3 h 20) pour les individus âgés de 4 ans et plus contre 197 minutes en 2001.

Avec 32,7 % (stable par rapport à 2001) de part d'audience sur les individus âgés de 4 ans et plus et 35,7 % (+ 0,2 point) sur les femmes de moins de 50 ans, TF1 enregistre une performance notable. Les concurrents hertziens, excepté France 5, voient en effet leur part d'audience diminuer sur ces cibles. On retiendra également la progression de la part d'audience de TF1 sur des publics plus jeunes (+ 1,3 point de part d'audience sur les jeunes âgés de 15 à 24 ans, à 32,3 %), grâce notamment à l'intégration dans la grille de programmes de télé-réalité et de nouvelles fictions.

Avec 95 des 100 meilleures audiences en 2002 sur les individus âgés de 4 ans et plus (92 en 2001), TF1 conforte sa première place en terme d'audience et démontre la qualité de ses choix éditoriaux. L'information, le sport, les fictions et les nouveaux programmes de divertissement ont été particulièrement à l'honneur dans la grille des programmes de la chaîne en 2002.

TF1 inscrit 43 des 45 meilleures fictions françaises de l'année, avec des séries comme *Julie Lescaut*, *Navarro* ou *Les Cordier* qui restent des valeurs sûres de l'Antenne, mais aussi avec la série estivale, *L'été rouge*.

2002, année chargée en événements politiques avec les élections présidentielle et législative, consacre l'information sur TF1. L'élection présidentielle a été suivie par 9,3 millions de téléspectateurs pour le 1^{er} tour et par 8,1 millions pour le 2^e tour.

Première place du top 100 des audiences 2002, le journal de 20 heures (18 novembre 2002) de TF1 affiche une stabilité de ses scores, rassemblant en moyenne, du lundi au dimanche, 8,6 millions de téléspectateurs.

Initiée en 2001, la politique d'innovation et de renouvellement des magazines d'« infotainment », des jeux, des variétés et de la télévision du réel a permis, non seulement de développer avec succès un savoir-faire qui assure à TF1 la pérennité de ces nouveaux genres télévisuels, mais aussi d'attirer de nouveaux publics. Les deuxièmes saisons de *Star Academy* et de *Koh-Lanta*, en progression d'audience par rapport à 2001, et l'arrivée de *L'île de la Tentation* en sont l'illustration.

TF1 a également bénéficié de l'exclusivité des droits de diffusion de la Coupe du Monde. La présence de l'équipe de France, la popularité de cet événement, conjugués à l'intérêt d'une compétition à rebondissements ont eu des conséquences significatives : une hausse sensible de la consommation TV et un impact positif sur l'image de la marque et les audiences de TF1.

En 2003, TF1 va poursuivre le développement à l'Antenne de formats à succès avec notamment les saisons 3 de *Star Academy* et de *Koh-Lanta* et la deuxième saison de *L'île de la Tentation*. Une année qui s'annonce également riche en nouveautés, avec le nouveau jeu en « access » *Zone Rouge* et le lancement d'autres nouveaux concepts de « prime-time » ou de seconde partie de soirée (*Fear Factor*, *Sex Bomb*, *l'Homme Idéal*).

Satisfaire tous les publics (en privilégiant les cibles publicitaires) tout en maîtrisant le coût de grille reste l'objectif essentiel de TF1.

La régie publicitaire

En 2002, TF1 Publicité a fait face à un contexte économique fragile : bien que la consommation des ménages n'ait cessé de progresser et de constituer le principal moteur de la croissance (hausse du PIB en 2002 de 1 %³), la demande des entreprises est restée quant à elle déprimée tout au long de l'année.

La reprise attendue en 2002 a été progressive. Le marché publicitaire plurimédia a crû de 3,4 %⁴, tandis que les investissements publicitaires bruts réalisés en télévision sont en hausse de 8,4 %⁵ pour atteindre 5,2 milliards d'euros, ce qui a permis à la télévision de gagner 1,6 point de part de marché à 34,8 %⁵.

Dans cet environnement, les recettes publicitaires nettes de TF1 sont en légère hausse de 0,7 % à 1 507,3 M€ en 2002, répartie en une baisse de 2,0 % au premier semestre et une croissance de 4,1 % au second.

A fin 2002, les investissements publicitaires⁵ de la majorité des secteurs sont en hausse avec :

- les secteurs « fonds de commerce » : l'Alimentation, en hausse de 4,0 %, demeure le 1^{er} secteur annonceur de TF1 ; la Toilette-Beauté, augmente de 11,7 %, et réalise la plus forte progression d'investissement de la chaîne (+ 37 M€) ; l'Entretien, en hausse de 11,3 % ;
- les secteurs « relais de croissance » : le secteur Culture & Loisirs, en hausse de 32,5 %, et le secteur Voyage-Tourisme, qui accroît ses investissements de 23,0 %.

On note néanmoins le recul de deux grands secteurs :

- l'Automobile : en baisse de 2,0 % à fin 2002. Les investissements ont cependant nettement repris à partir de juillet. Après une diminution de 7,4 % au premier semestre, le secteur progresse de 5,6 % au second semestre ;
- les Services : en retrait de 18,8 %, principalement du fait d'un ralentissement des investissements publicitaires du secteur Assurances et du Service public.

L'offre de complément (chaînes thématiques) représente 8,0 % des recettes brutes Sécodip de la télévision nationale. La concentration du marché s'est accentuée en 2002 : les 10 premières chaînes représentent désormais 67 % des investissements publicitaires bruts (vs 66 % en 2001).

(2) Source : Médiamétrie.

(3) Source : INSEE.

(4) Source : Sécodip, marché plurimédia 2002, hors cinéma.

(5) source : Sécodip.

Rapport de gestion

Les activités de diversification

En 2002, les produits d'exploitation générés par les activités de diversification du groupe TF1 progressent de 38,6 % à 1 148,0 M€, en raison de l'intégration en proportionnelle de TPS (50 % au premier semestre, 66 % au second semestre), mais également en raison de la forte activité de TF1 Vidéo et de TF1 Entreprises.

Il n'y a pas eu, dans un passé récent, d'interruption d'activité susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière ou sur les résultats de TF1.

N.B. : l'activité des filiales de TF1 est analysée ci-après à partir des chiffres sociaux présentés dans le tableau « Filiales et participations » de l'annexe des comptes sociaux et non à partir de leur contribution au chiffre d'affaires consolidé.

L'édition/distribution

TF1 Entreprises

TF1 Entreprises, dont le chiffre d'affaires augmente de 52 % en 2002, a su notamment, à travers ses différents départements, profiter des grands succès de l'Antenne :

- TF1 Licences, dont le chiffre d'affaires atteint 14,2 M€ (+ 45 % par rapport à 2001), est parvenu à compenser le tassement de l'activité traditionnelle des licences par les relais de croissance que sont les activités presse, jouets et « merchandising ».
- TF1 Interactif, qui enregistre un chiffre d'affaires de 27,2 M€, en progression de 54 % par rapport à celui de l'année 2001, a bénéficié de la popularité de *Star Academy* et d'*Allô Quiz*. En 2002, le nombre d'appels enregistrés est de 71,6 millions, contre 37,3 millions en 2001.
- TF1 Games atteint un chiffre d'affaires de 6,6 M€ (vs 5,2 M€ en 2001), pour 437 000 boîtes de jeu vendues. *Star Academy* et *Qui veut gagner des millions ?* ont été les jeux les plus vendus en 2002 par TF1 Games.
- TF1 Musique, département créé en 2002 qui a pour objet de développer des projets discographiques liés à de grands événements, des concepts musicaux originaux, des marques et des personnages dont elle détient les droits, enregistre 4,5 M€ de chiffre d'affaires cette année.

Le résultat net de TF1 Entreprises s'élève à 15,7 M€, en hausse de 25 %.

TF1 Vidéo (y.c. CIC et RCV)

Le marché français enregistre en 2002 la vente de 32,7 millions de cassettes et 49,2 millions de DVD⁽⁶⁾. Ce dernier support représentant désormais près de 60 % des volumes.

Au palmarès des titres les plus vendus par TF1 Vidéo cette année, figurent des titres tels que *Le Fabuleux destin d'Amélie Poulain*, *Le Seigneur des Anneaux* et *Tanguy*. Avec 13,5 millions d'unités vendues (dont 68 % de DVD), TF1 Vidéo affiche un chiffre d'affaires de 191,7 M€, en augmentation de 23 %.

La marge d'exploitation de TF1 Vidéo s'est améliorée de 0,5 point, passant de 7,4 % à 7,9 %, et le résultat courant avant impôt est en hausse de 32 % à 16,4 M€.

Une Musique

Porté par le succès des variétés nationales, le marché français du disque enregistre en 2002 une croissance de ses ventes de 3,3 %, exception sur le marché mondial du disque.

En 2002, Une Musique a su mettre en place des opérations de partenariats ponctuels sur des produits tels qu'*Entre deux* de Patrick Bruel ou bien *Laundry services* de Shakira. Le nombre d'unités vendues au cours de l'année s'élève à 6,2 M (vs 1,2 M en 2001). Le chiffre d'affaires d'Une Musique a augmenté de 143 % à 23,3 M€, et son résultat net s'établit à 2,8 M€, contre une perte en 2001 de (0,7) M€.

Téléshopping

Le marché de la vente à distance a connu une année difficile en 2002, enregistrant une baisse de 0,7 %, plus particulièrement marquée dans les secteurs proches de l'activité de Téléshopping : bijoux, cadeaux, électroménager, produits de beauté.

Dans cet environnement difficile, le chiffre d'affaires de Téléshopping est en baisse de 8 %, à 72,5 M€. L'activité de la filiale a également été affectée par le changement d'horaire de l'émission sur TF1 durant les 3 semaines de la Coupe du Monde en juin et par l'arrêt fin avril 2002 de la chaîne de téléachat Shopping Avenue sur le câble et le satellite.

Le résultat net de Téléshopping est de 1,1 M€, en baisse de 31 %.

Internet

e-TF1

Le chiffre d'affaires d'e-TF1 enregistre une croissance de 49 % avec 11,6 M€ réalisés en 2002 (7,8 M€ sur l'année 2001). Cette croissance repose d'une part sur la vente de contenus, notamment dans le cadre des partenariats avec Bouygues Télécom et le Crédit Agricole, et d'autre part sur le déploiement de nombreux contenus et services payants sur le site.

Avec plus de 1,6 million de visiteurs uniques par mois (décembre 2002), www.tf1.fr est le site média leader avec une part d'audience de près de 70 % dans l'univers des sites de chaînes de télévision.

Sur l'exercice 2002, le résultat courant avant impôt d'e-TF1 est de (8,2) M€ contre (15,3) M€ en 2001, soit une amélioration de 7,1 M€, sous l'effet conjugué de la croissance des recettes et d'une politique de réduction des charges d'exploitation.

(6) Source : SEV.

(7) Source : SNEP.

(8) Source : FEVAD à fin novembre 2002.

Rapport de gestion

Les chaînes thématiques

Au 31 décembre 2002, TF1 détient directement, ou au travers de TPS, 14 chaînes thématiques.

Groupe Eurosport

Le réseau de distribution d'Eurosport a continué de croître pour atteindre 95,4 millions de foyers à fin 2002, soit une pénétration de 38 % des foyers dans 54 pays. La chaîne d'information sportive Eurosportnews atteint 14,2 millions de foyers et dispose de 3,5 millions d'abonnés payants.

Le chiffre d'affaires de l'année 2002 s'élève à 299,7 M€, en légère hausse de 1 % par rapport à l'année précédente :

- la publicité a crû de près de 6 % en 2002 à 87,8 M€, grâce notamment à la diffusion des Jeux Olympiques de Salt Lake City et des programmes autour de la Coupe du Monde de football. Avec 34 %⁹ de part de marché, Eurosport est leader sur le marché publicitaire pan-européen ;
- les recettes de redevances câble et satellite se stabilisent à 191,4 M€, la croissance nette du nombre d'abonnés payants (+ 1,8 million) ayant compensé les pertes de chiffre d'affaires liées à la faillite d'ITV Digital en Angleterre.

Le résultat d'exploitation s'établit à 26,3 M€, en croissance de 13 %. La marge opérationnelle s'améliore de 1 point, pour atteindre 8,8 % en 2002 (vs 7,8 % en 2001).

Le résultat net de l'année 2002 s'élève à 3,8 M€ (+ 41 % vs 2001).

La chaîne info - LCI

Au 31 décembre 2002, LCI atteint 4,6 millions de foyers, soit une progression de 8,4 % (+ 356 000 abonnés).

La perte nette de LCI atteint (6,7) M€ en 2002. Ce résultat s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires de la chaîne.

Odyssée

A fin 2002, Odyssée totalise 1,7 million de foyers abonnés, sans changement par rapport à 2001.

En 2002, le chiffre d'affaires d'Odyssée est en baisse de 39 % à 4,6 M€. Cette diminution s'inscrit dans un contexte de marché publicitaire faible et de renégociation des redevances provenant des opérateurs « Pay TV ».

Odyssée affiche une perte nette de (0,5) M€.

En 2002, Odyssée a coproduit 30 heures de programmes.

TF6 (50 % TF1 - chiffres à 100 %)

Au 31 décembre 2002, TF6 compte 1,7 million d'abonnés via TPS et les principaux câblo-opérateurs. Le nombre d'abonnés payants sur le câble a presque triplé, atteignant près de 251 000 abonnés à fin décembre 2002.

Le chiffre d'affaires de la chaîne atteint 10,9 M€ sur l'exercice 2002 (+ 6,0 % vs 2001).

La perte de TF6, réduite de 44 % en 2002, est de (5,9) M€.

Série Club (50 % TF1 - chiffres à 100 %)

Au 31 décembre 2002, Série Club compte 2,1 millions d'abonnés via TPS et les principaux câblo-opérateurs.

En 2002, le chiffre d'affaires de la chaîne atteint 8,6 M€ (- 29 % vs 2001).

Le résultat net de Série Club est de 0,6 M€.

TV Breizh (22 % TF1 - chiffres à 100 %)

Au 31 décembre 2002, TV Breizh touche près de 3,7 millions de foyers via le câble et le satellite.

L'activité de TV Breizh, dont le chiffre d'affaires atteint 5,2 M€ (+ 23 % vs 2001) en 2002, est marquée par une augmentation des recettes émanant des bouquets câble et satellite, et par un recul des recettes publicitaires de 38 % par rapport à 2001.

La réduction de la perte nette en 2002 est de 27 %, pour atteindre (5,4) M€.

En 2002, TV Breizh a acquis 60 % de l'agence de presse Ouest Info. TV Breizh a par ailleurs répondu à un appel à candidatures en octobre, en vue de l'obtention d'une fréquence analogique hertzienne sur la région de Nantes.

Production et gestion des droits audiovisuels

TF1 International

Le chiffre d'affaires 2002 de TF1 International atteint 38,0 M€, en progression de 16,6 % par rapport à celui de 2001, grâce à la vente des films *Heist*, *Far from heaven* ou *Tempted*.

Le résultat net est positif à hauteur de 1,6 M€ et se compare à une perte de (12,1) M€ en 2001.

TF1 International assure la distribution des films de cinéma à caractère international produit par « TF1 International Pictures ». Le report de la sortie de deux films, initialement prévue en 2002, l'arrêt de projets et les dotations aux provisions pour des programmes produits par « TF1 International Pictures » conduisent à constater une perte avant impôt, pour cette société, de (8,9) M€ à fin décembre 2002.

TF1 Films Production

Les produits d'exploitation 2002 de TF1 Films Production, incluant les contributions CNC, sont de 53,2 M€, contre 48,8 M€ en 2001, soit une progression de 9 % sur l'exercice.

En 2002, TF1 Films Production a coproduit et acheté les droits de première diffusion de 26 longs métrages. Le montant engagé est de 43,6 M€, réalisant ainsi le montant d'investissement obligatoire fixé au cahier des charges. Parmi les films français sortis en 2002 et ayant dépassé un million de spectateurs, 7 sur 13 ont été coproduits par TF1 Films Production (*Astérix et Obélix*, *Monsieur Batignole*, *Trois Zéros...*).

(9) Source : Sécodip.

Rapport de gestion

Groupe Glem

En 2002, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 69,0 M€, en baisse de 8,9 % par rapport à celui de 2001. Cette diminution du chiffre d'affaires s'explique principalement par la fin de cycle d'exploitation de la comédie musicale *Roméo et Juliette*.

Le résultat net du groupe Glem est négatif à (1,8) M€ contre 4,5 M€ en 2001.

La télévision numérique

Télévision Par Satellite - TPS (66 % TF1 - chiffres à 100 %)

A fin décembre 2002, l'offre de programmes et de services numériques de TPS totalise 1 430 300 abonnés actifs, dont 1 172 300 en réception directe par satellite et 258 000 aux chaînes de TPS Cinéma par le biais des réseaux câblés et satellites d'outre-mer.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 500,3 M€, soit une croissance de 9,5 % par rapport à 2001. La perte nette a été réduite de 63 %, et atteint 36,8 M€ (vs 99,2 M€ en 2001).

Le 27 décembre 2001, TF1 a signé avec France Télécom et France Télévision un accord de rachat de leur participation de 25 % dans TPS. Le montant payé pour l'acquisition des parts sociales et des comptes courants d'associés est de 195 M€. A l'issue de cette opération, TF1 détenait 50 % de TPS.

En juillet 2002, TF1 et M6 ont signé un protocole avec Suez concernant le rachat de sa participation de 25 % dans le bouquet satellitaire TPS. La transaction a été réalisée sur la base d'un prix de 160 M€, soit 102,4 M€ TF1 et 57,6 M€ pour M6. TF1 détient désormais 66 % de TPS conjointement avec M6 qui en détient 34 %. Cette opération est assortie d'un accord d'actionnaires.

Divers

TF1 Publicité Production (TPP)

Le chiffre d'affaires a atteint 14,5 M€, en progression de 1,7 % par rapport à 2001. L'activité réalisée avec des clients extérieurs au groupe TF1 représente 52 % du chiffre d'affaires 2002. L'essentiel de l'activité provient d'opérations de sponsoring, de la production de films publicitaires, de génériques et de spots promotionnels.

Studios 107

Les produits d'exploitation s'élèvent à 21,6 M€ contre 27,9 M€ en 2001, soit une baisse de 23 %. Cette réduction d'activité s'explique par la non-récurrence de la production exécutive de *l'Odyssée des Enfoirés* (gérée directement par TF1 en 2002), l'arrêt de la chaîne Shopping Avenue fin avril 2002 et une moindre activité sur les plateaux du fait de la diffusion exceptionnelle de la Coupe du Monde.

Rôle de TF1 auprès de ses filiales

TF1 a pour rôle de définir, en amont, la politique générale de ses filiales, en privilégiant la recherche de synergies avec la société mère. Au travers d'un contrôle *a posteriori*, TF1 s'assure que l'ensemble des obligations et engagements de ses filiales a été honoré.

D'un point de vue financier, TF1 s'engage à ce que ses filiales soient toutes suffisamment capitalisées. Le service trésorerie du groupe TF1 gère et consolide la trésorerie de l'ensemble des filiales du Groupe, à l'exception du groupe TPS et des filiales Téléma, Film Par Film, Série Club, Visiowave et Quai Sud, qui possèdent leur propre trésorerie et leurs propres financements.

D'une manière générale, les prestations fournies par TF1 à ses filiales sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

1.2 La société mère TF1

En 2002, TF1 SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 435,2 M€, en légère croissance de 0,25 %, réparti entre les opérations de la régie publicitaire et les recettes diverses (11,0 M€).

Le résultat d'exploitation atteint 280,4 M€, en baisse de 28,2 %.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 198,0 M€, représentant une marge nette sur chiffre d'affaires de 13,8 % (vs 19,3 % en 2001).

1.3 Perspectives 2003

Dans tous les grands secteurs d'activité du groupe TF1 : la diffusion, la distribution, la production et l'acquisition de contenus, nous appliquons avec constance la stratégie définie depuis plusieurs années.

La diffusion

Notre objectif principal est de conforter la position de la chaîne TF1, tant en matière d'audience que de recettes publicitaires. La chaîne TF1 reste la principale source de « cash flow » du Groupe et permet ainsi d'en financer les développements.

Nous appliquons cette même stratégie à nos offres de complément afin d'en faire des références dans leurs thématiques et sur leurs marchés. Cette année encore, en dépit d'un contexte difficile, nous poursuivons nos efforts dans ce domaine et développerons la distribution internationale d'Eurosport et de LCI et créerons de nouvelles chaînes afin d'élargir notre offre.

La distribution

L'augmentation de notre participation dans TPS renforce notre position sur le marché de la « Pay TV » en France.

Le groupe TF1 (y compris TPS) s'est vu attribuer cinq fréquences sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT), dont le démarrage commercial pourrait avoir lieu en 2004.

Enfin, depuis fin décembre 2002, nous avons lancé une expérience de distribution de contenus audiovisuels sur des lignes téléphoniques à haut débit (ADSL) afin de tester ces nouvelles technologies porteuses d'avenir.

Rapport de gestion

La production et l'acquisition de contenus

TF1 reste également fidèle à sa politique de production, d'acquisition, de distribution et d'exploitation de contenus, qu'ils soient destinés aux Antennes (TF1, thématiques) ou à d'autres modes d'exploitation. En 2003, l'accord signé avec le producteur américain Miramax produira tous ses effets, notamment pour la distribution en salles de films de cinéma, nouveau secteur d'activité dans lequel nous comptons nous développer.

Le 5 février 2003, TF1 a annoncé avoir renégocié les droits de la Formule 1 pour la saison 2003, pour environ 12 M€. Ce coût est en baisse de 50 % par rapport à la dernière saison et s'inscrit dans un contexte général de diminution des droits sportifs. TF1 devient le seul diffuseur en direct de ces droits en France.

TF1 a trouvé un accord de principe avec l'Union européenne de football (UEFA) pour diffuser sur TF1 un match, en premier choix, chaque semaine de Ligue des Champions sur la période 2003-2006. Cet accord doit encore faire l'objet d'un contrat. Pour chacune des 12 semaines de compétition, TF1 choisira le meilleur match qui sera diffusé le mardi ou le mercredi, pour environ 33 M€ par saison. Ce coût est sensiblement inférieur au coût de la dernière saison.

Enfin, TPS a signé, en février 2003, avec le Studio Warner, un contrat de 5 ans, renforçant son offre cinéma.

Pour 2003, le groupe TF1 devrait voir son chiffre d'affaires consolidé progresser de l'ordre de 4 %, alors que le chiffre d'affaires publicitaire de l'Antenne TF1 pourrait croître de 1 à 3 %. Cependant, nous restons prudents compte tenu de la faible visibilité et de la forte volatilité des marchés, inquiets des menaces de guerre. Le coût de la grille de la chaîne TF1 devrait augmenter de 4 à 5 % (à périmètre comparable, *i.e.* hors Coupe du Monde 2002). TPS devrait également approcher du point mort en 2003. Dans ce contexte et fort de fondamentaux sains, le groupe TF1 devrait améliorer son résultat net consolidé.

■ 1.4 Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

■ 1.5 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'exercice 2002 ne sont pas significatifs.

■ 2 Point social et environnemental

L'objectif de TF1 est d'offrir à ses différents clients (téléspectateurs, annonceurs, consommateurs...) un service de qualité pour l'ensemble de ses activités.

Cet objectif ne pourrait être atteint sans le professionnalisme et la créativité des collaborateurs qui représentent les actifs les plus précieux du Groupe. Ces derniers contribuent quotidiennement au développement de TF1 qui est devenu en 16 ans un groupe de communication intégré.

Au-delà des contraintes réglementaires propres, ou non, au secteur audiovisuel (cahier des charges, loi de 1986 modifiée, contrôle du CSA...), TF1 s'attache à créer un cadre social propice à l'épanouissement de ses collaborateurs ainsi qu'à être présente sur le thème de la protection de l'environnement, bien que son activité ait un impact limité sur ce dernier.

■ 2.1 Bilan social

L'effectif

Les politiques de recrutement, de formation et de rémunération du groupe TF1 découlent des plans stratégiques à 3 ans arrêtés par la Direction Générale, après concertation avec les différentes structures opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Elles s'ajustent en temps réel pour accompagner les évolutions de l'environnement de l'entreprise. Elles visent à assurer le haut niveau de professionnalisme nécessaire à la position de leader dans les différents marchés de l'entreprise et la motivation des individus et des équipes.

Le recrutement vise à intégrer en permanence de jeunes talents pour les préparer à l'exercice des métiers du futur et à rechercher des professionnels confirmés pour renforcer les équipes en place ou initier de nouveaux métiers.

La mobilité professionnelle des collaborateurs fait partie des axes privilégiés de la politique Ressources Humaines (RH) du groupe TF1. Elle correspond à la volonté de favoriser l'évolution de chacun à partir d'un suivi personnalisé et d'une gestion volontariste des parcours professionnels. Encadrée par les équipes RH, la mobilité professionnelle s'appuie sur les outils suivants :

- l'entretien annuel avec la hiérarchie,
- l'offre d'emploi sur intranet et Internet,
- la réunion bi-mensuelle de coordination de l'emploi,
- les comités RH au sein de chaque structure,
- les bilans de compétences et les bilans professionnels individualisés.

TF1 mène depuis 2 ans une politique active d'intégration des intermittents, tout en continuant de recruter des pigistes et des cachetiers : pour la seule catégorie des intermittents techniques, la société a intégré 80 salariés sur 2 ans. TF1, ainsi que les autres sociétés du Groupe, comptent poursuivre dans cette voie en 2003. En conséquence, le volume horaire des salariés intermittents est en nette régression, ainsi que leur masse salariale.

Rapport de gestion

TF1 a mis en place une véritable politique sociale propre aux intermittents :

- Sur le plan de l'épargne salariale : accès aux opérations d'augmentation de capital TF1 Avenir 2 et Bouygues confiance 2, dans le cas où notamment les conditions suivantes étaient réunies : avoir totalisé un nombre de 60 jours payés entre le 1^{er} septembre 2000 et le 31 août 2001 et être lié à l'une des sociétés du groupe TF1 par un contrat de travail pendant la période de réservation ou de souscription ; accès à la participation dans les conditions prévues dans l'accord de participation (qui existe depuis 1989).
- Sur le plan de la santé : mise en place d'une assurance frais médicaux et d'un régime de prévoyance dès 1992.
- Autres : accord 35 h spécifique aux intermittents, revalorisation annuelle des barèmes, accès aux activités sociales et culturelles du comité d'entreprise.

Données chiffrées pour l'année 2002 pour l'ensemble du groupe TF1 :

Au 31 décembre 2002, les effectifs en CDI du Groupe étaient répartis de la manière suivante :

Employés	Maîtrise	Cadres	Journalistes	Total
116	752	2 142	470	3 480*

* dont 140 personnes travaillant à l'étranger et dont TV Breizh : 27 personnes.

	31/12/2002
Nombre de salariés titulaires d'un CDD	109
Nombre de contrats de qualification	34
Nombre de contrats d'apprentissage	27

Equivalent effectif temps plein sur 12 mois des salariés non permanents :

Intermittents	Pigistes	Cachets	Réalisateurs
331,27	111,17	112,85	41,55

	Année 2002
Nombre de salariés embauchés en CDD	226
Nombre de salariés embauchés en CDI	287
Nombre de départs à la retraite	4
Nombre de licenciements	65
Nombre de départs négociés	99

Heures supplémentaires à 125 % et 150 % en 2002 :

Nombre d'heures	Montant
43 009	1,1 M€

La main-d'œuvre extérieure au groupe TF1, en 2002, correspond à 35 travailleurs temporaires (intérimaires), équivalent effectif temps plein sur 12 mois.

L'organisation du temps de travail

Des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ont été conclus dans l'ensemble des sociétés du Groupe. Ils régissent les différentes catégories du personnel en fonction de leur statut (accords concernant le personnel permanent – personnel de production, technique et administratif, journalistes – et les personnels non permanents). Le personnel non cadre travaille 37 h par semaine et bénéficie de 14 jours de RTT par an. Les cadres travaillant selon un horaire de travail défini ainsi que le personnel cadres au forfait annuel jours, bénéficient de 12 ou 13 jours de RTT par an, les cadres dirigeants n'étant pas concernés par la réduction du temps de travail.

Ainsi, l'ensemble des sociétés du groupe TF1 sont régies par des accords ARTT qui permettent aux salariés de prendre l'initiative de leur prise de congés sous la seule réserve de ne pas perturber le bon fonctionnement du service.

Afin de favoriser les actions permettant à l'ensemble des collaborateurs d'accéder, dans le cadre de leur développement personnel sans lien direct avec leur emploi, à la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, il est possible de transformer les jours d'ARTT en développement personnel. Ces actions ne rentrent pas dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

Durée annuelle de travail : Synthèse des différents accords d'aménagement et de réduction du temps de travail des sociétés du groupe TF1

Statut	Durée annuelle de travail des PPTA*
Non-cadres en horaire constant et en cycle (Employés et Maîtrise)	de 1 569 h à 1 576 h
Cadres en cycle	de 1 584 h à 1 591 h
Cadres au forfait annuel jours	de 213 j à 216 j
Cadres dirigeants	non concernés

* Personnel de production technique et administratif.

Statut	Durée annuelle de travail des journalistes
Journalistes au forfait annuel jours	de 208 j à 215 j
Cadres dirigeants	non concernés

L'absentéisme et ses motifs au sein du groupe TF1

	Année 2002
Taux d'absentéisme (en % du nombre de salariés)	3,84
Total de journées d'absence	27 184
Nombre de jours d'absence non payés	1 309
Nombre de jours d'absence pour maladie	22 261
Nombre de jours d'absence pour accident du travail ou de trajet	1 116
Nombre de jours d'absence pour congés exceptionnels	2 498

En 2002, le nombre de jours d'absence pour maternité et paternité (non comptabilisé dans le taux d'absentéisme) est de 17 738.

Rapport de gestion

Remarque : au 31 décembre 2002, 142 salariés CDI étaient occupés à temps partiel.

La rémunération

Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif permettant d'allier l'augmentation générale avec la performance individuelle, avec des modalités et des possibilités d'épargne salariale sur mesure.

Dans le cadre de la privatisation de TF1 en 1987, 10 % du capital de la société était proposé aux salariés, à des conditions préférentielles. 1 384 salariés ou anciens salariés sont ainsi devenus actionnaires de la société, représentant 2,33 % du capital.

Dès 1988, TF1 a mis en place un plan d'épargne entreprise (PEE) pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Aujourd'hui, il existe trois PEE.

Au 31 décembre 2002, 2 438 collaborateurs étaient adhérents au PEE, soit 87 % des salariés permanents du Groupe. L'abondement versé par TF1 et ses filiales représente un montant de 6,7 M€.

En 1999 et 2001, TF1 a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de deux nouveaux plans d'entreprise. 1 673 salariés, soit 75 % des collaborateurs, ont adhéré au 1^{er} plan et 1 944 au 2^e plan.

Les salariés du groupe TF1 ont également pu souscrire à l'augmentation de capital réservée aux collaborateurs du groupe Bouygues lors de l'augmentation de capital réalisée par Bouygues au titre des années 1999, 2000, 2001 et 2002.

Une participation est versée depuis 1989 à l'ensemble des salariés. En 2002, le montant de la participation (exercice 2001) s'est élevé à 14,6 M€.

Rémunération moyenne mensuelle CDI par catégorie professionnelle au sein du groupe TF1 en 2002 (en €)

Employés	Maîtrise	Cadres	Journalistes	VRP	Toute catégorie
2 117	2 791	4 843	5 456	2 889	4 353

En 2002, le pourcentage des augmentations annuelles s'élève à 5,02 % pour le groupe TF1.

Récapitulatif des charges sociales du groupe en 2002

Cotisations salariales	Cotisations employeurs	Total
45,0 M€	96,8 M€	141,8 M€

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

TF1 poursuit sa politique consistant à ne pas opérer de discrimination entre les hommes et les femmes, à respecter conformément à la loi le principe d'égalité entre les deux sexes, notamment dans le recrutement et l'évolution des carrières et des salaires.

Dans un milieu où les hommes étaient traditionnellement beaucoup plus nombreux que les femmes (métiers techniques), le groupe TF1 a depuis quelques années rétabli l'équilibre : le groupe TF1 emploie 47 % de femmes et 53 % d'hommes. La proportion des femmes promues (24 %) est identique à celle des hommes. De la même façon, le personnel féminin a bénéficié d'actions de formation, les conditions d'accès aux stages de formation professionnelle étant identiques à celles des hommes.

Données chiffrées pour l'année 2002 pour l'ensemble du groupe TF1

Salaires moyen mensuel (0-1 an d'ancienneté, entre 18 et 26 ans), en €	Maîtrise	Cadres
Femmes	2 010	2 250
Hommes	1 988	2 368

Nombre de salariés embauchés par sexe en 2002

Embauches	Total
Femmes	110
Hommes	177
Total	287

Nombre de salariés CDI promus avec et sans changement de catégorie professionnelle par sexe

Promotions	Total
Femmes	289
Hommes	332
Total	621

Nombre de stagiaires en 2002	Total
Femmes	998
Hommes	1 102
Total	2 100

Nombre d'heures de stage en 2002	Total
Femmes	39 412
Hommes	47 571
Total	86 983

Rapport de gestion

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

La quasi-totalité des sociétés du groupe TF1 est dotée d'instances de délégués du personnel, d'un comité d'entreprise, d'un CHSCT et de délégués syndicaux.

Les sociétés ont conclu, avec les représentants du personnel, des accords qui offrent des avantages sociaux en matière de protection sociale, d'indemnité de départ, de congés, de droit syndical... qui vont bien au-delà des garanties du code du travail.

Le paysage syndical du groupe TF1 en 2002

	Comité d'entreprise	Délégués du personnel	Délégation unique	Conseil d'adminis.	Total
	Titulaires	Titulaires	Titulaires	Titulaires	
CFTC	19	19	31	-	69
CFTC/FO	-	7	-	-	7
CFTC/FO/CGC	6	8	-	2	16
CGT/SNJ-CGT	1	2	-	-	3
CFDT RadioT1	4	5	4	-	13
Indépendants	-	2	-	-	2
Total	30	43	35	2	110

	Année 2002
Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE + DP + CHSCT + CA)	514
Nombre de réunions avec les délégués syndicaux	92
Accords intervenus pendant l'année considérée	16

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Les formations liées à la sécurité concernent d'une façon générale l'ensemble du personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations sont organisées pour l'ensemble du personnel et des exercices réguliers d'évacuation sont par ailleurs organisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Il existe des formations spécifiques liées aux risques du métier : pour les équipes de reportage, formation aux premiers secours, conduite en situation difficile, formation gestes et postures. D'autres formations liées à des risques particuliers sont également mises en œuvre : habilitation aux risques électriques, par exemple.

Une étude sur les risques professionnels a été effectuée conformément au décret du 5 novembre 2001. Cette étude comporte un inventaire des risques dans chaque unité de travail de l'entreprise. Des actions de prévention ont également été définies pour chacun des risques constatés (formation, consignes de travail...).

Le service médical, composé d'un médecin du travail et de trois infirmières, assure d'une part le suivi quotidien, mais aussi un examen particulier de certains salariés dont le métier présente des risques.

	Année 2002
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	26
Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet	2
Nombre de réunions du CHSCT	86
Effectif formé à la sécurité	454

La formation

La formation vise à assurer le haut niveau de compétences techniques, relationnelles et « managériales » requis dans l'exercice des responsabilités confiées et préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.

Deux nouveaux thèmes sont inclus au programme des axes prioritaires de formation pour 2002 : "Environnement reportage", destinée aux métiers du reportage et "Suite aux investissements" qui découle de l'acquisition de nouveaux matériels à la Direction Technique nécessitant une formation des personnels.

Les formations "Informatique-technique" pour les informaticiens et "Environnement informatique DT", destinée à faciliter l'appréhension de l'informatique dans les métiers de la technique, restent cette année encore des axes prioritaires.

Le management demeure, depuis plusieurs années, une priorité, avec le stage "Direction d'équipe" et les "Cursus transversaux" pour les nouveaux cadres et les responsables d'équipes.

Parmi les autres pôles de formation disponibles aux collaborateurs, citons les stages en Langues et la poursuite des Journées thématiques qui, menées en étroite collaboration avec les professionnels de l'entreprise, permettent aux collaborateurs de tous horizons de découvrir les métiers de la Direction Technique, les productions des Studios 107 ou encore de comprendre les principes de gestion de l'entreprise.

Concernant les jeunes diplômés, TF1 a mis en place une politique dynamique d'accueil de stagiaires, qui constituent un vivier important de recrutement pour TF1, mais aussi des partenariats étroits avec les écoles et les universités. Dans ce cadre, TF1 a accueilli 555 stagiaires en 2002, en augmentation de 22 % par rapport à 2001.

Les relations privilégiées avec les établissements d'enseignement sont les suivantes :

- BTS audiovisuel, lycée Jacques-Prévert, Boulogne
- BTS audiovisuel, lycée René-Cassin, Bayonne
- BTS audiovisuel, lycée de l'image et du son, Angoulême
- IIS : Institut International de l'Image et du Son, Trappes
- DESS Communication Audiovisuelle de la Sorbonne, Paris
- Master Média ESCP/EAP, Paris
- ISEP : Institut Supérieur d'Electronique de Paris
- INT : Institut National des Télécommunications (Management et Télécom), Evry

Rapport de gestion

La formation professionnelle

Le développement de compétences professionnelles des différentes populations de l'entreprise et la contribution à l'obtention d'un diplôme ou d'une formation qualifiante, participent de la volonté de TF1 de renforcer en permanence son professionnalisme.

	Année 2002*
Investissement global de formation en % de la masse salariale totale (TF1 + filiales) Soit un montant de :	3,33 % 7,3 M€

* Chiffres provisoires au 20/02/2003 et hors TV Breizh.

Avec 3 552 actions de formation organisées pour le groupe TF1, 58 488 heures de formation ont été générées en 2002.

Par ailleurs, 31 276 heures de formation supplémentaires ont été réalisées par 98 stagiaires du groupe TF1 au titre de l'Alternance et des congés individuels de formation.

	Année 2002*
Contribution totale groupe TF1 "taxe d'apprentissage"	791,7 milliers d'euros

* Hors TV Breizh.

L'emploi et l'insertion de travailleurs handicapés

TF1 mène depuis quelques années une politique en faveur des travailleurs handicapés de différentes manières :

- en employant des travailleurs handicapés,
- en signant des contrats de sous-traitance avec des ateliers protégés,
- en faisant appel à des stagiaires handicapés.

L'ensemble des bâtiments répondent aux normes légales imposées aux établissements recevant du public.

Données chiffrées pour l'année 2002 pour l'ensemble du groupe TF1 :

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés en 2002

Nombre de travailleurs handicapés	30
Montant versé aux ateliers protégés	200,7 milliers €

Œuvres sociales

En 2002, le groupe TF1 a consacré environ 16 M€ aux opérations humanitaires, civiles ou culturelles (soit l'équivalent d'environ 1 % de son chiffre d'affaires publicitaire), sous forme :

- d'espaces antenne (spots, bandes-annonces, campagnes publicitaires gratuites), afin de sensibiliser l'opinion publique sur des sujets :
 - de santé et humanitaire : opération « Pièces Jaunes », lutte contre le cancer ou encore la lutte contre le Sida (« 48 h contre le Sida »), les Restos du Cœur...
 - de défense de l'environnement : campagne SOS Planète Eau (fondation de Nicolas Hulot), Merci dit la Planète (ministère de l'Environnement), WWF campagne planète...

- de citoyenneté : esprit civique/droit d'agir (CIDEM), agressions sexuelles et discrimination raciale (ministère de l'Emploi et de la Solidarité), le respect à l'école (ministère de l'Éducation Nationale), ou encore la sécurité routière (ministère de l'Équipement...),
- de dons effectués à l'occasion d'émissions de jeux et de programmes : le solde des profits tirés des appels liés à des émissions telles que *Qui veut gagner des millions ?* ou *Attention à la marche* a été reversé à diverses associations : Fondation des Hôpitaux de Paris, les Restos du Cœur, les enfants afghans, associations pour la protection de l'enfance (Enfance Majuscule, Aspeca, les Enfants de la terre...) et aux victimes des inondations du sud de la France...

TF1 s'engage ainsi, à son niveau, à la promotion d'actions d'intérêt général sur des thèmes aussi variés que ceux de la santé de la population, de la citoyenneté ou de la défense de l'environnement. Le mobilier utilisé par le Groupe peut également être cédé à des œuvres caritatives.

TF1 gère également de manière étroite ses relations avec les téléspectateurs. En effet, un service de 12 personnes leur est consacré. Les téléspectateurs peuvent contacter cette équipe, du lundi au dimanche ainsi que les jours fériés, par téléphone (N° indigo), courrier ou Internet. En 2002, TF1 a été contactée plus de 220 000 fois, soit une progression de 9,5 % par rapport à 2001. Ces contacts se répartissent de la manière suivante :

- demande de renseignements : 54 % (20 % de demandes pour assister à une émission),
- faire-part d'opinions : 18 %,
- propositions de sujets : 12 %,
- demandes de n° de téléphone : 10 %.

TF1 s'engage à répondre dans des délais courts aux différentes demandes : 90 % de réponses instantanées pour les contacts téléphoniques, 95 % de réponses dans les 48 h pour les mails.

Les événements les plus marquants sont : l'élection présidentielle, la Coupe du Monde de football, l'émission *Star Academy*.

Au-delà de la mesure de la part d'audience, le service accueil téléspectateurs est un moyen d'obtenir une information sur la qualité ressentie des programmes de l'Antenne. Les téléspectateurs font régulièrement part de leur satisfaction concernant la constance de la ligne éditoriale, le contenu et l'éthique des journaux télévisés.

Exemple de l'impact territorial de l'activité du Groupe

TV Breizh, la chaîne bretonne diffusée sur le câble et le satellite, a été lancée en septembre 2000. S'installer à 500 km de Paris était un pari : si le bassin régional n'était pas dépourvu d'activités de production, elles restaient confidentielles et les équipements techniques étaient rares. L'arrivée de TV Breizh a permis le développement d'un véritable secteur audiovisuel performant, avec une dizaine de sociétés de production employant, pour les programmes de TV Breizh, environ 120 équivalents plein temps.

Une étape a été franchie en septembre 2002 avec le lancement d'un journal quotidien, *Actu Breizh*. La fabrication des reportages de ce journal est confiée à l'agence de presse audiovisuelle Ouest Info, qui assurait déjà les correspondances pour TF1 et LCI. Pour les besoins de TV Breizh, elle a recruté dix journalistes reporters d'images supplémentaires.

Rapport de gestion

L'arrivée de TV Breizh a assuré le développement d'une industrie de la télévision en constante croissance. La chaîne emploie ainsi aujourd'hui, directement et indirectement, environ 60 personnes, et le pôle Images qui s'est constitué autour d'elle au centre ville de Lorient regroupe à lui seul une centaine d'emplois, sans compter les emplois générés dans les sociétés de production établies dans les autres villes de la région.

L'importance de la sous-traitance

Le groupe TF1 ne fait quasiment pas appel à la sous-traitance, mais confie à des tiers certaines prestations comme la sécurité, la maintenance des bâtiments, la restauration... Dans le cadre de ces différents partenariats, le groupe TF1 demande à chacun de ses prestataires, par contrat, de respecter les dispositions réglementaires (notamment sociales et environnementales) en vigueur. La grande majorité de nos partenaires étant française, le risque lié au non-respect de ces réglementations est très limité.

■ 2.2 Bilan environnemental

De par sa nature, l'activité de TF1 a un impact restreint sur l'environnement et ne présente pas de risque industriel particulier. Néanmoins, le Groupe s'implique activement dans la protection et la défense de l'environnement, notamment au travers du recyclage des déchets : la quantité de déchets du groupe TF1 est en diminution depuis trois années consécutives.

Le groupe TF1 a mis en place une politique de récupération des déchets, notamment pour les toners, les cartouches d'imprimantes, les piles et les néons dont le recyclage est pris en charge par les fournisseurs. Le taux de récupération des néons et des piles est en nette amélioration entre 2001 et 2002 et dépasse 70 % en 2002. En 2003, TF1 mettra en place le tri sélectif des déchets. Les postes informatiques obsolètes sont récupérés par un revendeur spécialisé. Dans le cadre de la protection de la couche d'ozone : les filtres des copieurs sont changés régulièrement.

Contrôle de la consommation d'énergie (Electricité/Eau/Gaz/Vapeur)

Le groupe TF1 consomme de l'électricité pour l'activité courante de l'entreprise, le système de climatisation des différents immeubles ainsi que pour son activité de diffuseur (éclairage des studios, régie finale...). La consommation d'électricité est quasiment stable entre 2001 et 2002 et représente environ 34,3 millions de kWh.

Eurosport a notamment mis en place un système de gestion automatique d'allumage et d'extinction des téléviseurs et des écrans informatiques, ainsi que la mise en veille automatique de la climatisation aux heures creuses ou encore l'extinction des éclairages la nuit.

La consommation d'eau (essentiellement utilisée dans le circuit de climatisation, les sanitaires et les cuisines) est également en diminution en 2002 par rapport à 2001 et représente environ 60 000 m³ en 2002.

La consommation de gaz, en légère augmentation, représente le chauffage de certains bâtiments et dépend donc des conditions climatiques. Elle s'élève à environ 46 500 m³ en 2002.

La consommation de vapeur s'élève à 674 tonnes en 2002. Elle correspond également au chauffage de certains bâtiments.

■ 3 Facteurs de risques

■ 3.1 Risques opérationnels majeurs

Pour la chaîne TF1 et les chaînes thématiques, le Groupe met tout en œuvre pour assurer une diffusion permanente de ses programmes.

Tout événement exceptionnel qui entraînerait une non-accessibilité aux différents bâtiments du groupe TF1 aurait un impact majeur sur l'activité. Pour cette raison, le Groupe a renforcé cette année les procédures tendant à garantir la « continuité de service » sur ses processus clés en les sécurisant sur un site externe protégé.

Une équipe pluridisciplinaire, composée de spécialistes techniques et informatiques, de salariés des affaires générales, des ressources humaines, de la communication et de la sécurité, a été mise en place afin de rendre opérationnel un site de secours dès le 1^{er} janvier 2003, pour les quatre processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés de 13 h et 20 h et la fabrication et la vente des écrans publicitaires pour la chaîne TF1, la fabrication et la diffusion du journal télévisé pour LCI. La sécurisation de ces processus clés fait l'objet de tests réguliers et représente un investissement total pour le Groupe inférieur à 10 millions d'euros.

A cela s'ajoute la sécurisation des fonctions vitales de l'entreprise (systèmes d'information, services liés à l'Antenne, comptabilité, trésorerie, paie...) et la mise en œuvre d'une cellule de crise, afin de permettre une reprise d'activité rapide et minimiser ainsi les pertes d'exploitation.

Eurosport dispose d'une structure en Angleterre, permettant à la chaîne de sécuriser la diffusion de ses programmes.

Diffusion des programmes de TF1 - Risque d'interruption du transport du signal

Les programmes de TF1 sont actuellement diffusés auprès des foyers français :

- par faisceaux hertziens via les 112 sites d'émission principaux et 3 161 stations de réémission de TDF,
- par satellite, à savoir Atlantic Bird 3 pour la diffusion en clair et Hot Bird pour la diffusion sur TPS et,
- par câble (obligation dite du « must-carry analogique » à la charge des câblo-opérateurs).

La société TDF assure le transport (alimentation des sites de diffusion avec le signal TF1) et la diffusion des programmes de TF1 (ainsi que l'ensemble des chaînes nationales) de manière conjointe via son réseau hertzien terrestre et satellitaire.

TDF est le seul opérateur national de diffusion du signal de télévision, et il n'existe pas en l'état d'offres alternatives de substitution au réseau TDF.

TF1 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal, et ne peut faire appel à d'autres modes de transport en cas de défaillance du réseau TDF.

Rapport de gestion

La sécurisation du transport est assurée par TDF en raison du double mode de transport (hertzien et satellite) vers ses émetteurs. Ainsi, si un faisceau hertzien alimentant un émetteur vient à être défaillant, il est alors possible de basculer sur le signal satellite (et réciproquement).

Les sites de diffusion sont en grande partie sécurisés grâce à la redondance des émetteurs de diffusion. En revanche, le système d'antennes n'est pas à l'abri d'incidents (antennes, guides d'onde et multiplexeur en fréquences), et l'alimentation en énergie peut échapper à la vigilance de TDF (responsabilité d'EDF).

Des coupures sont ainsi survenues dans la diffusion de notre signal pour des raisons techniques (défaut de fonctionnement d'émetteurs ou d'alimentation d'énergie) ou internes à TDF (grèves notamment). Les pénalités prévues au contrat sont sans commune mesure avec les pertes d'exploitation potentielles de TF1 lors de ces incidents (perte d'audience, atteinte à l'image de TF1, demande de dégrèvements d'annonceurs, perte de droits dérivés...).

Le préjudice que pourrait subir TF1 en cas d'arrêt d'un émetteur est bien sûr proportionnel au bassin de téléspectateurs desservis par l'émetteur défaillant. Une défaillance sur le bassin parisien (10 millions de téléspectateurs) pourrait avoir d'importantes conséquences économiques. C'est pourquoi TF1 a négocié des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne. A ce jour, aucune coupure n'a dépassé la durée de 4 heures sur un émetteur.

TPS a pour activité principale la fourniture d'une offre de programmes diffusée par satellite sur la position Hot Bird 13° d'Eutelsat.

Les principaux programmes de TPS sont diffusés sur 2 des satellites de la position orbitale, qui en compte 5, et occupent 6 fréquences, alors que la position en compte une centaine.

Le risque de perturbation unitaire se limite à un satellite, car ceux-ci sont éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres, donc non perturbables simultanément. TPS doit donc se préparer à subir un défaut sur la moitié de ses capacités. Les solutions résident dans la meilleure utilisation du débit du satellite.

TPS a connu en 2001 un incident de quelques heures sur le satellite HB5, aujourd'hui délaissé au profit de HB6. Les dispositions décrites ci-dessus ont été mises immédiatement en place, avec succès. La société Eutelsat a pu vérifier la capacité de réaction de TPS, en particulier du fait que TPS peut piloter à distance la configuration de liste de chaînes et de fréquences reçues par ses abonnés.

■ 3.2 Risque clients

TF1 Publicité

TF1 Publicité pratique un contrôle systématique de la santé financière des annonceurs qui souhaitent investir sur les chaînes du groupe TF1 dont elle assure la régie. Le risque de non-paiement des annonceurs de TF1 Publicité est historiquement inférieur à 0,1 % du montant du chiffre d'affaires annuel.

TF1 Vidéo a recours à une assurance SFAC afin de se prémunir des risques d'impayés clients.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

■ 3.3 Risques industriels et liés à l'environnement

Hormis les risques opérationnels majeurs décrits au paragraphe 3.1, le groupe TF1 n'est pas exposé à ces risques.

■ 3.4 Risques de marché

L'analyse détaillée des risques de marché (taux, change, liquidité, actions) figure en annexe des comptes consolidés.

Couvertures de taux et de change

En 2002, TF1 a procédé à des couvertures de taux par la mise en place de swaps et d'options simples, pour se prémunir des variations de taux d'intérêt sur sa dette financière.

En 2002, le Groupe a utilisé par ailleurs des instruments de couverture de change (achats et ventes à terme de devises) pour se couvrir des variations de taux de change, principalement dans le cadre d'achats de droits audiovisuels réalisés en devises.

Risque sur actions

TF1 n'est pas exposé aux risques de variation de prix des titres de capital détenus.

■ 3.5 Procédures contentieuses impliquant un risque majeur pour TF1

Risques liés au droit de la concurrence

TPS c/ LFP - Canal+

Le 14 octobre 2002, la Ligue de Football Professionnel (LFP) a lancé une consultation auprès des chaînes de télévision, en vue de la renégociation des droits de diffusion télévisuelle des matchs du Championnat de France de football (Ligues 1 et 2) pour trois saisons (2004/2005, 2005/2006 et 2006/2007) et de la Coupe de Ligue pour les saisons 2003 à 2006.

Aux termes de la consultation, le délai pour déposer les offres expirait le 12 novembre 2002. Le groupe Canal+ (Canal+ et Kiosque) a proposé une offre de 190 M€, par saison, pour les lots 1, 2 et 3 pris individuellement (soit 150 M€ + 20 M€ + 20 M€), assortie d'une prime d'exclusivité de 290 M€ (par saison) affectée au lot 1 en cas d'obtention de l'ensemble des lots 1, 2 et 3. L'offre de TPS sur les lots 2 et 3, respectivement de 38 M€ et de 113 M€, par saison, était mieux-disante que l'offre lot par lot du groupe Canal+ sur ces deux derniers lots.

Le 15 novembre 2002, le conseil d'administration de la LFP a exprimé sa préférence pour l'offre du groupe Canal+. Le 14 décembre 2002, le conseil d'administration de la LFP a retenu l'offre du groupe Canal+ à hauteur de 480 M€ par saison pour la totalité des lots 1, 2 et 3.

Rapport de gestion

Le 18 novembre 2002, le groupe TPS a saisi le Conseil de la Concurrence d'une plainte pour abus de position dominante et entente, assortie d'une demande de mesures conservatoires, dirigée contre la LFP et les sociétés Canal+ et Kiosque. Par décision du 23 janvier 2003, le Conseil de la Concurrence a prononcé des mesures conservatoires enjoignant à la LFP et au groupe Canal+ :

- de suspendre les effets de l'attribution au groupe Canal+ des droits de diffusion des matchs de la Ligue 1 ;
 - de s'abstenir de toute communication, tendant à présenter la décision d'attribution à Canal+ et à Kiosque comme étant exécutoire, notamment à des fins publicitaires et commerciales ;
- et ce jusqu'à la décision sur le fond du Conseil de la Concurrence.

Ces mesures conservatoires sont fondées sur l'existence d'une atteinte grave à TPS, au secteur et aux consommateurs :

- compte tenu du comportement des abonnés et des prospects (en terme de décision d'abonnement), l'annonce de l'attribution de l'exclusivité au groupe Canal+ porte une atteinte grave et immédiate aux conditions de commercialisation des abonnements de TPS ;
- l'exclusivité accordée au groupe Canal+ pourrait se traduire par une augmentation du prix des abonnements, réalisant ainsi l'atteinte aux consommateurs ;
- la disparition de l'un des deux opérateurs de la télévision payante aurait des conséquences sur plusieurs marchés avuls et sur l'ensemble des offreurs de programmes, réduisant ainsi l'offre disponible aux consommateurs.

Le groupe Canal+ et la LFP ont fait appel de cette décision du Conseil de la Concurrence. L'audience des plaidoiries devant la Cour d'Appel de Paris a eu lieu le 14 février 2003. La Cour d'Appel a proposé aux différents protagonistes une médiation judiciaire. La LFP, Canal+ et TPS ont accepté cette médiation. Cette acceptation n'implique en aucune manière une renonciation par TPS à l'action au fond introduite devant le Conseil de la Concurrence, ni aux mesures conservatoires qui lui ont été octroyées.

La décision du Conseil de la Concurrence sur la plainte au fond interviendra vraisemblablement au cours du dernier trimestre 2003.

Risques liés au droit des personnes (intimité de la vie privée, diffamation)

Aucun dossier en cours ne présente de risque financier majeur pour TF1.

Les litiges connus à ce jour par la société et le Groupe ont été entièrement provisionnés dans leurs comptes. A la connaissance de la société et du Groupe, il n'existe à ce jour aucun autre fait exceptionnel ou litige pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société et du Groupe.

Le détail des provisions sur litiges est présenté dans l'annexe des comptes consolidés.

■ 3.6 Assurance / Couverture des risques

Les polices d'assurance du Groupe sont négociées par l'intermédiaire de courtiers intervenant auprès de grandes compagnies telles que Zurich, Chubb, Gan, Allianz, Generali...

Le Groupe dispose de deux types d'assurances principales :

- assurance dommages (couverture : environ 251 M€). Cette police assure TF1, ses filiales créées ou à créer, en France et dans le monde entier, partout où s'exercent les activités de TF1. Cette police garantit notamment les dommages matériels causés aux biens de TF1 et les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages. Ces garanties s'appliquent en particulier dans les cas impliquant des actes terroristes ;
- assurance responsabilité civile (couverture : environ 30,5 M€). Cette police garantit les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que TF1 et ses filiales existantes ou à créer encourrent.

La couverture est acquise pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de la Responsabilité Civile Exploitation, Produits et Professionnelle.

De plus, TF1 a souscrit à une assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux depuis 1997. Les assurés sont les mandataires sociaux de TF1, ses représentants aux Conseils d'Administration des sociétés filiales ou des sociétés associées (sociétés dans lesquelles TF1 détient directement ou indirectement 50 % au moins des droits de vote).

En outre, l'assurance garantit les dirigeants de fait et les préposés qui verraient leur responsabilité engagée pour une faute professionnelle commise dans le cadre de leur fonction de direction, de supervision ou de gestion.

■ 4 Filiales et participations

■ 4.1 Créations

Création de la société Transport Automatique de Produits Audiovisuels Spéciaux 4 - TAPAS 4

Constitution, le 12 septembre 2002, de la société par actions simplifiée TAPAS 4, au capital de 40 000 €, divisé en 40 000 actions de 1 € de valeur nominale chacune détenue à 100 % par TF1.

Son objet social est d'assurer des prestations de toutes natures dans le domaine de la communication et de l'audiovisuel.

Création de la société TVB Nantes

Constitution, le 18 octobre 2002, de la société anonyme TVB Nantes, au capital de 40 000 €, divisé en 4 000 actions de 10 € de valeur nominale chacune, dans laquelle TF1 a souscrit à hauteur de 11 % du capital.

TVB Nantes a déposé sa candidature pour l'octroi d'une fréquence sur la ville de Nantes.

■ 4.2 Augmentations de la participation de TF1 dans le capital de TPS et TCM

Rachat par TF1 de la participation de France Télécom et France Télévision dans Télévision Par Satellite (TPS)

A la suite du protocole d'accord signé le 27 décembre 2001, la Commission des communautés européennes sur les régimes des concentrations a autorisé, le 6 mai 2002, le rachat par TF1 de la participation de 25 % de France Télécom et France Télévision dans le

Rapport de gestion

capital de TPS. Le montant payé pour l'acquisition des parts sociales et des comptes courants d'associés est de 195 M€. A l'issue de cette opération, TF1 détenait 50 % du capital de TPS.

Rachat par TF1 de la participation de Suez dans Télévision Par Satellite (TPS) et TCM

A la suite du protocole d'accord signé le 30 juillet 2002, et après différentes autorisations, dont celle des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations, TF1, conjointement avec M6, a racheté à Suez sa participation de 25 % dans le capital de TPS, le 2 octobre 2002. Le montant payé pour l'acquisition des parts sociales et des comptes courants d'associés est de 158,6 M€

A l'issue de ces différentes opérations, TF1 détient 66 % de TPS et 50 % de TCM.

4.3 Cession

Cession de participation dans NET TV

Le 27 juin 2002, TF1 a cédé sa participation dans le capital de NET TV pour un montant de 0,5 M€, enregistrant une plus-value de 0,1 M€.

5 Capital

5.1 Le titre

Au 31 décembre 2002, l'action TF1 clôture à 25,5 €, soit une baisse de 10,3 % sur un an, à comparer avec une régression de 33,8 % pour l'indice CAC 40 et de 32,4 % pour l'indice SBF 120. Sur l'année 2002 et dans un contexte de baisse générale des marchés financiers, l'action TF1 a été l'un des titres du CAC 40 les moins touchés.

En 2002, les échanges quotidiens du titre TF1 ont connu une hausse significative (+ 17,5 %) (hors applications hors marché), avec une moyenne de 1,17 M de titres. Ce chiffre est à comparer avec une moyenne de 890 000 titres échangés par jour sur l'année 2001.

La valorisation boursière du groupe TF1 est, au 31 décembre 2002, de 5,45 milliards d'euros, ce qui représente un PER (calculé sur la base du résultat net 2002) de 35,16 comparé à un PER de 28,66 au 31 décembre 2001.

5.2 Achat en Bourse

Durant l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2002.

5.3 Montant / Catégorie de titres

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après augmentation
		Nominal	Prime	Emises	Cumulés	
24/07/87	Privatisation de TF1	10 francs	0	0	21 000 000	210 000 000 francs
29/10/99	Augmentation de capital réservée aux salariés	10 francs	969,21 francs	118 316	21 118 316	211 183 160 francs
	Opération	Valeur nominale par action		Nombre d'actions		Montant du capital social
		Nominal	Elévation	Emises	Cumulés	
01/01/00	Conversion du capital en euro	10 francs	3,11914 francs	0	21 118 316	277 054 144,17 francs
	a) Augmentation de capital	2 euros	0	0	21 118 316	42 236 632 euros
20/06/00	b) Conversion	0,2 euro	0	0	211 183 160	42 236 632 euros
	Division du nominal					
	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après augmentation
		Nominal	Prime	Emises	Cumulés	
20/12/01	Augmentation de capital réservée aux salariés	0,2 euro	23,21 euros	812 919	211 996 079	42 399 216 euros
	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après augmentation
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
30/06/02 constaté au 04/09/02	Exercice d'options de souscription du plan n° 2 au cours du 1 ^{er} semestre 2002	0,2 euro	7,77 euros	1 249 000	213 505 079	42 701 016 euros
	Exercice d'options de souscription du plan n° 3 au cours du 1 ^{er} semestre 2002	0,2 euro	9,82 euros	260 000		
	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après augmentation
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
31/12/02 constaté au 24/02/03	Exercice d'options de souscription du plan n° 2 au cours du 2 nd semestre 2002	0,2 euro	7,77 euros	275 500	214 050 579	42 810 116 euros
	Exercice d'options de souscription du plan n° 3 au cours du 2 nd semestre 2002	0,2 euro	9,82 euros	270 000		

Rapport de gestion

A la suite de l'exercice d'options de souscription des plans 2 et 3 au cours du premier semestre 2002 ayant donné lieu à la création de 1 509 000 actions nouvelles constatée en septembre 2002, le capital de Télévision Française 1 est passé à 42 701 015,80 €, entièrement libéré, divisé en 213 505 079 actions de 0,2 € nominal chacune.

A la suite de l'exercice d'options de souscription des plans 2 et 3 au cours du second semestre 2002 ayant donné lieu à la création de 545 500 actions nouvelles constatée en février 2003, le capital de Télévision Française 1 est passé à 42 810 115,80 €, entièrement libéré, divisé en 214 050 579 actions de 0,2 € nominal chacune.

Il n'existe ni certificat d'investissement, ni action à dividende prioritaire, ni action à droit de vote double.

5.4 Gestion des titres

TF1, en tant que société émettrice, assure la gestion de son service titres et de son service financier.

5.5 Actionnariat

A la connaissance du Conseil, l'évolution de la structure actionnariaire est la suivante :

	Situation au 31 décembre 2002			Situation au 31 décembre 2001			Situation au 31 décembre 2000		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Bouygues	88 457 409	41,3 %	41,5 %	88 378 009	41,7 %	41,9 %	84 155 120	39,8 %	40,1 %
Société Générale	3 100 000	1,5 %	1,5 %	3 100 000	1,4 %	1,5 %	2 930 000	1,4 %	1,4 %
Total actionnaires agissant de concert ⁽¹⁾	91 557 409	42,8 %	43,0 %	91 478 009	43,1 %	43,4 %	87 085 120	41,2 %	41,5 %
Autres France ⁽²⁾	53 823 520	25,1 %	25,3 %	59 481 725	28,1 %	28,3 %	67 766 483	30,9 %	31,0 %
dont salariés	7 481 214	3,5 %	3,5 %	6 468 011	3,1 %	3,1 %	5 596 818	2,7 %	2,7 %
Autocontrôle et autodétention	1 275 387	0,6 %	0,0 %	1 424 117	0,7 %	0,0 %	1 292 850	0,6 %	0,0 %
Europe (hors France) ⁽³⁾	48 137 584	22,5 %	22,6 %	32 992 440	15,6 %	15,7 %	35 412 240	17,1 %	17,2 %
Autres ⁽³⁾	19 256 679	9,0 %	9,1 %	26 619 788	12,5 %	12,6 %	19 626 467	10,2 %	10,3 %
Total	214 050 579	100 %	100 %	211 996 079	100 %	100 %	211 183 160	100 %	100 %

(1) Concert déclaré à Euronext le 23 février 1994 (avis Euronext n° 94-600).

(2) Incluant les porteurs non identifiés (environ 11 % en 2002, 13 % en 2001, 15 % en 2000).

(3) Estimations relevé Euroclear.

Le nombre d'actionnaires est estimé à plus de 100 000.

Le 19 août 2002, JP Morgan Chase Investor services déclarait détenir 9,99 % du capital de TF1 pour compte de tiers.

Le 9 octobre 2002, la société Putnam Investment Management et The Putnam Advisory Company déclaraient avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital de TF1. Au 13 janvier 2003, ces sociétés déclaraient avoir franchi ce même seuil à la baisse.

A la connaissance de la société, il n'existe aucune action TF1 nantie et TF1 n'a nantie aucune action de ses filiales.

Action de concert

Les actionnaires issus du groupe des repreneurs résultant de la privatisation de TF1 (Bouygues et Société Générale au 31 décembre 2002 représentant 42,8 % du capital) constituent le groupe des actionnaires agissant de concert. Cette action de concert existe depuis 1987 et a été déclarée à Euronext le 23 février 1994 (avis Euronext n° 94-600), conformément à la réglementation en vigueur.

En 1987, le groupe des repreneurs de TF1 a mis en place des engagements conjoints et solidaires, conformément à la loi, et a organisé des liens entre eux pour la gestion de TF1, traduisant la réalité de l'action de concert.

Dans le cas où l'un des membres du groupe des repreneurs se trouverait en situation de céder ses actions, ces titres seraient proposés en priorité aux autres membres de ce groupe. Ces derniers auront la possibilité d'acquiescer ces titres au prorata de leur participation dans le groupement. S'il n'y a pas d'acquéreurs parmi les membres du groupement, alors le cédant aura la possibilité de vendre ses titres à un ou plusieurs autres cessionnaires qui deviendront ainsi des membres du groupe des actionnaires agissant de concert.

Accord d'actionnaires

En juillet 2002, TF1 et M6 ont signé un protocole avec Suez concernant le rachat de sa participation de 25 % dans TPS. A l'issue de cette opération, TF1 détient 66 % de TPS avec M6 qui détient 34 % du capital.

Ce rachat est assorti d'un accord d'actionnaires prévoyant que la gestion conjointe de TPS est assurée par TPS Gestion (gérant statutaire unique). Le Conseil d'Administration de TPS Gestion est composé de 8 membres, dont 5 désignés par TF1 et 3 par M6. Les décisions stratégiques et essentielles à la réalisation des objectifs financiers et opérationnels de TPS sont prises à la majorité qualifiée de 75 % du Conseil d'Administration. Ces décisions comprennent notamment l'approbation du budget annuel de fonctionnement de TPS, les investissements ou dépenses représentant un engagement supérieur à 6 M€.

Rapport de gestion

5.6 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	PLAN N° 1	PLAN N° 2	PLAN N° 3	PLAN N° 4	PLAN N° 5	PLAN N° 6
Date d'Assemblée	12/06/1995	12/06/1995	12/06/1995	12/06/1995	18/04/2000	18/04/2000
Date du Conseil d'Administration	10/10/1995	08/04/1997	18/03/1998	20/09/1999	06/12/2000	11/12/2001
Nature du plan	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 705 000	2 270 000	2 300 000	2 300 000	840 000	2 071 300
- dont par les mandataires sociaux	510 000	550 000	570 000	400 000	-	550 000
- dont par les dix premiers attributaires salariés	450 000	700 000	800 000	620 000	100 000	370 000
Point de départ d'exercice des options	10/10/1996	08/04/2000	18/03/2001	20/09/2002	06/12/2003	11/12/2004
Date d'expiration	10/10/2002	08/04/2004	18/03/2005	20/09/2006	06/12/2007	11/12/2008
Prix de souscription ou d'achat	7,33 €	7,97 €	10,02 €	23,27 €	53,04 €	27,80 €
Modalités d'exercice	Indisponibilité de 1 an, exercable pendant les 4 ans suivants par tranche cumulative d'un quart	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 5 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 5 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 5 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^e anniversaire
Nombre d'actions souscrites au 24/02/2003	1 490 000	1 524 500	530 000	-	-	-
Options de souscription ou d'achat annulées ou devenues caduques	185 000	195 000	80 000	62 000	49 500	105 000
Options de souscription ou d'achat restantes	30 000	550 500	1 690 000	2 238 000	790 500	1 966 300

Le plan n° 1 est devenu caduque le 10 octobre 2002.

Les options de souscription d'action ci-dessus détaillées constituent à ce jour les seuls instruments émis par TF1 avec effet potentiellement dilutif. L'impact de cette dilution potentielle sur le résultat est mentionné au compte de résultat consolidé.

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social (non représentant du personnel) et options levées par ces derniers	Nbre d'options attribuées ou d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéances	N° du plan
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	0	0	-	-
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social				
- Le Lay Patrick	250 000	7,97 €	08/04/2004	N° 2
- Mougeotte Etienne	150 000	7,97 €	08/04/2004	N° 2
- Cohen Claude	100 000	7,97 €	08/04/2004	N° 2

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés attributaires (hors mandataires sociaux non représentants du personnel) et options levées par ces derniers d'exercice	Nbre d'options attribuées ou d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéances	N° du plan
Options consenties durant l'exercice aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	0	-	-
Options levées durant l'exercice par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé				
	20 000	7,33 €	10/10/2002	1
	570 000	7,97 €	08/04/2004	2
	440 000	10,02 €	18/03/2005	3

Rapport de gestion

5.7 Rémunération brute des mandataires sociaux

(en euros)	Fonction	Rémunération fixe (y.c. avantages en nature)	Rémunération variable 2002 versée en 2003	Rémunération totale	Jetons de présence versés en 2002
Le Lay Patrick	Président-Directeur Général	741 200	773 602	1 514 802	15 245
Mougeotte Etienne ⁽¹⁾	Vice-Président	975 065	411 613	1 386 678	15 245
Cohen Claude	Directrice Générale	556 832	330 000	886 832	15 245

(1) dont TF1 Films Production : 83 239 €.

La rémunération brute variable de Patrick Le Lay au titre de l'année 2002 a été fonction des critères suivants : (a) écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris ; (b) écart entre l'évolution du cours de l'action TF1 et l'évolution de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris ; (c) évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de TF1 ; (d) plusieurs objectifs qualitatifs.

La rémunération brute variable d'Etienne Mougeotte et de Claude Cohen en 2002 a été basée sur des ratios de performances d'activité et de respect des engagements pris.

Jetons de présence

En 2002, les jetons de présence, qui s'élèvent à 176 586,87 €, ont été versés à l'ensemble des Administrateurs ainsi qu'il suit :

Barbizet Patricia	13 974,50 €
Bouygues Martin	15 244,91 €
Chevreton Corinne (représentant du personnel)	3 811,22 €
Citerne Philippe	15 244,91 €
Cohen Claude	15 244,91 €
Derbesse Michel	15 244,91 €
Le Lay Patrick	15 244,91 €
Montagner Philippe	13 974,50 €
Mougeotte Etienne	15 244,91 €
Pernaut Jean-Pierre (représentant du personnel)	15 244,91 €
Petton Céline (représentant du personnel)	10 163,28 €
Poupart-Lafarge Olivier	13 974,50 €
Pouyat Alain	13 974,50 €

Les jetons de présence des Administrateurs représentants du personnel ont été versés aux organisations syndicales.

6 Affectation et répartition des résultats de Télévision Française 1 (société mère)

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2002 et, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 272 616 713,38 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 198 022 520,97 € et du Report à Nouveau de 74 594 192,41 €, de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation au poste Réserve Légale (ainsi dotée à hauteur de 10 % du capital) 41 090,00 €
- Affectation au poste Autres Réserves 64 000 000,00 €
- Distribution d'un dividende de 139 132 876,35 € (soit un dividende net de 0,65 € par action de 0,2 € valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal*)
- Affectation du solde au Report à Nouveau 69 442 747,03 €

* Le dividende à répartir au titre de l'exercice ouvre droit à un avoir fiscal égal à :

- 50 % des sommes nettes distribuées, si l'utilisateur est une personne physique,
- 15 % des sommes nettes distribuées, si l'utilisateur est une personne morale.

L'avoir fiscal demeure fixé à 50 % des sommes distribuées lorsqu'il est destiné à être utilisé dans le cadre du régime mère et filiales.

Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 28 avril 2003.

Nous vous demandons d'autoriser à porter au compte Report à Nouveau le montant des dividendes afférents aux actions que TF1 pourrait détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du code de commerce.

Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1999, 2000 et 2001 ont été respectivement de 0,46 €, 0,65 € et 0,65 € net par action d'une valeur nominale de 0,2 € ; les avoirs fiscaux correspondants sur la base d'un taux de 50 % ont été respectivement de 0,23 €, 0,33 € et 0,33 €, étant précisé que les montants rappelés au titre de l'exercice 1999 ont été ajustés afin de tenir compte de l'opération de division par dix de la valeur nominale des actions ayant eu lieu le 21 juin 2000.

7 Résolutions

Vos commissaires aux comptes vous communiqueront leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2002 et sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2002, l'affectation et la répartition des résultats, et les conventions et opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,
- de prendre acte de la présentation d'opérations concernant des options de souscription ou d'achat d'actions consenties ou levées en 2002,
- de renouveler, pour deux années, les mandats d'Administrateur de Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Claude Cohen, Michel Derbesse, Patrick Le Lay, Philippe Montagner, Etienne Mougeotte et Olivier Poupart-Lafarge, qui arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée,

Rapport de gestion

- de nommer, pour deux années, Haim Saban, Administrateur aux lieu et place de la Société Générale, qui n'a pas demandé le renouvellement de son mandat qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée,
- de décider de porter, à compter de l'exercice en cours, le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à un montant global annuel de 350 000 €, et ce, en vue de permettre notamment le versement d'allocations supplémentaires aux administrateurs membres des comités du conseil et à ceux chargés de fonctions spéciales,
- d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, permettant à votre société d'acheter en bourse ses propres actions. Le rachat a pour finalité soit la régularisation du cours de bourse, soit l'attribution aux salariés, soit leur conservation, soit leur transfert dans le cadre d'opérations financières, soit leur annulation sous

réserve de l'adoption de la 17^e résolution (partie extraordinaire) pour notamment racheter un nombre d'actions correspondant à celles à émettre dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés. Cette acquisition éventuelle serait limitée à 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 60 € et le prix minimum de vente par action à 10 €.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

Chiffres à 5 ans

Résultats financiers de la société aux cours des cinq derniers exercices (en euros)

NATURE DES INDICATIONS	1998	1999	2000	2001	2002
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	32 014 294	32 194 665	42 236 632	42 399 216	42 810 116
b) Nombre d'actions émises	21 000 000	21 118 316	211 183 160 ⁽¹⁾	211 996 079	214 050 579
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 162 190 073	1 285 997 333	1 491 806 305	1 431 613 565	1 435 159 747
b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés amortissements et provisions	211 322 398	311 225 175	596 567 739	442 366 777	308 600 140
c) Impôt sur les bénéfices	77 376 899	103 988 111	150 087 760	126 152 134	86 651 600
d) Participation des salariés	4 066 042	10 344 406	13 511 247	11 592 039	8 650 777
e) Bénéfice après impôts, participation des salariés amortissements et provisions	140 271 944	178 747 652	358 132 161	276 227 636	198 022 521
f) Montant des bénéfices distribués	70 431 446	97 144 254	137 269 054	137 797 451	139 132 876 ⁽²⁾
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	6,18	9,32	2,05	1,44	1,00
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	6,68	8,46	1,70	1,30	0,93
c) Dividende versé à chaque action	3,35	4,60	0,65	0,65	0,65 ⁽²⁾
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	1 209	1 271	1 299	1 330	1 383
b) Montant de la masse salariale	92 104 170	94 352 055	97 677 913	98 448 241	98 927 602
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	39 988 069	42 283 355	43 173 430	43 930 772	43 279 320

(1) Après division par 10 du nominal le 21 juin 2000.

(2) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Compte de résultat analytique consolidé

L'explication des comptes pro forma est détaillée en annexe des comptes consolidés note 2.2

(en millions d'euros)	2002	2001 Pro forma	2001 Publié	2000 Pro forma	2000 Publié
Antenne TF1					
Recettes de publicité	1 507,3	1 496,9	1 496,9	1 570,9	1 570,9
Coût de la régie	(83,1)	(82,6)	(82,6)	(86,9)	(86,9)
RECETTES NETTES DIFFUSEUR	1 424,2	1 414,3	1 414,3	1 484,0	1 484,0
Prélèvements obligatoires					
- Auteurs	(58,2)	(58,1)	(58,1)	(60,6)	(60,6)
- CNC	(74,7)	(73,9)	(73,9)	(74,6)	(74,6)
Coût de diffusion					
- TDF, Satellites, Circuits	(56,0)	(54,5)	(54,5)	(56,3)	(56,3)
Coût de la grille	(881,6)	(770,1)	(770,1)	(741,2)	(741,2)
MARGE BRUTE GRILLE	353,7	457,7	457,7	551,3	551,3
Recettes diversification et divers	1 143,5	1 066,4	822,2	905,3	696,8
Autres charges d'exploitation	(1 069,4)	(1 024,4)	(786,0)	(904,1)	(676,2)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(134,3)	(172,1)	(118,0)	(194,5)	(148,7)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	293,5	327,6	375,9	358,0	423,2
RÉSULTAT FINANCIER	(29,7)	(36,7)	(18,0)	2,8	18,0
RÉSULTAT COURANT	263,8	290,9	357,9	360,8	441,2
Résultat exceptionnel	(4,4)	3,4	4,6	0,7	(0,4)
Amortissement des écarts d'acquisition	(8,9)	(5,3)	(3,5)	(2,7)	(2,3)
Impôts	(94,2)	(107,0)	(122,7)	(143,6)	(154,8)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(1,2)	(1,5)	(24,9)	(2,2)	(33,0)
RÉSULTAT NET	155,1	180,5	211,4	213,0	250,7
Part des minoritaires	0,1	(1,2)	(1,1)	(0,5)	(0,4)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	155,2	179,3	210,3	212,5	250,3

Les informations complémentaires fournies par la présentation analytique du compte de résultat consolidé ne se substituent pas aux informations fournies en annexe des comptes consolidés, mais permettent d'apprécier les deux composantes principales du groupe TF1 :

- activités liées à la diffusion du programme TF1,
- activités liées à la diversification.

■ 1 Recettes nettes diffuseur

Elles sont composées des recettes nettes facturées aux annonceurs par la régie publicitaire TF1 Publicité, sous déduction de ses coûts de fonctionnement.

■ 2 Marge brute grille

Elle est composée de quatre éléments :

- Recettes nettes diffuseurs (voir ci-dessus)
- Prélèvements obligatoires
Ces prélèvements sont basés sur tout ou partie du chiffre d'affaires Publicité :
 - les redevances versées aux Sociétés des Auteurs,
 - la contribution au Fonds de Soutien du Cinéma (CNC).

• Coût de diffusion

Il s'agit de l'ensemble des coûts nécessaires à la mise en œuvre de la diffusion du programme de TF1.

• Coût de la grille

Ce sont les coûts internes et externes des programmes diffusés. Ces coûts incorporent les charges relatives aux droits de diffusion échus ou réformés.

■ 3 Résultat d'exploitation

Il est établi à partir de la marge brute de la grille et prend en compte, d'une part, les recettes de la diversification ainsi que les recettes d'exploitation diverses et, d'autre part, les charges d'exploitation relatives aux activités de diversification ainsi que les charges d'exploitation résiduelles non comprises dans le coût de la grille. Il correspond au résultat d'exploitation du compte de résultat consolidé.

■ 4 Autres résultats

Ce sont ceux du compte de résultat consolidé.

Rapports généraux

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Télévision Française 1 tels qu'ils sont présentés aux pages 44 à 56 du rapport financier,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 7 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD
Michel ROSSE

RSM SALUSTRO REYDEL
Edouard SALUSTRO Xavier PAPER

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Télévision Française 1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont présentés aux pages 28 à 43 du rapport financier.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 7 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD
Michel ROSSE

RSM SALUSTRO REYDEL
Edouard SALUSTRO Xavier PAPER

Rapport spécial

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES TF1

Exercice clos le 31 décembre 2002

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Bouygues Relais

Le Conseil d'Administration du 4 mars 2002 a autorisé la signature d'une convention aux termes de laquelle Bouygues Relais octroie à TF1 la possibilité de relayer les lignes de crédit confirmées dont elle dispose à concurrence du montant de ces lignes et au maximum de 300 millions d'euros, montant porté à 500 millions d'euros par le Conseil d'Administration du 4 septembre 2002.

TF1 bénéficie de ces relais sous forme d'un découvert au jour le jour auprès de Bouygues Relais.

Les intérêts sont calculés sur le montant des tirages avec un taux égal à EONIA, majoré de :

- 0,10 % pour un montant utilisé inférieur à 100 millions d'euros ;
- 0,125 % pour la partie du tirage dont le montant est compris entre 100 et 200 millions d'euros ;
- 0,15 % pour la partie du tirage dont le montant est compris entre 200 et 500 millions d'euros.

Cette facilité est consentie à compter du 5 mars 2002 jusqu'au 3 mars 2003.

Au titre de l'exercice 2002, le montant facturé par Bouygues Relais s'est élevé à 6,6 millions d'euros.

Administrateurs concernés : Messieurs Patrick Le Lay, Martin Bouygues, Alain Pouyat, Michel Derbesse, Olivier Poupart-Lafarge et Philippe Montagner et Madame Patricia Barbizet.

Avec la société Bouygues

- Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2002 a autorisé la signature d'une convention aux termes de laquelle le Secrétariat Général Groupe de Bouygues assure la gestion des titres pour le compte de TF1.

Au titre de l'exercice 2002, le montant facturé par Bouygues s'est élevé à 60 milliers d'euros.

- Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2002 a également autorisé TF1 à solliciter le département « Bouygues Transport Air », opérateur de la flotte aérienne du groupe Bouygues, moyennant un prix fixé par heure de vol de 4 695 euros hors taxes pour l'année 2002.

Au titre de l'exercice 2002, le montant facturé par Bouygues s'est élevé à 0,8 million d'euros.

Administrateurs concernés : Messieurs Patrick Le Lay, Martin Bouygues, Alain Pouyat, Michel Derbesse, Olivier Poupart-Lafarge et Philippe Montagner et Madame Patricia Barbizet.

Avec la société Eurosport

Le Conseil d'Administration du 4 mars 2002 a autorisé la signature d'un contrat de prêt à long terme entre TF1 et Eurosport, aux termes duquel TF1 consent à Eurosport un prêt à long terme d'un montant principal de 278,8 millions d'euros.

Ce prêt prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2002 pour une durée de 7 ans et devra être intégralement remboursé au plus tard le 2 janvier 2009.

TF1 accorde à Eurosport une franchise de 5 années avant de commencer à rembourser le principal.

Les intérêts sont calculés sur la base du taux Euribor 3 mois, majoré d'une marge de 0,375 %.

TF1 a contracté un cap et un swap de taux pour le compte d'Eurosport afin de se couvrir contre une hausse du taux Euribor 3 mois.

Au titre de l'exercice 2002, le montant facturé par TF1, y compris les primes et intérêts sur instruments de couverture de taux, s'est élevé à 12,4 millions d'euros.

Administrateurs concernés : Madame Claude Cohen et Monsieur Etienne Mougeotte.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Rapport spécial

Avec des filiales du Groupe

Les conventions de mise à disposition de structures fonctionnelles, en date du 15 novembre 1999, prévoient la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande des filiales par les structures fonctionnelles (management, ressources humaines, juridique, finance) et d'une quote-part du montant résiduel des frais des structures fonctionnelles, augmentés du montant facturé par la société Bouygues à la société TF1 dans le cadre de la convention de services communs conclue entre ces dernières. Cette quote-part est déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts.

Au titre de l'exercice 2002, outre des prestations spécifiques à des conditions de marché, la société TF1 a facturé à certaines de ses filiales une quote-part résiduelle des frais de structures fonctionnelles, telle que définie par les présentes conventions, qui s'établit comme suit :

	Montant H.T. (en milliers d'euros)
TF1 PUBLICITÉ	14 537
EUROSPORT	3 244
TF1 ENTREPRISES	560
TF1 VIDÉO	1 827
LA CHAÎNE INFO	577
UNE MUSIQUE	216
e-TF1	253
TÉLÉSHOPPING	750
TF1 FILMS PRODUCTION	472
STUDIOS 107	185
TF1 INTERNATIONAL PICTURES	6
TF1 CATALOGUE	19
LES FILMS ARIANE	61
CIBY DA	22
BIG CASH	23
ODYSSÉE	61
TF1 PUBLICITÉ PRODUCTION	174
TAP	35
ALMA PRODUCTION	18
TOTAL	23 434

Avec la société Bouygues

- La convention de services communs en matière de management, ressources humaines, droit des sociétés, informatique, conseil et finance, en date du 8 octobre 1997, conclue entre les sociétés TF1 et Bouygues, prévoit la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande de TF1 par les services communs et d'une quote-part du montant résiduel des frais de services communs. Cette quote-part, déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs, capitaux permanents et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts, ne peut excéder 0,45 % du chiffre d'affaires consolidé hors taxes de TF1.

- Au titre de l'exercice 2002, le montant facturé par Bouygues qui n'inclut aucune prestation spécifique, telle que définie par la présente convention, s'est élevé à 4,9 millions d'euros.

- La convention de sous-location conclue entre TF1 et Bouygues prévoit que TF1 s'engage à sous-louer à Bouygues des locaux équipés d'une surface de 89 m² situés dans l'immeuble « Le Levant » à Boulogne-Billancourt, moyennant un loyer mensuel hors taxes de 6 408 euros. Au titre de l'exercice 2002, un montant de 38 milliers d'euros a été facturé.

Avec la société Bouygues Relais

Aux termes d'une convention de trésorerie, en date du 5 mars 2002, établie aux mêmes conditions que la convention signée le 1^{er} décembre 1999, la société TF1 a la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société Bouygues Relais et de bloquer une partie de ce prêt pour une période correspondant à un mois civil. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché.

Au cours de l'exercice 2002, cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer.

Paris, le 7 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD

Michel ROSSE

RSM SALUSTRO REYDEL

Edouard SALUSTRO Xavier PAPER

Bilan consolidé

	<i>Annexe</i>	31.12.02 Net	31.12.01 Pro forma Net	31.12.01 Publié Net	31.12.00 Pro forma Net	31.12.00 Publié Net
Actif (en millions d'euros)						
Immobilisations incorporelles		892,1	803,5	435,7	502,3	133,2
Droits audiovisuels	2.3 et 3.1	97,4	79,1	79,1	82,5	82,6
Autres immobilisations incorporelles	2.4 et 3.2	794,7	724,4	356,6	419,8	50,6
Ecart d'acquisition	2.5 et 3.3	111,5	119,6	119,6	47,9	46,1
Immobilisations corporelles	2.6 et 3.4	217,6	257,3	171,4	286,6	175,5
Terrains		45,7	45,7	45,7	45,7	45,7
Constructions		37,1	39,6	39,5	42,0	42,0
Autres immobilisations corporelles		134,8	172,0	86,2	198,9	87,8
Immobilisations financières	3.5	9,8	26,1	25,9	16,1	15,9
Titres mis en équivalence		0,0	1,8	1,8	2,6	2,6
Participations et créances rattachées		6,1	4,2	4,2	1,6	1,6
Autres immobilisations financières		3,7	20,1	19,9	11,9	11,7
ACTIF IMMOBILISÉ		1 231,0	1 206,5	752,6	852,9	370,7
Programmes et droits de diffusion	2.8 et 3.6	666,6	641,1	593,3	549,3	490,8
Matières premières et approvisionnements		8,7	12,2	12,3	6,4	6,4
Créances clients et comptes rattachés		671,7	698,7	624,9	597,7	533,7
Autres créances et comptes de régularisation	3.7	503,5	510,5	476,9	437,7	395,2
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.9 et 3.8	55,0	32,6	31,5	352,8	345,2
ACTIF CIRCULANT		1 905,5	1 895,1	1 738,9	1 943,9	1 771,3
TOTAL DE L'ACTIF		3 136,5	3 101,6	2 491,5	2 796,8	2 142,0

Bilan consolidé

	Annexe	31.12.02	31.12.01 Pro forma	31.12.01 Publié	31.12.00 Pro forma	31.12.00 Publié
Passif (en millions d'euros)						
Capital		42,8	42,4	42,4	42,2	42,2
Primes liées au capital		53,4	36,4	36,3	17,5	17,5
Réserves consolidées		554,8	433,5	481,4	369,0	374,9
Résultat net (part du Groupe)		155,2	179,3	210,3	212,5	250,3
Capitaux propres	3.9	806,2	691,6	770,4	641,2	684,9
Intérêts minoritaires	3.10	0,6	0,7	0,3	(0,4)	(0,9)
Subventions d'investissement	2.10 et 3.11	6,3	6,2	6,2	5,4	5,4
Provisions pour risques et charges	2.11 et 3.12	71,4	69,6	135,6	67,7	150,7
Impôts différés	2.12 et 3.13	68,4	63,0	63,0	56,2	56,2
Emprunts et dettes financières ^{(1) (2)}	3.14	547,6	772,1	210,0	472,0	9,7
Fournisseurs et comptes rattachés		952,7	950,6	776,3	843,7	643,2
Autres dettes et comptes de régularisation	3.15	683,3	547,8	529,7	711,0	592,8
DETTES		2 183,6	2 270,5	1 516,0	2 026,7	1 245,7
TOTAL DU PASSIF		3 136,5	3 101,6	2 491,5	2 796,8	2 142,0
(1) Dont concours bancaires courants		18,6	20,3	20,2	0,4	0,0
(2) Dont à moins d'un an		532,2	761,4	210,0	458,9	9,7

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Annexe	2002	2001 Pro forma	2001 Publié	2000 Pro forma	2000 Publié
Produits d'exploitation		2 655,3	2 569,3	2 325,1	2 479,8	2 270,3
Recettes de publicité	2.13	1 628,5	1 617,7	1 617,7	1 654,6	1 654,6
TF1		1 507,3	1 496,9	1 496,9	1 570,9	1 570,9
Autres		121,2	120,8	120,8	83,7	83,7
Recettes de la diversification		968,8	872,3	632,8	749,1	544,1
Ventes de prestations techniques		27,3	31,7	31,7	21,6	21,6
Divers		30,7	47,6	42,9	54,5	50,0
Charges d'exploitation		(2 361,8)	(2 241,7)	(1 949,2)	(2 121,8)	(1 847,0)
Consommation de production externe		(538,4)	(510,1)	(461,7)	(503,8)	(438,7)
Charges de personnel		(337,3)	(331,1)	(303,5)	(281,0)	(256,2)
Autres charges d'exploitation	4.1	(1 351,8)	(1 228,4)	(1 066,0)	(1 142,5)	(1 003,4)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)						
- Amortissements		(111,7)	(153,6)	(100,1)	(147,5)	(109,9)
- Provisions		(22,6)	(18,5)	(17,9)	(47,0)	(38,8)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		293,5	327,6	375,9	358,0	423,3
Produits financiers		11,2	27,0	26,0	42,1	40,5
Charges financières		(40,9)	(63,7)	(44,0)	(39,3)	(22,5)
RÉSULTAT FINANCIER	4.2	(29,7)	(36,7)	(18,0)	2,8	18,0
RÉSULTAT COURANT		263,8	290,9	357,9	360,8	441,3
Résultat exceptionnel	4.3	(4,4)	3,4	4,6	0,7	(0,4)
Amortissement des écarts d'acquisition		(8,9)	(5,3)	(3,5)	(2,7)	(2,4)
Impôt sur les bénéfices	4.4	(94,2)	(107,0)	(122,7)	(143,6)	(154,8)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	4.5	(1,2)	(1,5)	(24,9)	(2,2)	(33,0)
RÉSULTAT NET		155,1	180,5	211,4	213,0	250,7
Part des minoritaires		0,1	(1,2)	(1,1)	(0,5)	(0,4)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	4.6	155,2	179,3	210,3	212,5	250,3
Nombre d'actions en circulation (en milliers)		211 970	210 207	210 207	210 189	210 189
Résultat net par action (en euros)		0,73	0,85	1,00	1,01	1,19
Résultat net dilué par action (en euros)		0,73	0,84	0,99	0,99	1,16

Tableau de financement consolidé

en flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Annexe	2002	2001 Pro forma	2001 Publié	2000 Pro forma	2000 Publié
■ 1. Opérations d'exploitation						
Résultat net		155,1	180,4	211,4	213,0	250,7
Amortissements et provisions		129,3	218,5	110,5	165,6	118,3
• Immobilisations incorporelles	3.1 et 3.2	55,0	79,2	76,6	83,6	81,0
• Immobilisations corporelles	3.4	65,1	78,9	35,3	65,6	25,6
• Immobilisations financières		0,0	(0,7)	(0,7)	4,4	4,4
• Charges à répartir		0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
• Ecart d'acquisition	3.3	8,9	8,7	6,9	2,7	2,4
• Provisions pour risques et charges	3.12	0,2	52,2	(7,8)	9,2	4,8
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	3.11	(7,8)	(9,1)	(9,1)	(9,4)	(9,4)
Charges à répartir		(11,0)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	4.3	2,0	0,8	0,2	1,1	0,6
Variation des impôts différés	4.6	1,4	5,1	5,1	(1,4)	(1,4)
Quote-part des sociétés mises en équivalence		1,2	1,5	24,9	2,2	33,0
Capacité d'autofinancement		270,2	397,1	342,9	371,0	391,7
Stocks		(20,7)	(85,5)	(96,4)	(47,5)	(25,7)
Créances d'exploitation		95,6	(101,9)	(95,7)	(215,9)	(185,5)
Dettes d'exploitation		(21,1)	(34,5)	(26,5)	270,3	229,3
Avances nettes en provenance des tiers		10,1	4,3	0,4	10,7	5,8
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		63,9	(217,6)	(218,2)	17,6	23,9
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		334,1	179,5	124,7	388,6	415,6
■ 2. Opérations d'investissement						
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1 et 3.2	(51,0)	(74,7)	(73,2)	(58,8)	(56,8)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.4	(31,7)	(41,9)	(23,1)	(65,9)	(40,2)
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	5.2	61,1	4,9	4,8	63,4	8,9
Acquisitions de participations financières	5.1	(372,8)	(403,2)	(403,2)	(458,4)	(104,8)
Variation des dettes nettes sur acquisitions d'immobilisations financières	5.3	50,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation nette des autres immobilisations financières		8,6	22,3	(4,9)	(39,7)	(12,3)
Variation nette des dettes sur immobilisations		8,0	(97,5)	(11,6)	80,4	7,0
		(327,6)	(590,1)	(511,2)	(479,0)	(198,2)
Incidence des variations de périmètre et de change sur la trésorerie		9,0	(1,2)	(1,2)	11,5	4,3
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS		(318,6)	(591,3)	(512,4)	(467,5)	(193,9)
■ 3. Opérations de financement						
Augmentation des capitaux propres		24,7	17,3	21,6	1,1	7,0
Variation nette des dettes financières		122,5	198,3	176,3	240,1	(72,6)
Dividendes mis en paiement	3.9 et 3.10	(138,7)	(143,9)	(143,9)	(98,2)	(99,4)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT		8,5	71,7	54,0	143,0	(165,0)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE		24,0	(340,1)	(333,7)	64,1	56,7
Trésorerie au début de l'exercice		12,3	352,4	345,0	288,3	288,3
Variation de la trésorerie		24,0	(340,1)	(333,7)	64,1	56,7
Trésorerie à la clôture de l'exercice		36,3	12,3	11,3	352,4	345,0

Annexe des comptes consolidés

■ 1 Le groupe TF1

■ 1.1 Présentation de la société TF1

En date du 16 avril 1987, la société TF1 a été autorisée à utiliser pour 10 ans les fréquences qui lui étaient précédemment allouées en tant que société nationale de programme.

Par ailleurs, l'article 28.1 de la loi 94-88 du 1^{er} février 1994 stipule que les autorisations sont « reconduites » par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, hors appel à candidatures, dans la limite de deux fois et chaque fois pour une durée de 5 ans, [...] sauf s'[il] estime que la ou les sanctions dont le titulaire de l'autorisation a fait l'objet, ou que la ou les astreintes liquidées à son encontre, justifient, en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation ne soit pas « reconduite hors appel à candidatures ». Le 26 mars 1996, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a reconduit automatiquement l'autorisation initiale d'utilisation de fréquences à TF1 pour une durée de 5 ans. TF1 bénéficie d'une reconduction « automatique » de cette autorisation, pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001.

Au terme des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation pourrait faire l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en « simulcast » de la chaîne en numérique hertzien terrestre.

■ 1.2 Périmètre de consolidation

Les sociétés dont TF1 détient directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au prorata du pourcentage de contrôle. Les sociétés dans lesquelles TF1 exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés peu significatives au niveau du Groupe ne sont pas consolidées.

(1) En milliers d'unités monétaires locales.

(2) Il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

(3) Sociétés consolidées pour la première fois en 2002, sans incidence significative sur les données financières du groupe TF1.

(4) Sous-groupe TPS : les dispositions du pacte d'actionnaires du 19 juillet 2002 entre TF1 et M6 conduisent à organiser le contrôle conjoint de TPS, justifiant ainsi la consolidation du groupe TPS par la méthode de l'intégration proportionnelle.

SOCIÉTÉ	FORME	CAPITAL ⁽¹⁾	DEVISE
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT			
TF1 PUBLICITÉ	SASU	2 400	€
TF1 FILMS PRODUCTION	SA	2 550	€
TÉLÉSHOPPING	SASU	128	€
SYALIS	SA	40	€
UNE MUSIQUE	SASU	40	€
EUROSPORT	SA	15 000	€
TF1 PUBLICITÉ PRODUCTION	SARL	8	€
TF1 CINÉMA	SA	1 950	€
PROTECREA	SA	1 500	€
TF1 ENTREPRISES	SASU	3 000	€
STUDIOS 107	SASU	1 800	€
SEBADO	SAS	40	€
CIC	SASU	118	€
SETS	SA	40	€
ALMA PRODUCTION	SASU	80	€
LES FILMS DU JOUR	SASU	45	€
EUROSPORT FRANCE	SA	2 325	€
EUROSPORT	AG	600	CHF
EUROSPORT TÉLÉVISION	BV	18	€
EUROSPORT TÉLÉVISION	LTD	10	GBP
EUROSPORT TV	AB	100	SEK
EUROSPORT MÉDIA	GMBH	30	€
EUROSHOPPING	SCS	75	€
TF1 DIGITAL	SA	99 132	€
E-TF1	SCS	1 000	€
LA CHAÎNE INFO	SCS	4 500	€
TF1 DÉVELOPPEMENT	SA	38	€
TF1 MUSIC	SA	38	€
EUROSALES	SCS	225	€
TF1 VIDÉO	SASU	3 095	€
PARMENTIER PRODUCTION	SARL	514	€
TF1 INTERNATIONAL	SA	37 500	€
GROUPE GLEM	SA	80	€
GLEM	SA	150	€
BAXTER	SA	38	€
GLEM REPORTAGES	SARL	8	€
GLEM FILM	SA	80	€
TOUT AUDIOVISUEL PRODUCTION	SASU	80	€
MIKADO	SARL	8	€
TF1 EXPANSION	SA	38	€
LES NOUVELLES ÉDITIONS TF1	SAS	38	€
STÉ D'EXPLOITATION DE DOCUMENTAIRES (ODYSSÉE)	SCS	8	€
COGELDA	SASU	9 638	€
LES FILMS ARIANE	SASU	80	€
RÉGIE CASSETTE VIDÉO	SASU	40	€
CIBY DA	SA	9 294	€
GIE APHELIE	GIE	-	-
BIG CASH ⁽²⁾	SA	2 885	€
SICCIS ⁽³⁾	SA	40	€
TF1 CATALOGUE ⁽³⁾	SAS	40	€
TF1 INTERNATIONAL PICTURES ⁽³⁾	SAS	40	€
QUAI SUD TV	SAS	40	€
SACAS	SNC	38	€
TF1 SATELLITE	SNC	38	€
VISIOWAVE ⁽³⁾	AG	350	CHF
FILIALES INTÉGRÉES PROPORTIONNELLEMENT			
TF6	SCS	80	€
TF6 GESTION	SA	80	€
SÉRIE CLUB (EXTENSION TV)	SA	50	€
<i>SOUS-GROUPE TPS ⁽⁴⁾</i>			
TPS	SNC	1 800	€
TPS GESTION	SA	93	€
TPS CINÉMA	SNC	8	€
MULTIVISION	SNC	601	€
TPS JEUNESSE	SNC	8	€
TPS SPORT	SNC	8	€
TPS INTERACTIF	SNC	8	€
TPS ENTREPRISES	SNC	8	€
TPS FOOT	SNC	8	€
SENT	SNC	8	€
TPS MOTIVATION	SA	45	€
TPS TERMINAUX	SNC	154 374	€
TCM DA	SNC	240	€
TCM GESTION	SA	40	€
FILM PAR FILM	SA	1 524	€
TÉLÉMA	SA	766	€
FILIALES MISES EN ÉQUIVALENCE			
TV BREIZH	SA	15 086	€

Annexe des comptes consolidés

NATIONALITÉ	ACTIVITÉ	% contrôle ⁽²⁾
Française	Régie publicitaire TF1	100,00
Française	Coproduction de films	100,00
Française	Téléachat	100,00
Française	Société financière	100,00
Française	Edition musicale et phonographique	100,00
Française	Commercialisation du programme Eurosport hors France	100,00
Française	Spots publicitaires et bandes-annonces	100,00
Française	Production de programmes	100,00
Française	Production de programmes	100,00
Française	Télématique, droits dérivés	100,00
Française	Studios de production	100,00
Française	Exploitation de bases de données	100,00
Française	Exploitation de droits vidéo	100,00
Française	Prestations de services pour Eurosport	100,00
Française	Production de programmes	100,00
Française	Coproduction de films	100,00
Française	Commercialisation du programme Eurosport en France	100,00
Suisse	Commercialisation du programme Eurosport en Suisse	100,00
Néerlandaise	Commercialisation du programme Eurosport aux Pays-Bas	100,00
Anglaise	Commercialisation du programme Eurosport au Royaume-Uni	100,00
Suédoise	Commercialisation du programme Eurosport en Suède	100,00
Allemande	Commercialisation du programme Eurosport en Allemagne	100,00
Française	Chaîne thématique de téléachat	100,00
Française	Holding du pôle chaînes thématiques	100,00
Française	Création/diffusion services Internet	100,00
Française	Chaîne thématique d'information	100,00
Française	Développement des techniques numériques	100,00
Française	Distribution de produits audiovisuels et de services interactifs	99,80
Française	Régie publicitaire Eurosport	100,00
Française	Exploitation de droits vidéo	100,00
Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
Française	Holding du groupe Glem	72,80
Française	Production de programmes	96,80
Française	Edition musicale et phonographique	95,08
Française	Agence de presse	100,00
Française	Coproduction de films	99,81
Française	Production de programmes	100,00
Française	Relations publiques et promotion d'artistes	75,20
Française	Développement des techniques numériques	100,00
Française	Edition littéraire	51,00
Française	Chaîne thématique documentaire	100,00
Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
Française	Exploitation de droits vidéo	100,00
Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
Française	Crédit-bail immobilier	95,00
Française	Production et coproduction de films	100,00
Française	Holding du pôle cinéma	100,00
Française	Production de programmes	100,00
Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
Française	Production de programmes	60,00
Française	Développement des techniques numériques	100,00
Française	Développement des techniques numériques	100,00
Suisse	Vidéo numérique sur réseaux	79,27
Française	Chaîne thématique généraliste	50,00
Française	Gérante de TF6	50,00
Française	Chaîne thématique (séries)	50,00
Française	Commercialisation du programme TPS	66,00
Française	Gérant de TPS	66,00
Française	Chaîne thématique cinéma	66,00
Française	Chaîne thématique paiement à l'émission	66,00
Française	Chaîne thématique jeunesse	66,00
Française	Chaîne thématique sportive	66,00
Française	Edition et commercialisation de services	66,00
Française	Projets de communication	66,00
Française	Chaîne thématique sportive	66,00
Française	Exploitation de plates-formes expérimentales	66,00
Française	Gestion de valeurs mobilières	66,00
Française	Gestion du parc de matériels	66,00
Française	Exploitation de droits audiovisuels	50,00
Française	Gérant de TCM DA	50,00
Française	Production d'œuvres audiovisuelles	50,00
Française	Production d'œuvres audiovisuelles	49,00
Française	Chaîne thématique	21,87

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment le règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-02 qui a été homologué par l'arrêté interministériel du 22 juin 1999.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés 2002 sont identiques à ceux des exercices 2001 et 2000.

Les comptes consolidés intègrent un certain nombre de reclassements et de retraitements par rapport aux comptes sociaux des sociétés du groupe TF1.

Les reclassements portent essentiellement sur les parts de coproductions de programmes qui, dans les comptes consolidés, sont reclassées en actif circulant et prises en charge lors de la diffusion comme il est indiqué à la note 2.8 ci-après.

Les retraitements, outre ceux qui résultent de la mise en œuvre des opérations de consolidation, portent essentiellement sur :

- la neutralisation des amortissements dérogatoires comptabilisés dans les comptes individuels,
- la prise en compte en résultat des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en devises,
- la comptabilisation à l'actif immobilisé et au passif (dette financière) des contrats de crédit-bail significatifs,
- la prise en compte de l'imposition différée selon la méthode décrite à la note 2.12 ci-après.

2.2 Comparabilité des comptes consolidés

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, les états financiers consolidés au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 ont fait l'objet d'une présentation pro forma qui tient compte des hypothèses suivantes :

- consolidation du groupe TPS par la méthode de l'intégration proportionnelle rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2000 ;
- pourcentage d'intérêt dans le groupe TPS porté à 50 % pour le premier semestre et à 66 % pour le second semestre de chaque exercice ;
- prise en compte rétroactive du coût du financement des acquisitions successives.

L'augmentation de la participation du groupe TF1 dans le groupe TPS se traduit en particulier à l'actif immobilisé par la constatation d'une quote-part de fonds de commerce de TPS affectée à la rubrique « autres immobilisations incorporelles » (voir note 3.2). La valorisation de ce fonds de commerce est fondée, d'une part, sur l'évaluation des flux de trésorerie futurs actualisés et, d'autre part, sur des valeurs de marché comparables. Conformément aux dispositions en vigueur en France, les modalités d'affectation du prix payé sont susceptibles d'être révisées pendant un délai de régularisation expirant à la clôture de l'exercice suivant l'année d'acquisition.

Annexe des comptes consolidés

2.3 Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent les parts de films et de programmes audiovisuels coproduits par TF1 Films Production, TF1 Cinéma, Glem Films, TF1 Vidéo, Film Par Film, les Films du Jour, Téléma et les Films Ariane, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International, TF1 International Pictures, Parmentier, TCM DA, TF1 Entreprises, RCV, CIBY DA et Cogelda, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

L'inscription en immobilisation ainsi que les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

Date d'inscription en immobilisation	Part coproducteur	Modalités d'amortissement		
		Droits audiovisuels Distribution	Droits audiovisuels Négoce	Droits musicaux
Dernier tour de manivelle	sur recettes			
Visa d'exploitation	3 ans linéaire			
Signature du contrat	3 ans linéaire ou sur recettes	5 ans linéaire	2 ans	75 % 1 ^{re} année 25 % 2 ^e année

En ce qui concerne les films coproduits par TF1 Films Production, Film Par Film et Téléma, la modalité retenue est celle qui permet d'amortir les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable après amortissement.

2.4 Autres immobilisations incorporelles

Dans cette rubrique figurent principalement les écarts d'évaluation tels que définis à la note 3.2 ci-après. Les montants relatifs à l'acquisition de marques et de logiciels figurent également dans ce poste, et sont amortis sur 1 ou 2 ans, à l'exception de la marque Eurosport, qui n'est pas amortie.

2.5 Ecarts de première consolidation

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres retraités correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart d'acquisition résiduel est amorti linéairement sur la période pendant laquelle il trouve sa contrepartie dans les avantages constatés, soit une durée comprise entre 4 et 20 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au rythme des pertes qu'ils couvrent.

Par exception, les écarts de faible montant (positif ou négatif) sont amortis dans l'exercice.

Le groupe TF1 continue d'appliquer la méthode de réestimation partielle, conformément à la possibilité offerte par le paragraphe 230 du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-02.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les modalités d'affectation du prix payé sont susceptibles d'être révisées pendant un délai de régularisation expirant à la clôture de l'exercice suivant l'année d'acquisition.

2.6 Immobilisations corporelles

Les méthodes d'amortissement sont les suivantes :

	Mode linéaire	20 ans
Constructions	Mode linéaire	20 ans
Installations techniques (antérieures à 1992)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures à 1992)	Mode linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	2 à 10 ans

Les opérations de crédit-bail conclues avec des sociétés externes au groupe TF1 sont retraitées dans les comptes consolidés lorsqu'elles sont significatives.

2.7 Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur d'entrée des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du Groupe, est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des actifs incorporels (hors droits audiovisuels évalués selon les principes décrits à la note 2.3) est comparée à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs après impôt actualisés, et reposant sur les principales hypothèses suivantes :

- plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- actualisation des flux prévisionnels ressortant de ce plan et de la valeur terminale à un taux représentatif du coût moyen pondéré du capital de l'activité concernée ;
- détermination de la valeur terminale par capitalisation du dernier flux de l'horizon de prévision explicite au taux représentant la différence entre le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité.

La valeur au bilan des écarts d'acquisition et leur plan d'amortissement sont réexaminés chaque année, en conformité avec les hypothèses fixées lors de l'acquisition. Des changements significatifs défavorables intervenus dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement conduisent, le cas échéant, à un amortissement exceptionnel ou à la modification du plan d'amortissement.

Annexe des comptes consolidés

2.8 Programmes et droits de diffusion

- a) La rubrique « programmes et droits de diffusion » recouvre :
- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour l'antenne TF1,
 - la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe, et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du Groupe.
- b) Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock lorsque les deux conditions suivantes sont réalisées :
- l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe),
 - l'ouverture des droits (pour la production externe).
- Les programmes en cours de réalisation qui ne remplissent pas ces conditions figurent en programmes et droits de diffusion en cours.
La production externe non diffusée dont les droits ont expiré fait l'objet d'une réforme.
- c) Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :
- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
 - les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe « d ».
 - les programmes et droits de diffusion en cours sont valorisés à concurrence du montant contractuel des financements à la date d'arrêté des comptes.
- d) Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion.
- d.1 Achats de droits de télédiffusion et coproductions de programmes (Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires - Information et Sport)*

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion, concernant la jeunesse, font l'objet d'une consommation déterminée à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

d.2 Coproductions déléguées d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

d.3 Coproductions déléguées d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

d.4 Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages, téléfilms, séries et dessins animés.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

d.5 Tous les autres programmes sont consommés à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société, quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

- e) Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les parts de coproduction et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

2.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

2.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie sont enregistrées en profit dans l'exercice au cours duquel les œuvres audiovisuelles qu'elles concernent sont terminées.

2.11 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les sorties de ressources certaines ou probables identifiées à la clôture de chaque exercice.

Cette rubrique inclut également les écarts d'acquisition négatifs.

2.12 Impôts différés

Les impositions différées consolidées résultent principalement :

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale,
- des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur.

Annexe des comptes consolidés

Elles sont déterminées selon la méthode du report variable. L'incidence éventuelle de l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés est prise en résultat de l'exercice, au taux variable ou au taux réduit (plus-values à long terme).

2.13 Publicité

Les recettes publicitaires figurant en produits sont comptabilisées pour leurs montants nets des remises de référence.

2.14 Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite de TF1 est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière.

Une partie de cet engagement est couverte par un contrat d'assurance, le solde faisant l'objet d'une provision pour risques et charges ajustée annuellement.

2.15 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts, à l'exception des primes sur options comptabilisées en charge au moment de leur paiement.

2.16 Actions propres

Les actions TF1 figurant dans les comptes sociaux de TF1 SA sous la rubrique « Autres titres immobilisés » sont inscrites en diminution des capitaux propres.

3 Notes sur le bilan consolidé

3.1 Droits audiovisuels

Les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

(en M€)	01.01.02	Variation de périmètre et reclassements	Augmentations	Diminutions	31.12.02
Valeurs brutes	676,6	(11,4)	45,6	(3,5)	707,3
Amortissements	(581,2)	33,9	(41,3)	1,9	(586,7)
Provisions	(16,3)	0,3	(12,2)	5,0	(23,2)
Valeurs nettes	79,1	22,8	(7,9)	3,4	97,4

3.2 Autres immobilisations incorporelles

(en M€)	01.01.02	Variation de périmètre et reclassements	Augmentations	Diminutions	31.12.02
Fonds de commerce ⁽¹⁾	338,2	434,4	-	-	772,6
Marques - Logiciels	45,6	18,0	5,4	(2,7)	66,3
Valeur brute	383,8	452,4	5,4	(2,7)	838,9
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Marques - Logiciels	(27,2)	(12,9)	(7,4)	3,3	(44,2)
Amortissements et provisions	(27,2)	(12,9)	(7,4)	3,3	(44,2)
Valeur nette	356,6	439,5	(2,0)	0,6	794,7

(1) Le poste « fonds de commerce » est essentiellement constitué des éléments incorporels identifiés issus de l'affectation des écarts d'évaluation. Ils se répartissent comme suit :

(en M€)	01.01.02	Affectation de l'exercice	31.12.02
Eurosport SA	241,3	-	241,3
Eurosport France	75,0	-	75,0
Série Club	21,9	-	21,9
Groupe TPS	-	420,3	420,3
Visiowave	-	14,1	14,1
Total	338,2	434,4	772,6

Le suivi des valeurs de ces fonds de commerce selon la méthodologie décrite à la note 2.7 ne fait pas apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2002.

3.3 Ecarts d'acquisition

(en M€)	Valeur brute au 01.01.02	Variation de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.02	Amortissement au 01.01.02	Dotation de l'exercice	Variation de périmètre et reclassements	Amortissement au 31.12.02	Valeur nette au 31.12.02
Parmentier Production	0,5	-	0,5	(0,5)	-	-	(0,5)	-
CIC	0,5	-	0,5	(0,5)	-	-	(0,5)	-
Protécra	0,6	-	0,6	(0,6)	-	-	(0,6)	-
Syalis	0,2	-	0,2	(0,2)	-	-	(0,2)	-
Groupe Glem	7,5	0,8	8,3	(7,5)	(0,8)	-	(8,3)	-
Film Par Film	3,5	-	3,5	(3,5)	-	-	(3,5)	-
Téléshopping	2,8	-	2,8	(2,4)	(0,4)	-	(2,8)	-
Eurosport (ESO)	80,7	-	80,7	(5,2)	(4,0)	-	(9,2)	71,5
Téléma	5,0	-	5,0	(2,0)	(1,0)	-	(3,0)	2,0
Eurosport France	25,9	-	25,9	(1,4)	(1,3)	-	(2,7)	23,2
SETS	14,8	-	14,8	(0,7)	(0,8)	-	(1,5)	13,3
Quai Sud	2,4	-	2,4	(0,3)	(0,6)	-	(0,9)	1,5
Multivision	-	3,0	3,0	v	-	(3,0)	(3,0)	-
Total	144,4	3,8	148,2	(24,8)	(8,9)	(3,0)	(36,7)	111,5

Le suivi des valeurs de ces écarts d'acquisition selon la méthodologie décrite à la note 2.7 ne conduit pas à remettre en question leurs plans d'amortissement au 31 décembre 2002.

Annexe des comptes consolidés

3.4 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

(en M€)	01.01.02	Variation de périmètre et reclassements	Augmentations	Diminutions	31.12.02
Terrains	45,7	-	-	-	45,7
Constructions	58,0	-	-	-	58,0
Installations techniques et matériels ⁽¹⁾	146,3	5,8	3,5	(7,3)	148,3
Immobilisations diverses ⁽²⁾	116,3	182,5	22,2	(16,1)	304,9
Immobilisations en cours	3,2	(3,9)	6,0	(0,6)	4,7
Valeur brute	369,5	184,4	31,7	(24,0)	561,6
Constructions	(18,3)	-	(2,6)	-	(20,9)
Installations techniques et matériels	(102,8)	(0,3)	(16,7)	4,8	(115,0)
Immobilisations diverses	(76,9)	(97,8)	(46,2)	12,8	(208,1)
Amortissements	(198,0)	(98,1)	(65,5)	17,6	(344,0)
Valeur nette	171,5	86,3	(33,8)	(6,4)	217,6

(1) dont en crédit-bail : 8,3 M€.

(2) dont en crédit-bail : 45,8 M€.

3.5 Immobilisations financières

(en M€)	01.01.02	Variation de périmètre et reclassements	Augmentations	Diminutions	31.12.02
Titres mis en équivalence	1,8	(0,6)	-	(1,2)	-
Participation et créances	9,3	(0,1)	2,0	-	11,2
Autres immobilisations financières	21,9	(18,0)	0,5	(0,7)	3,7
Total brut	33,0	(18,7)	2,5	(1,9)	14,9
Provisions	(7,1)	2,0	-	-	(5,1)
Total net	25,9	(16,7)	2,5	(1,9)	9,8

Les acquisitions de titres de sociétés consolidées, qui n'apparaissent pas dans ce tableau en raison de leur élimination au bilan consolidé, sont détaillées ci-après à la note 5.1 relative au tableau de flux de trésorerie.

3.6 Programmes et droits de diffusion

Le tableau ci-dessous ventile la variation du stock de programmes et droits de diffusion valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2.8.

(en M€)	01.01.02	Variation de périmètre et reclassements	Variation nette	31.12.02
Antenne TF1	672,6	-	20,0	692,6
Groupe TPS	-	43,2	14,2	57,4
Groupe Eurosport	16,4	-	1,2	17,6
TF6	2,9	-	(0,4)	2,5
Série Club	3,0	-	-	3,0
Odyssée	1,2	-	(0,2)	1,0
Total stock brut	696,1	43,2	34,8	774,1
Provisions	(102,8)	-	(4,7)	(107,5)
Total stock net	593,3	43,2	30,1	666,6

3.7 Autres créances, comptes de régularisation et assimilés

(en M€)	31.12.02			31.12.01
	Brut	Provisions	Net	
Autres créances d'exploitation (Etat, collectivités publiques, personnel, organismes sociaux et autres)	236,2	-	236,2	217,4
Créances diverses (créances fiscales, créances sur cession d'immobilisations, comptes courants et autres)	98,6	(23,1)	75,5	117,5
Comptes de régularisation et assimilés ⁽¹⁾	143,6	-	143,6	97,5
Impôts différés ⁽²⁾	48,2	-	48,2	44,5
Total	526,6	(23,1)	503,5	476,9

(1) Les comptes de régularisation sont constitués pour l'essentiel de charges constatées d'avance relatives aux retransmissions sportives pour 110,9 M€.

(2) L'impôt différé actif est essentiellement relatif aux provisions pour charges qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement, et aux provisions pour dépréciation des programmes. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés, compte tenu de leur récupération jugée peu probable, s'élèvent à 37,6 M€, et sont principalement constitués de déficits fiscaux reportables.

3.8 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Ce poste est constitué :

- de disponibilités pour un montant de 30,6 M€ ;
- de valeurs mobilières de placement pour un montant net de 24,4 M€ se décomposant ainsi :
 - des SICAV monétaires pour 23,8 M€. Ce poste ne comporte pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2002,
 - d'autres titres de placement pour une valeur nette de 0,4 M€,
 - des actions TF1 pour un montant de 0,2 M€, acquises pour couvrir l'exercice des options d'achat d'actions accordées en octobre 1995 au profit de certains membres du personnel et de certains dirigeants de TF1.

3.9 Evolution des capitaux propres sur les trois derniers exercices

(en M€)	Capital	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.99	32,2	4,7	493,5	530,4
Augmentation de capital	10,0	(4,7)	(5,3)	-
Distribution de dividendes	-	-	(95,8)	(95,8)
Résultat net 2000	-	-	250,3	250,3
Capitaux propres au 31.12.00	42,2	0	642,7	684,9
Augmentation de capital ⁽¹⁾	0,2	-	18,9	19,1
Rachat d'actions propres	-	-	(7,4)	(7,4)
Distribution de dividendes	-	-	(136,5)	(136,5)
Résultat net 2001	-	-	210,3	210,3
Capitaux propres au 31.12.01	42,4	0	728,0	770,4
Augmentation de capital ⁽²⁾	0,4	-	17,1	17,5
Distribution de dividendes	-	-	(136,9)	(136,9)
Résultat net 2002	-	-	155,2	155,2
Capitaux propres au 31.12.02⁽³⁾	42,8	0	763,4	806,2

(1) Augmentation du capital réservée aux salariés.

(2) Exercice d'options de souscription d'actions.

(3) Le capital est divisé en 214 050 579 actions ordinaires de 0,2 euro, entièrement libérées.

Annexe des comptes consolidés

3.10 Evolution des intérêts minoritaires sur les trois derniers exercices

(en M€)	2002	2001	2000
Intérêts minoritaires à l'ouverture	0,3	(0,9)	0,3
Variation de périmètre	2,2	0,8	-
Distribution de dividendes	(1,8)	(0,7)	(1,6)
Résultat net	(0,1)	1,1	0,4
Intérêts minoritaires à la clôture	0,6	0,3	(0,9)

3.11 Subventions d'investissement

Le montant des subventions d'investissement figurant au passif comprend principalement la subvention du CNC pour TF1 Films Production. En 2002, le montant rapporté au compte de résultat est de 7,8 M€ contre 9,1 M€ pour 2001.

3.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions, constituées selon les modalités indiquées à la note 2.11, ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en M€)	01.01.02	Variation de périmètre et reclassements	Dotations ou augmentations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non-utilisation	31.12.02
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	17,6	14,1	7,3	(6,0)	(6,4)	26,6
Provisions relatives aux sociétés apparentées	0,2	-	-	-	-	0,2
Autres provisions ⁽²⁾	14,0	11,4	19,3	(11,2)	(5,7)	27,8
Sous-total	31,8	25,5	26,6	(17,2)	(12,1)	54,6
Provisions pour indemnités de fin de carrière	13,5	0,3	2,8	-	-	16,6
Mises en équivalence ⁽³⁾	90,3	(90,3)	0,2	-	-	0,2
Ecart d'acquisition négatif	0,0	-	-	-	-	0,0
Total	135,6	(64,5)	29,6	(17,2)	(12,1)	71,4

(1) Les provisions pour litiges comprennent :

- provisions pour litiges avec des clients de l'antenne TF1	5,5
- provisions pour litiges autres clients	2,6
- provision pour litiges chez TPS pour action en contrefaçon	3,5
- provisions pour autres litiges juridiques avec des sociétés privées	14,2
- provisions pour litiges avec le personnel	0,8
Total	26,6

(2) Les autres provisions couvrent les risques suivants :

- retours de produits des activités d'édition et de distribution	7,8
- terminaux de TPS perdus ou volés	6,5
- renouvellement de cartes de TPS en raison du piratage	4,2
- risques fiscaux	5,9
- divers	3,4
Total	27,8

(3) Les provisions pour risques constituées au titre des sociétés antérieurement mises en équivalence (TPS et TCM), pour un montant de 90,3 M€, sont devenues sans objet du fait de la consolidation de ces sociétés par la méthode de l'intégration proportionnelle à compter de l'exercice 2002.

Les provisions pour litiges ont été évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux et risques liés à l'activité du Groupe, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources. Les litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources n'ont pas fait l'objet d'une provision ; leur montant global peut être estimé au 31 décembre 2002 à 5 M€. Aucun autre passif éventuel significatif n'a été identifié à la date d'arrêt des comptes.

3.13 Impôts différés passifs

L'impôt différé passif provient essentiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires. Il se décompose comme suit :

(en M€)	2002	2001	2000
TF1 SA	54,4	53,5	46,5
Filiales	14,0	9,5	9,7
Total	68,4	63,0	56,2

3.14 Dettes financières

La répartition de la dette financière du Groupe par grandes catégories est la suivante au 31 décembre 2002 :

(en M€)	Montants utilisés		
	échéances		
Description	Moins d'un an	Un à cinq ans	Total
Lignes bilatérales confirmées ⁽¹⁾	172,7	-	172,7
Convention Bouygues relais	317,9	-	317,9
Crédit-bail ⁽²⁾	6,4	15,4	21,8
Sous-total lignes de crédit	497,0	15,4	512,4
Concours bancaires courants	18,6	-	18,6
Comptes courants et autres	16,6	-	16,6
Total dette financière	532,2	15,4	547,6

(1) dont TPS : 157,6.

(2) dont TPS : 18,2.

L'exposition de TF1 au risque de liquidité est analysée ci-après à la note 6.3.1.

La répartition de la dette financière entre taux fixe et taux variable, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice, est la suivante :

	31.12.02
Dettes à taux fixe	85 %
Dettes à taux variable	15 %

Voir détail en note 6.3.2.

La sensibilité des comptes consolidés de TF1 à l'évolution des taux est analysée ci-après à la note 6.3.2.

Les dettes financières du groupe TF1 ne sont pas assorties de nantissements, garanties ou sûretés réelles.

3.15 Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes se répartissent comme suit :

(en M€)	2002	2001	2000
Dettes fiscales et sociales	322,4	278,1	322,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	94,5	8,7	17,4
Autres dettes	205,2	206,9	224,8
Comptes de régularisation et assimilés	61,2	36,0	27,8
Total	683,3	529,7	592,8

L'évolution des dettes fiscales et sociales provient principalement de la variation de la TVA collectée et de l'impôt sur les sociétés, celle des autres dettes, des avoirs clients à émettre.

Annexe des comptes consolidés

Les dettes sur immobilisations au 31 décembre 2002 comprennent la part non encore décaissée de l'acquisition de TPS, pour un montant de 77,3 M€.

Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance (dont 28,8 M€ sur les abonnés de TPS).

3.16 Echéance des créances et dettes

L'ensemble des créances clients a une échéance à moins d'un an. Les échéances des autres créances et des dettes sont les suivantes :

(en M€)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Autres créances	443,3	56,3	3,9	503,5
Emprunts et dettes financières	532,2	15,4	-	547,6
Fournisseurs et comptes rattachés	885,0	23,8	43,9	952,7
Autres dettes	681,2	2,1	-	683,3

4 Notes sur le compte de résultat consolidé

4.1 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivantes :

(en M€)	2002	2001 publié	2000 publié
Coûts de diffusion TDF	65,4	65,3	65,6
Charges de sous-traitance et de production	339,5	306,8	336,4
Contributions diverses	168,5	161,4	161,0
Impôts et taxes	35,4	30,8	25,0
Autres	743,0	501,7	415,4
Total	1 351,8	1 066,0	1 003,4

4.2 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2002 s'analyse comme suit :

(en M€)	2002	2001 publié	2000 publié
Résultat net sur cession de VMP	0,5	(31,1)	27,1
Provisions nettes pour risques et sur titres de participation	-	0,7	(4,4)
Provisions sur VMP	(7,8)	8,9	(7,8)
Intérêts	(17,6)	(5,2)	0,9
Différences de change	(7,4)	4,4	2,4
Divers	2,6	4,3	(0,2)
Total	(29,7)	(18,0)	18,0

4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2002 s'analyse comme suit :

(en M€)	2002	2001 publié	2000 publié
Plus/moins-values sur cessions d'immobilisations	(2,0)	(0,1)	(0,6)
Provisions nettes	(0,6)	-	1,1
Dons	(2,3)	(2,0)	(0,3)
Remboursement taxe radio	-	4,8	-
Autres	0,5	1,9	(0,6)
Total	(4,4)	4,6	(0,4)

4.4 Impôts sur les bénéfices

(en M€)	2002	2001 publié	2000 publié
Impôt exigible	92,8	117,5	156,2
Impôt différé	1,4	5,2	(1,4)
Charge d'impôt totale	94,2	122,7	154,8

Le taux d'imposition différé retenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 est de 35,43 % (taux de droit commun) et 20,20 % (taux réduit).

Le taux effectif d'imposition (rapport de la charge d'impôt totale de 94,2 M€ sur le résultat avant impôt) est de 37,8 %. L'écart de 2,4 points par rapport au taux de droit commun s'explique principalement par la charge d'amortissement des écarts d'acquisition, non fiscalisée.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} janvier 1999. Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

4.5 Sociétés mises en équivalence

Chiffres significatifs (en M€), à 100 %	TV Breizh
Actif immobilisé net	2,7
Endettement financier	6,9
Total bilan net	10,4
Chiffre d'affaires	5,2
Résultat d'exploitation	(5,4)
Résultat net	(5,4)

Annexe des comptes consolidés

4.6 Impact sur le résultat des principaux retraitements de consolidation au 31 décembre 2002

(en M€)	
Résultat TF1 SA	198,0
Résultat des filiales consolidées	23,8
	221,8
Retraitements de consolidation	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des programmes (nettes de reprises) ⁽¹⁾	(0,8)
- Annulation des provisions réglementées	2,6
- Annulation des provisions intra-groupe	(53,5)
- Impôts différés	(1,4)
- Dividendes perçus des filiales consolidées	56,4
- Annulation des plus-values	(65,1)
- Amortissement des écarts d'acquisition	(8,9)
- Divers	4,0
Résultat consolidé	155,1
Intérêts minoritaires	0,1
Résultat net part du Groupe	155,2

(1) Les programmes qui présentent un risque de non-diffusion et qui ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire dans les comptes sociaux, annulé en consolidation, font l'objet d'une provision pour dépréciation complémentaire.

5 Notes sur le tableau de financement

Le tableau de financement est établi selon le modèle d'analyse de la variation de trésorerie, préconisé par le règlement 99-02 du CRC.

5.1 Acquisitions de participations financières

Les acquisitions de participations financières se répartissent comme suit en 2002 :

Sociétés acquises (en M€)	31.12.02
TPS	356,0
Visiowave	12,6
Autres	4,2
Total	372,8

Les investissements financiers du groupe TF1 pour l'exercice 2002 sont constitués pour l'essentiel par l'augmentation de sa participation dans le groupe TPS, de 25 % à 66 % (cf. note 2.2).

L'augmentation de ce pourcentage d'intérêt a eu lieu en deux temps :
 - acquisition, au premier semestre, de la part de 25 % détenue conjointement par France Télévision et France Télécom, pour un montant global, incluant frais accessoires, de 196,9 M€ ;
 - acquisition, au second semestre, de la part de 25 % détenue par Suez, pour un montant global, incluant frais accessoires, de 159,1 M€, et cession concomitante de 9 % des titres TPS à M6 sur la base de leur prix d'acquisition (cf. note 5.2).

Au 31 décembre 2002, TPS est détenue conjointement par TF1 (66 %) et M6 (34 %).

5.2 Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières

(en M€)	31.12.02
Désinvestissements corporels et incorporels	6,4
Cession d'immobilisations financières	54,7
Total	61,1

Les cessions d'immobilisations financières comprennent principalement la vente à M6 de 9 % des titres TPS, pour 54,4 M€ (cf. note 5.1).

5.3 Variation des dettes nettes sur immobilisations financières

Le paiement de la participation dans TPS acquise auprès de Suez, d'une part, et des titres TPS cédés à M6, d'autre part, est échelonné selon les modalités prévues par l'accord signé entre les parties, de sorte que la moitié seulement du prix d'achat et du prix de vente a été acquittée au 31 décembre 2002, le solde figurant au bilan en dettes sur acquisition de titres et en créances sur cession de titres.

Le poste variation des dettes nettes sur immobilisations financières (50,2 M€) comprend ainsi, pour l'essentiel, la moitié du prix d'acquisition de la part de Suez dans TPS, soit 77,3 M€, diminuée de la moitié du prix de cession des titres TPS à M6, soit 27,2 M€.

6 Autres informations

6.1 Informations sectorielles

6.1.1 Contributions sectorielles au compte de résultat

(Contributions en M€)	Chiffre d'affaires			Résultat d'exploitation		
	2002	2001 pro forma	2001 publié	2002	2001 pro forma	2001 publié
Antenne TF1	1 538,7	1 528,3	1 533,3	274,4	376,6	375,8
Edition-Distribution	338,0	274,6	274,6	30,6	14,3	14,3
Télévision numérique	289,6	261,8	-	(13,8)	(49,2)	-
Eurosport	293,9	292,1	298,0	25,9	23,0	23,0
Chaînes thématiques	47,2	53,2	64,2	(10,9)	(6,6)	(6,6)
Internet	11,0	7,9	7,9	(8,9)	(14,8)	(14,8)
Production	56,8	68,6	68,7	3,6	2,1	2,1
Droits audiovisuels	46,8	35,3	35,5	(7,5)	(17,8)	(17,8)
Divers	2,7	-	-	0,1	-	-
Total	2 624,7	2 521,8	2 282,2	293,5	327,6	376,0

6.1.2 Contributions sectorielles au bilan

(Contributions en M€)	Actif immobilisé net		
	2002	2001 pro forma	2001 publié
Antenne TF1	161,7	204,4	204,4
Edition-Distribution	4,6	4,4	4,4
TPS	491,7	453,9	-
Eurosport	430,6	436,4	436,4
Chaînes thématiques	22,8	24,9	24,9
Internet	0,8	2,4	2,4
Production	44,0	34,8	34,8
Droits audiovisuels	58,9	45,3	45,3
Divers	15,9	-	-
Total	1 231,0	1 206,5	752,6

Annexe des comptes consolidés

6.1.3 Sous-groupe TPS : états financiers consolidés résumés

• Bilan consolidé du sous-groupe TPS à 100 % au 31 décembre 2002 :

(en M€)	ACTIF		PASSIF	
	Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	6,8	Capital	1,8
	Immobilisations corporelles	101,0	Réserves consolidées	(291,6)
	Immobilisations financières	0,4	Résultat	(36,8)
	Actif immobilisé	108,2	Capitaux propres	(326,6)
	Programmes et droits de diffusion	87,0	Provisions pour risques et charges	39,3
	Clients et comptes rattachés	109,4	Emprunts et dettes financières	273,3
	Autres créances, comptes de régularisation	64,5	Fournisseurs et comptes rattachés	315,5
	Disponibilités et VMP	22,5	Autres dettes, comptes de régularisation	90,1
	Total	391,6	Total	391,6

(1) Le bilan présenté ci-dessus ne comprend pas la quote-part de fonds de commerce issue de l'affectation des écarts d'évaluation, détaillée à la note 3.2.

• Compte de résultat consolidé du sous-groupe TPS au 31 décembre 2002 :

(en M€)	TPS 100 %	Quote-part TF1 (50/66 %) ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	500,4	290,3
Autres produits d'exploitation	0,4	0,2
Total des produits d'exploitation	500,8	290,5
Consommation de production externe	(74,6)	(54,5)
Charges de personnel	(43,8)	(24,9)
Autres charges d'exploitation	(344,4)	(190,8)
Dotations nettes :		
- aux amortissements	(62,5)	(35,8)
- aux provisions	1,3	1,7
Résultat d'exploitation	(23,2)	(13,8)
Produits financiers	1,0	0,6
Charges financières	(13,5)	(7,7)
Résultat financier	(12,5)	(7,1)
Résultat exceptionnel	(1,1)	(0,9)
Résultat net - part du Groupe	(36,8)	(21,8)

(1) Avant élimination des opérations intra-groupe de niveau TF1.

6.2 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan liés à l'activité courante du Groupe se ventilent au 31 décembre 2002, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

Engagements donnés

(en M€)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2002	Total 2001
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	332,8	448,3	4,2	785,3	674,3
Droits de retransmissions sportives ⁽¹⁾	166,1	352,1	-	518,2	777,3
Transport d'images	84,6	199,4	105,0	389,0	63,2
Crédits-bails	0,1	0,1	-	0,2	0,4
Locations simples	13,5	44,1	6,7	64,3	-
Cautions et garanties	6,0	-	-	6,0	69,5
Autres engagements	57,8	65,0	13,2	136,0	108,9
Total	660,9	1 109,0	129,1	1 899,0	1 693,6

(1) dont 60,5 M€ en CHF et 142,9 M€ en USD.

Engagements reçus

(en M€)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2002	Total 2001
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	332,8	448,3	4,2	785,3	672,1
Droits de retransmissions sportives ⁽¹⁾	166,1	352,1	-	518,2	777,3
Transport d'images	84,6	199,4	105,0	389,0	63,2
Locations simples	13,5	44,1	6,7	64,3	-
Cautions et garanties	6,2	-	-	6,2	7,5
Autres engagements	51,6	45,5	-	97,1	40,0
Total	654,8	1 089,4	115,9	1 860,1	1 560,1

(1) dont 60,5 M€ en CHF et 142,9 M€ en USD.

Programmes et droits de diffusion

Les acquisitions de droits de diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme du Groupe, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements donnés et reçus. Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des montants contractuels des financements qui figurent au bilan sous la rubrique « programmes et droits de télédiffusion ».

Ces engagements concernent principalement les sociétés TF1 SA (595,2 M€) et TPS (136,0 M€).

Droits de retransmissions sportives

Les acquisitions de droits de retransmissions sportives qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme du Groupe, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence, figurent en engagements donnés et reçus, à concurrence du montant non encore facturé.

Ces engagements concernent principalement les sociétés TF1 SA (224,1 M€) et Eurosport (258,8 M€).

Annexe des comptes consolidés

Transport d'images

Les engagements de transport d'images recouvrent :

- pour l'antenne TF1, les redevances à verser à TDF au titre de la fourniture d'un service de télédiffusion, jusqu'à l'échéance du contrat ;
- pour Eurosport et TPS, les loyers à verser jusqu'à l'échéance des contrats, au titre de la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Crédits-bails

Le GIE Aphélie, structure auprès de laquelle TF1 a pris en crédit-bail l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, a été intégré au périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2000, conformément aux dispositions du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable. Dès lors, l'engagement au titre du contrat de crédit-bail immobilier est intégré aux comptes consolidés du Groupe.

Les autres engagements de crédit-bail sont soit non significatifs, soit ont fait l'objet de retraitement dans les comptes consolidés (conformément à la note 2.1).

Locations simples

Dans cette rubrique sont recensés, en engagements donnés et reçus, les paiements futurs minimaux pour des contrats de locations simples non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Seuls les baux significatifs au niveau du Groupe ont été pris en compte. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières, en particulier les locaux occupés par TF1 SA, TPS et les sociétés françaises du groupe Eurosport.

Cautions et garanties

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Autres engagements

Ils recouvrent principalement :

- les engagements contractuels au titre des instruments de couverture de change, soit essentiellement des achats et ventes à terme de devises (cf. note 6.3.5). La valorisation de ces instruments a été effectuée de manière à faire ressortir leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice ; ainsi, pour un contrat d'achat à terme, l'engagement donné est valorisé au cours à terme, et l'engagement reçu au cours de retournement. Symétriquement, pour un contrat de vente à terme, l'engagement donné est valorisé au cours de retournement, et l'engagement reçu au cours à terme ;
- les redevances contractuelles à verser au Consortium Eurosport (engagement donné) ;
- divers contrats de fourniture de matériels et de prestations de services dans le cadre des activités récurrentes des sociétés du Groupe : en particulier, les contrats d'achat de terminaux de TPS et la maintenance informatique et technique y afférente ;
- vente d'options d'achat d'actions TF1 (voir la note 2.3 de l'annexe aux comptes sociaux de TF1 SA).

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le groupe TF1 au 31 décembre 2002.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

6.3 Risques de marché

6.3.1 Risque de liquidité

Comme l'indique le tableau ci-après, la liquidité du groupe TF1 reste importante au 31 décembre 2002 : TF1 dispose en effet de lignes de crédit confirmées pour 1 292,8 M€, dont les maturités sont majoritairement comprises entre un et cinq ans. Les utilisations correspondantes s'élevant à 512,4 M€, le taux d'utilisation de ces lignes est inférieur à 40 %.

(en M€)	Lignes autorisées échéances			Montants utilisés échéances			Lignes disponibles	
	Fixe ou variable	Moins d'un an	Un à cinq ans	Total	Moins d'un an	Un à cinq ans		Total
Lignes bilatérales confirmées	v	135,0	405,0	540,0	172,7	-	172,7	367,3
Crédits syndiqués	v	95,0	636,0	731,0	-	-	-	731,0
Crédits-bails	v	6,4	15,4	21,8	6,4	15,4	21,8	-
Total autorisations		236,4	1 056,4	1 292,8				
Convention Bouygues Relais ⁽¹⁾	v	500,0	-	500,0	317,9	-	317,9	182,1
Total utilisations					497,0	15,4	512,4	

(1) La ligne de crédit Bouygues Relais vient en relais des lignes de crédit bancaires confirmées du Groupe ; elle ne constitue donc pas un crédit supplémentaire.

Par ailleurs, le Groupe est soumis, au titre de ses deux principaux crédits syndiqués (non utilisés au 31 décembre 2002), au respect de deux ratios financiers habituellement retenus par les banques que sont :

- dettes financières nettes/EBITDA (résultat d'exploitation + amortissements et provisions),
- EBITDA/intérêts financiers nets.

Au 31 décembre 2002, les contraintes de ces ratios sont largement respectées.

6.3.2 Risque de taux

L'échéancier des actifs et des dettes financières est le suivant au 31 décembre 2002 :

(en M€)	Moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Passifs financiers à taux variable ⁽¹⁾	513,6	15,4	-	529,0
Actifs financiers ⁽²⁾	(32,1)	-	-	(32,1)
Position nette avant gestion	481,5	15,4	-	496,9
Couverture de taux ⁽³⁾	(449,6)	-	-	(449,6)
Position nette après gestion en taux variable	31,9	15,4	-	47,3

(1) Les passifs financiers à taux variable sont constitués des dettes financières à moins d'un an, soit 532,2 M€, dont sont déduits les soldes créditeurs de banque, soit 18,6 M€ (non exposés au risque de taux).

(2) Il s'agit des valeurs mobilières de placement brutes (hors actions propres).

(3) Le nominal des couvertures de taux est pondéré par la durée de ces couvertures.

La dette consolidée à moins d'un an exposée au risque de taux s'élève à 513,6 M€. Celle-ci est protégée à hauteur de 449,6 M€ par la mise en place de swaps et de caps. Au 31 décembre 2002, la part à taux fixe de la dette financière de TF1 (après prise en compte des couvertures) est de 449,6 M€ sur un total (hors soldes créditeurs de banque) de 529,0 M€, soit 85 % (cf. note 3.14), et la position nette à renouveler à court terme (après prise en compte des actifs financiers tels que définis ci-dessus) est de 31,9 M€.

Annexe des comptes consolidés

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt à court terme engendrerait une augmentation des frais financiers de 0,3 M€ pour l'ensemble de l'année 2003, à niveau de dette constant. Cet impact représenterait 1,8 % des charges financières de l'exercice 2002 liées à la dette.

6.3.3 Risque de change

L'exposition du Groupe au risque de change résulte principalement des opérations commerciales réalisées par TF1 SA et ses filiales dans des monnaies autres que l'euro. Le tableau ci-après synthétise cette exposition par devise au 31 décembre 2002 (les montants sont convertis sur la base du cours de clôture).

(en M€)	USD	CHF	GBP	Autres devises	Total
Actifs	30,5	23,7	16,1	7,5	77,8
Passifs	(47,7)	(31,6)	(8,9)	(1,3)	(89,5)
Position avant gestion	(17,2)	(7,9)	7,2	6,2	(11,7)
Positions hors-bilan ⁽¹⁾	45,9	-	(36,0)	(6,6)	3,3
Position nette après gestion⁽²⁾	28,7	(7,9)	(28,8)	(0,4)	(8,4)

(1) Essentiellement contrats d'achat et de vente à terme de devises.

(2) La position nette après gestion en livres sterling résulte d'une couverture dont le sous-jacent est un chiffre d'affaires futur (donc non encore comptabilisé).

La position nette consolidée en euros après prise en compte des couvertures (valorisées au cours de clôture) pour l'ensemble du groupe TF1 est un solde acheteur de 8,4 M€.

Le risque de perte sur la position nette globale en devises, du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées, serait de (0,7) M€ pour une année.

6.3.4 Risque sur actions

TF1 n'est pas exposée au risque de variation de prix des titres de capital détenus.

6.3.5 Politique de gestion des risques

En fin de chaque année sont fixés l'ensemble des « taux budget » de change et de taux d'intérêt pour l'année suivante. Ces taux budget sont validés par la Direction Générale et deviennent les taux à atteindre pour la mise en place des couvertures.

Un suivi journalier des marchés est assuré grâce à un logiciel d'informations financières en temps réel.

Un point mensuel est effectué avec la Direction Générale sur les positions restant à couvrir afin de valider les stratégies permettant d'atteindre les « taux budget ».

Le Groupe gère son exposition aux risques de change et de taux par le recours à des instruments de couverture simples tels que les contrats de swaps, d'achats ou de ventes à terme et des options simples.

6.4 Effectifs

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme suit :

	2002	2001	2000
Collège 1 - Employés et Ouvriers	116	87	90
Collège 2 - Agents de maîtrise	752	720	697
Collège 3 - Cadres	2 142	1 689	1 413
Collège 4 - Journalistes	470	406	397
Total	3 480	2 902	2 597

6.5 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux huit cadres dirigeants (trois mandataires sociaux et cinq directeurs fonctionnels du Groupe) au cours de l'exercice 2002 s'élève à 5 213 394 €.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

6.6 Options d'achat ou de souscription d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions consenties aux salariés est fournie à la note 5.6 « Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions », du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

6.7 Risques sur pays émergents

L'activité et le résultat du groupe TF1 n'ont pas subi les effets des crises des pays émergents.

6.8 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Bilan social

ACTIF (en millions d'euros)	Annexe	31.12.02 Net	31.12.01 Net	31.12.00 Net
Immobilisations incorporelles	1.2 et 2.1	187,4	214,6	184,8
Concessions et droits similaires		0,2	0,3	0,4
Marque		0,0	0,0	0,0
Fonds commercial		0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles		0,0	0,0	0,0
Coproductions diffusables		109,0	107,8	89,1
Coproductions rediffusables		53,0	49,7	44,3
Coproductions en cours		25,2	56,8	51,0
Immobilisations corporelles	1.3 et 2.2	36,0	45,0	51,8
Terrains		0,0	0,0	0,0
Constructions		0,0	0,0	0,0
Installations techniques, matériels et outillages		14,3	18,2	15,6
Autres immobilisations corporelles		20,7	25,3	30,6
Immobilisations corporelles en cours		1,0	1,5	5,6
Immobilisations financières	1.4 et 2.3	1 048,4	551,3	330,5
Participations		655,6	424,3	208,6
Créances rattachées à des participations		0,0	0,0	0,0
Autres titres immobilisés		27,3	27,2	19,3
Prêts		364,8	99,1	101,9
Autres immobilisations financières		0,7	0,7	0,7
ACTIF IMMOBILISÉ		1 271,8	810,9	567,1
Stocks et encours	1.5 et 2.4	425,0	384,9	321,0
Matières premières et autres approvisionnements		0,6	0,9	1,0
Marchandises		0,0	0,0	0,0
Droits de première diffusion		171,2	150,9	123,6
Droits rediffusables		143,8	127,7	109,3
Droits de diffusion en cours		109,4	105,4	87,1
Avances et acomptes versés sur commandes		1,7	4,1	1,9
Créances clients et comptes rattachés	1.6 et 2.5	362,3	334,6	335,6
Autres créances	2.5	436,1	598,0	452,9
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	1.7 et 2.6	2,3	2,3	223,7
Charges constatées d'avance	2.7	102,3	83,2	29,7
ACTIF CIRCULANT		1 329,7	1 407,1	1 364,8
Ecart de conversion actif		0,9	0,9	0,7
TOTAL DE L'ACTIF		2 602,4	2 218,9	1 932,6

Bilan social

PASSIF (en millions d'euros)		31.12.02	31.12.01	31.12.00
	<i>Annexe</i>			
Capital		42,8	42,4	42,2
Prime d'émission		53,4	36,4	17,5
Ecart de réévaluation		0,0	0,0	0,0
Réserve légale		4,2	4,2	4,2
Réserve de plus-values à long terme		25,0	25,0	25,0
Autres réserves		670,0	530,0	330,0
Report à nouveau		74,6	75,3	53,7
Résultat net de l'exercice		198,0	276,2	358,1
Subventions d'investissement	1.8	0,0	0,0	0,0
Provisions réglementées : amortissements sur programmes	1.9	150,4	149,0	125,8
CAPITAUX PROPRES	2.8	1 218,4	1 138,5	956,5
Provisions pour litiges		3,2	9,1	11,5
Provisions pour charges		0,9	0,9	0,7
Autres provisions pour risques		31,0	28,0	35,2
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.10 et 2.9	35,1	38,0	47,4
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		18,5	43,8	0,0
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾		495,0	241,5	149,6
Fournisseurs et comptes rattachés		444,8	456,8	392,7
Dettes fiscales et sociales		147,4	129,6	205,9
Dettes sur immobilisations		79,4	2,1	5,9
Dettes diverses		146,1	152,9	162,7
Produits constatés d'avance		16,9	15,6	11,7
DETTES	2.10	1 348,1	1 042,3	928,5
Ecart de conversion passif		0,8	0,1	0,2
TOTAL DU PASSIF		2 602,4	2 218,9	1 932,6
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		18,5	19,8	0,0
(2) Dont comptes courants intra-Groupe		177,1	141,5	149,6

Compte de résultat social

(en millions d'euros)		2002	2001	2000
	Annexe			
Produits d'exploitation	1.11 et 3.1	1 552,0	1 567,1	1 602,2
Recettes de publicité liées à l'Antenne	3.1	1 424,2	1 414,3	1 484,0
Ventes de prestations techniques		1,4	1,7	1,3
Divers		9,6	15,6	6,5
Production stockée		0,2	(0,4)	(0,2)
Production immobilisée		0,0	0,0	8,8
Subventions d'exploitation		0,3	0,0	0,3
Reprises sur amortissements et provisions		20,4	26,9	14,1
Transferts de charges		92,2	103,6	84,1
Autres produits		3,7	5,4	3,3
Charges d'exploitation		(1 271,6)	(1 176,6)	(1 180,7)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3.2	(465,8)	(469,9)	(398,6)
Variation de stock		44,3	64,5	32,3
Autres achats et charges externes		(426,0)	(341,4)	(345,4)
Impôts, taxes et versements assimilés	3.3	(91,4)	(92,6)	(91,5)
Salaires et traitements	3.4	(98,9)	(98,4)	(97,7)
Charges sociales	3.5	(43,3)	(43,9)	(43,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)	3.6			
- amortissements des coproductions diffusées		(91,8)	(89,4)	(110,4)
- amortissements des autres immobilisations		(13,2)	(17,0)	(12,8)
- provisions sur immobilisations incorporelles et actif circulant		(17,9)	(16,3)	(40,1)
- provisions pour risques et charges		(2,3)	(6,8)	(5,9)
Autres charges	3.7	(65,3)	(65,4)	(67,4)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		280,4	390,5	421,5
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0	0,0
Produits financiers		83,5	95,4	60,0
Charges financières		(53,0)	(49,8)	(35,9)
RÉSULTAT FINANCIER	3.8	30,5	45,6	24,1
RÉSULTAT COURANT		310,9	436,1	445,6
Produits exceptionnels		66,7	162,8	135,9
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,3	1,1	0,2
Produits exceptionnels sur opérations en capital		19,9	129,3	104,0
Reprises sur provisions		46,5	32,4	31,7
Charges exceptionnelles		(84,2)	(184,9)	(59,8)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(2,8)	(2,1)	(0,7)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(33,5)	(127,2)	(15,6)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(47,9)	(55,6)	(43,5)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3.9	(17,5)	(22,1)	76,1
Participation des salariés		(8,7)	(11,6)	(13,5)
Impôt sur les sociétés	3.10 et 3.11	(86,7)	(126,2)	(150,1)
RÉSULTAT NET		198,0	276,2	358,1

Tableau de financement social

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)	2002	2001	2000
■ 1 - Opérations d'exploitation			
• Résultat de l'exercice	198,0	276,2	358,1
• Amortissements et provisions ^{(1) (2)}	10,2	5,7	34,5
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0	0,0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,7	(12,6)	(95,1)
Capacité d'autofinancement	208,9	269,3	297,5
• Acquisitions de coproductions ⁽²⁾	(64,2)	(119,0)	(130,3)
• Amortissements et provisions de coproductions ⁽²⁾	92,6	112,2	125,6
• Stocks	(40,1)	(63,9)	(5,9)
• Créances d'exploitation	115,2	(197,6)	(147,9)
• Dettes d'exploitation	1,1	(18,2)	136,5
• Charges à répartir	0,0	0,0	0,0
• Avances nettes en provenance des tiers	2,4	(2,2)	2,2
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	107,0	(288,7)	(19,8)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	315,9	(19,4)	277,7
■ 2 - Opérations d'investissement			
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	(5,0)	(10,3)	(32,6)
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	0,2	0,2	0,9
• Acquisitions de participations financières	(250,5)	(330,0)	(13,1)
• Cessions de participations financières	19,1	128,9	4,1
• Variation nette des dettes sur immobilisations	77,3	(3,9)	2,9
• Variation nette autres immobilisations financières	(265,7)	(5,1)	(68,3)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(424,6)	(220,2)	(106,1)
■ 3 - Opérations de financement			
• Augmentation des capitaux propres	17,4	19,0	0,0
• Variation nette des dettes financières	229,5	115,9	19,6
• Dividendes mis en paiement	(136,9)	(136,5)	(96,3)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	110,0	(1,6)	(76,7)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	1,3	(241,2)	94,9
Trésorerie au début de l'exercice	(17,5)	223,7	128,8
Variation de la trésorerie	1,3	(241,2)	94,9
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(16,2)	(17,5)	223,7

(1) Hors parts de coproduction de programmes.

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproduction de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

Annexe des comptes sociaux

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2002.

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

■ 1 Règles et méthodes comptables

■ 1.1 Comparabilité des comptes

Aucun élément n'altère la comparabilité des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles

1.2.1 Principes généraux

- a) Programmes Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

- b) Programmes de dessins animés.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

- c) Autres programmes d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

- d) Autres programmes d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé.

■ 1.2.2 Coproductions diffusables

Les parts de coproduction de programmes qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisées sur la base de leur coût d'acquisition sous cette rubrique.

■ 1.2.3 Coproductions rediffusables

Les parts de coproduction des programmes déjà diffusés une première fois, et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrées dans le compte « coproductions rediffusables » et valorisées à 20 % ou à 50 % de leur coût d'acquisition.

■ 1.2.4 Coproductions en cours

Les parts de coproduction des programmes qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrées ou prêtes à diffuser sont inscrites à la rubrique « coproductions en cours ». Les parts de coproduction des programmes sont valorisées à hauteur des montants contractuels des financements à la date de clôture des comptes. Les montants contractuels des financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

■ 1.3 Immobilisations corporelles

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	2 à 10 ans

■ 1.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Leur valeur d'utilité est :

- soit égale à la quote-part de capitaux propres détenue dans les filiales concernées,
- soit déterminée en fonction de leur perspective d'activité et de rentabilité.

Quand la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Si nécessaire, une provision pour risques et charges est constituée.

■ 1.5 Stocks et encours

1.5.1 Principes généraux

Les droits de diffusion et la production propre sont consommés lors de leur diffusion en fonction de leur nature, selon les règles décrites ci-dessous :

- a) Achats de droits de télédiffusion (Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires - Information et Sport).

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion, concernant la jeunesse, font l'objet d'un amortissement déterminé à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

- b) Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages, téléfilms, séries et dessins animés.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

Annexe des comptes sociaux

c) *Droits de diffusion des autres programmes d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.*

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{er} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

d) *Droits de diffusion des autres programmes d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes.*

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{er} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

1.5.2 Droits de première diffusion

Les droits non diffusés qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production).

1.5.3 Droits de diffusion rediffusables

Les droits pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont possibles, sont enregistrés dans le compte « droits de diffusion rediffusables » et valorisés à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition selon leur nature.

1.5.4 Droits de diffusion en cours

Les droits de diffusion qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrés ou prêts à diffuser sont inscrits à la rubrique « droits de diffusion en cours ». Les droits de diffusion sont valorisés à hauteur des montants contractuels des financements à la date de clôture des comptes. Les montants contractuels des financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

1.6 Créances clients

Toutes les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques d'irrecouvrabilité ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1^{er} janvier 2000,
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2000.

Les risques sur les créances nées postérieurement au 31 décembre 2000 et non recouvrées au 31 décembre 2002 ne sont pas significatifs.

1.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

1.8 Subventions d'investissement

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes.

1.9 Provisions réglementées

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les parts coproductions de programmes non encore diffusées, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

1 ^{er} mois	20 %
2 ^e mois	15 %
3 ^e au 9 ^e mois	5 %
10 ^e au 24 ^e mois	2 %

1.10 Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existants à la clôture de chaque période.

1.11 Publicité

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent aux recettes de TF1 Publicité, après déduction de sa rémunération.

1.12 Engagements hors bilan

Les acquisitions de droits de diffusion et de coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements hors bilan.

Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des montants contractuels des financements qui figurent au bilan en immobilisations incorporelles et en droits de diffusion en cours.

1.13 Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite de TF1 est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière.

Une partie de cet engagement est couverte par un contrat d'assurance, le solde faisant l'objet d'une provision pour risques et charges ajustée annuellement.

Annexe des comptes sociaux

1.14 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts, à l'exception des primes sur options comptabilisées en charge au moment de leur paiement.

2 Notes sur le bilan

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS

(en M€)	2002	2001
Coproductions en cours	59,7	54,3
Coproductions diffusables	107,8	89,1
Coproductions rediffusables	50,0	44,6
VALEUR COPRODUCTIONS AU 1^{er} JANVIER	217,5	188,0
<i>A ajouter</i>		
INVESTISSEMENTS INTERVENUS DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	77,1	129,4
<i>A déduire</i>		
DÉSINVESTISSEMENTS INTERVENUS DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE		
Coût 1 ^{er} diffusion	(83,2)	(81,1)
Coût 2 ^e diffusion	(8,6)	(8,3)
Coût total de diffusion	(91,8)	(89,4)
Droits échus	(4,7)	(1,5)
Réformes et abandons	(8,2)	(8,8)
VNC reventes	-	(0,2)
DÉSINVESTISSEMENTS TOTAUX INTERVENUS DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	(104,7)	(99,9)
VALEUR COPRODUCTIONS AU 31 DÉCEMBRE	189,9	217,5
VENTILATION		
Coproductions en cours	27,6	59,7
Coproductions diffusables	109,0	107,8
Coproductions rediffusables	53,3	50,0
Total	189,9	217,5

Au 31 décembre 2002, le montant du risque de non-diffusion des programmes comportant une part de coproductions s'élève à 35,7 M€, dont 0,3 M€ couvert par voie de dépréciation d'actif et 35,4 M€ couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites à la note 1.9.

2.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Variation des valeurs brutes

(en M€)	01.01.02	Augmentations	Diminutions	31.12.02
Installations techniques et matériels	63,2	2,5	4,8	60,9
Autres immobilisations	85,7	2,3	5,3	82,7
Immobilisations en cours	1,5	0,9	1,4	1,0
Total	150,4	5,7	11,5	144,6

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(en M€)	01.01.02	Dotations	Reprises	31.12.02
Installations techniques et matériels	45,0	6,4	4,8	46,6
Autres immobilisations	60,4	6,7	5,1	62,0
Total	105,4	13,1	9,9	108,6

2.3 Immobilisations financières

Titres de participation

TF1 a acheté les titres des sociétés suivantes :

- TF1 Expansion 94,9 M€ pour 100 % du capital
- SACAS 154,7 M€ pour 100 % du capital

TF1 a cédé à SICDIS la participation qu'elle détenait dans les sociétés :

- Tricom pour 0,4 M€
- TF1 Cinéma pour 2,0 M€
- Téléma pour 9,2 M€
- Film Par Film pour 7,3 M€

Au total, au 31 décembre 2002, la valeur des titres inscrits au bilan de TF1 SA s'élève à 656,7 M€, dépréciés à hauteur de 1,1 M€.

Prêts

Cette rubrique comporte pour l'essentiel :

- un prêt participatif de 42,6 M€ (dont 31,0 M€ de valeur nominale) consenti au GIE Aphélie. Après capitalisation des intérêts jusqu'en 2009, ce prêt pourra permettre de lever l'option d'achat de l'immeuble loué en crédit-bail, selon les modalités décrites à la note 4.1 ;
- un prêt à long terme consenti au GIE Aphélie, racheté par TF1 à un pool de banques le 31 mars 2000 (valeur résiduelle au 31 décembre 2002 : 52,3 M€) ;
- un prêt consenti à la société Studios 107 (valeur résiduelle au 31 décembre 2002 : 0,9 M€) ;
- un prêt consenti à la société Eurosport (valeur résiduelle au 31 décembre 2002 : 268,8 M€).

Autres titres immobilisés

Cette rubrique est essentiellement composée de 1 245 387 actions TF1 pour un montant global de 25,9 M€.

Annexe des comptes sociaux

993 850 actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décrit dans la note d'information ayant obtenu le visa n° 99-305 de la Commission des Opérations de Bourse le 30 mars 1999.

En octobre 1999, TF1 a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe. Les souscripteurs n'ont financé qu'1/10^e de leur investissement par apport personnel. Les 9/10^e restants ont été financés par un prêt bancaire garanti. Dans le cadre de cette garantie, TF1 a vendu à un établissement financier une option d'achat « call », au prix de 18,66 euros, portant sur 709 900 actions TF1 (après division par 10 du nominal). Ces actions sont destinées pour l'essentiel à couvrir ce « call ».

251 537 actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décrit dans la note d'information ayant obtenu le visa n° 01-436 de la Commission des Opérations de Bourse le 24 avril 2001. En décembre 2001, TF1 a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe. Les souscripteurs n'ont financé qu'1/10^e de leur investissement par apport personnel. Les 9/10^e restants ont été financés par un prêt bancaire garanti. Dans le cadre de cette garantie, TF1 a vendu à un établissement financier une option d'achat « call », au prix de 29,26 euros, portant sur 97 550 actions TF1.

2.4 Stocks et encours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés.

Libellés	Achats de droits	Production interne	Total	Rappel 2001
Droits de première diffusion	177,7	1,9	179,6	157,6
Droits de rediffusion	159,0	-	159,0	135,5
Droits de diffusion en cours	104,9	1,0	105,9	87,3
STOCK DE DROITS DE DIFFUSION AU 1^{er} JANVIER	441,6	2,9	444,5	380,4
<i>A ajouter</i>				
Achats intervenus du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	463,7	359,0	822,7	734,7
<i>A déduire</i>				
Consommations intervenues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre				
Coût 1 ^{er} diffusion	364,9	346,7	711,6	620,7
Coût 2 ^e diffusion	34,9	-	34,9	29,6
Coût total de diffusion	399,8	346,7	746,5	650,3
Droits échus	10,8	-	10,8	8,3
Réformes et abandons	7,5	12,2	19,7	11,8
Reventes	0,9	-	0,9	0,2
Consommations totales intervenues du 1^{er} janvier au 31 décembre	419,0	358,9	777,9	670,6
STOCK DE DROITS DE DIFFUSION AU 31 DÉCEMBRE	486,3	3,0	489,3	444,5
VARIATION DE STOCK	44,7	0,1	44,8	64,1
VENTILATION				
Droits de première diffusion	199,9	1,8	201,7	179,6
Droits de rediffusion	177,6	-	177,6	159,0
Droits de diffusion en cours	108,8	1,2	110,0	105,9
TOTAL	486,3	3,0	489,3	444,5

Au 31 décembre 2002, le risque de non-diffusion des droits est couvert par voie de dépréciation d'actif pour un montant de 65,0 M€.

2.5 Créances

2.5.1 Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2002, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA, net des rabais commerciaux restant à accorder figurant dans le poste « Dettes diverses », s'élève à 180,8 M€. Au 31 décembre 2001, ces créances s'élevaient à 137,4 M€.

2.5.2 Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA pour 61,2 M€, à l'impôt sur les sociétés pour 1,5 M€ et d'emprunts des filiales effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour 355,5 M€.

2.5.3 Echéances des créances

Les créances liées à l'actif immobilisé et à l'actif circulant s'élèvent à 1 169,8 M€.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 6,7 M€, et une quote-part de l'actif circulant, soit 804,1 M€, ont une échéance inférieure ou égale à un an.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 32,0 M€, a une échéance de 1 à 5 ans.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 326,9 M€, a une échéance supérieure à 5 ans.

2.6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées, d'une part, d'actions TF1 acquises pour couvrir l'exercice des options d'achat d'actions accordées en octobre 1995 au profit de certains membres du personnel et dirigeants de TF1 pour un montant de 0,3 M€ et, d'autre part, de Sicav monétaires pour 0,8 M€, cette rubrique ne comportant pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2002.

2.7 Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 102,3 M€, dont 97,5 M€ concernant des retransmissions sportives.

2.8 Capitaux propres

Le capital est divisé en 214 050 579 actions ordinaires de 0,2 euro entièrement libérées.

Annexe des comptes sociaux

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

(en M€)	Au 01.01.02	Affectation du résultat (AGO 23.04.02)	Autres mouvements	Au 31.12.02
Capital	42,4	-	0,4 ⁽³⁾	42,8
Prime d'émission	36,4	-	17,0 ⁽³⁾	53,4
Réserve légale	4,2	-	-	4,2
Réserve plus-values à long terme	25,0	-	-	25,0
Report à nouveau	75,3	(0,7)	-	74,6
Autres réserves	530,0	140,0	-	670,0
Résultat de l'exercice	276,2	(276,2)	198,0	198,0
Sous-total	989,5	(136,9)	215,4	1 068,0
Provisions réglementées	149,0	-	1,4 ⁽²⁾	150,4
Total	1 138,5	(136,9)⁽¹⁾	216,8	1 218,4

(1) Dividendes payés le 30 avril 2002.

(2) Mouvements nets de l'exercice.

(3) Exercice d'options de souscription d'actions.

2.9 Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 1.10, ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en M€)	31.12.02	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non- utilisation	31.12.02
Provisions pour litiges	9,1	0,3	1,7	4,5	3,2
Provisions relatives aux sociétés apparentées	16,1	16,9	15,9	-	17,1
Provisions pour irrécouvrabilité clients	2,7	-	-	-	2,7
Provisions pour indemnités de fin de carrière	9,2	2,0	-	-	11,2
Provisions pour perte de change	0,9	0,9	0,9	-	0,9
Total	38,0	20,1	18,5	4,5	35,1

La provision pour irrécouvrabilité clients comprend essentiellement la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement d'une créance détenue par TF1 Publicité.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes.

Les provisions pour litiges ont été évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux et risques liés à l'activité de la société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources. Les litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources n'ont pas fait l'objet d'une provision ; leur montant global peut être estimé au 31 décembre 2002 à 5 M€. Aucun autre passif éventuel significatif n'a été identifié à la date d'arrêt des comptes.

2.10 Dettes

2.10.1 Emprunts auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2002, le montant des soldes créditeurs de banque s'élève à 18,5 M€.

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 291,1 M€, non utilisés au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, la société a mis en place :

- en mai 1999, un crédit syndiqué de 381 M€ pour une durée de 7 ans,

- en juillet 2002, un crédit syndiqué de 350 M€ pour une durée de 5 ans.

A ce jour, ces crédits n'ont pas été utilisés.

2.10.2 Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés à ce poste pour 157,1 M€ (202,0 M€ en 2001).

2.10.3 Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder pour 141,3 M€ en 2002 (148,6 M€ en 2001).

2.10.4 Echéances des dettes

Les dettes, d'un montant total de 1 331,2 M€, ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Une quote-part des dettes diverses pour 2,1 M€ a une échéance supérieure à 1 an.

3 Notes sur le compte de résultat

3.1 Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurant en produits pour 1 424,2 M€ correspondent aux recettes de TF1 Publicité, sous déduction de sa rémunération. Celle-ci permet à TF1 Publicité de couvrir les frais de son activité, soit 122,0 M€.

3.2 Achats de matières premières et autres approvisionnements

Les achats de droits de diffusion sont comptabilisés en valeur d'exploitation et sont consommés au moment de leur diffusion ou de leur mise au rebut.

3.3 Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma, la taxe professionnelle et l'Organic, soit 85,0 M€ en 2002 contre 85,3 M€ en 2001.

3.4 Salaires et traitements

Les cachets et piges concourent à ce poste pour 6,0 M€. En 2001, ces rémunérations s'élevaient à 6,5 M€.

3.5 Charges sociales

Dans ce poste figure une charge de 3,4 M€ relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

Annexe des comptes sociaux

3.6 Dotations aux amortissements et provisions

La rubrique « amortissements de coproductions diffusées » est constituée par les amortissements des parts de coproductions des programmes diffusés.

3.7 Autres charges

Dans cette rubrique figurent les versements aux sociétés d'auteurs pour un montant de 58,2 M€ en 2002 (58,1 M€ en 2001).

3.8 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en M€)	2002	2001
Dividendes	37,0	36,0
Intérêts nets versés	13,7	21,7
Provisions pour risques	(16,8)	(14,2)
Ecart de change	(3,5)	1,0
Produits sur cessions de VMP	0,1	1,1
Net	30,5	45,6

Concernant les sociétés liées, les charges financières s'élèvent à 4,6 M€ et les produits financiers à 27,4 M€ en 2002 (respectivement 5,9 M€ et 30,8 M€ en 2001).

3.9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en M€)	2002	2001
Réformes de programmes et moins-values réalisées sur cessions	(12,9)	(10,3)
Dotations nettes de provisions (amort. dérogatoires compris)	(1,4)	(23,2)
Plus-values sur cessions immobilisations financières ⁽¹⁾	0,1	12,8
Divers	(3,3)	(1,4)
Perte nette	(17,5)	(22,1)

(1) Reclassement de titres au sein du groupe TF1 pour l'essentiel.

3.10 Impôt sur les sociétés

La différence entre l'impôt théorique calculé sur la base d'un taux de 35,43 % et l'impôt effectif (30,4 %) s'explique principalement par la déduction des dividendes pour un montant de 37,0 M€, la participation pour (2,9) M€ et la prise en compte du résultat déficitaire du GIE Aphélie pour 2,2 M€.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} janvier 1999.

Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

3.11 Fiscalité différée

(en M€)	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	53,3	-
Participation, congés payés, Organic, provisions pour indemnités de fin de carrière...	-	10,4

4 Autres informations

4.1 Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2002, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

Engagements donnés

(en M€)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2002	Rappel 2001
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	279,7	338,2	0,2	618,1	644,3
Droits de retransmissions sportives ⁽¹⁾	86,0	138,1	-	224,1	492,8
Crédit-bail immobilier	13,4	70,9	29,0	113,3	133,6
Contrats de location simple	7,1	27,4	2,5	37,0	-
Contrats de transport d'images	64,5	125,1	-	189,6	-
Garanties	128,9	122,5	7,7	259,1	64,7
Divers	14,6	18,5	-	33,1	22,9
Total	594,2	840,7	39,4	1 474,3	1 358,3

Engagements reçus

(en M€)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2002	Rappel 2001
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	279,7	338,2	0,2	618,1	644,3
Droits de retransmissions sportives ⁽¹⁾	86,0	138,1	-	224,1	492,8
Crédit-bail immobilier	13,4	70,9	29,0	113,3	133,6
Contrats de location simple	7,1	27,4	2,5	37,0	-
Contrats de transport d'images	64,5	125,1	-	189,6	-
Divers	11,7	16,1	-	27,8	16,1
Total	462,4	715,8	31,7	1 209,9	1 286,8

(1) dont 9,9 M€ en USD et 48,7 M€ en CHF.

Le poste « programmes et droits de télédiffusion » intègre des contrats pluriannuels relatifs principalement à des émissions de variétés, de jeux et divertissements pour un montant de 373,5 M€. Le poste « droits de retransmissions sportives » intègre quasi exclusivement des contrats pluriannuels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2002.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Annexe des comptes sociaux

Engagements du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier

En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail, auprès du GIE Aphélie, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne. Ce contrat, d'une durée de 15 ans, porte sur un montant de 164,6 M€ (hors frais financiers), soit :

- Terrain	45,7 M€
- Immeuble	57,9 M€
- Equipements	61,0 M€

Depuis le 30 juin 2001, TF1 a la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	164,6
Redevances versées ⁽¹⁾	101,6
- Cumul antérieur	88,2
- Exercice	13,4
Dotations « théoriques » aux amortissements ⁽²⁾	72,5
- Cumul antérieur	64,0
- Exercice	8,5
Loyers futurs prévisionnels restants ⁽³⁾	
- à moins d'un an	13,4
- à plus d'un an et moins de 5 ans	70,9
- à plus de 5 ans	29,0
Option d'achat de l'immeuble en 2009	67,1

(1) Dont capital remboursé : 29,7 M€.

(2) Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

(3) Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25 % pour les échéances dont le taux n'est pas connu à ce jour.

4.2 Utilisation des instruments financiers de couverture

4.2.1 Couverture du risque de change

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, TF1 SA utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises, ainsi que des contrats d'achat d'options pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture, traitées sur le marché des changes, couvrent la majeure partie des échéances 2003 des contrats signés au 31 décembre 2002. Au 31 décembre 2002, la contre-valeur du montant global de ces encours s'élevait à 12,7 M€ d'achats à terme constituées en US Dollars.

4.2.2 Couverture du risque de taux

Au 31 décembre 2002, il n'y a pas de couverture de risque de taux mise en place.

4.3 Effectifs

A la clôture de l'exercice, la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous :

	2002	2001	2000
Collège 1 - Employés	39	40	43
Collège 2 - Agents de maîtrise	446	442	444
Collège 3 - Cadres	671	636	594
Collège 4 - Journalistes	227	212	218
Total	1 383	1 330	1 299

4.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux huit cadres dirigeants (trois mandataires sociaux et cinq directeurs fonctionnels du Groupe) au cours de l'exercice 2002 s'élève à 5 213 394 euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

4.5 Options d'achat ou de souscription d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions consenties aux salariés est fournie à la note 5.6 « Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions », du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

4.6 Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2002 s'élève à 176 587 euros.

4.7 Mouvements de provisions

(en M€)	01.01.02	Dotations	Reprises	31.12.02
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	149,0	47,9	46,5	150,4
Sur immobilisations incorporelles (programmes)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	38,0	20,2	23,1	35,1
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	3,9	0,3	0,9	3,3
PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	1,1	-	-	1,1
Créances rattachées à des participations	0,3	-	-	0,3
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF CIRCULANT				
Stocks	60,6	17,6	13,2	65,0
Créances rattachées à des participations	1,7	-	-	1,7
Valeurs mobilières de placement	0,2	-	0,2	-
Total	254,8	86,0	83,9	256,9

Annexe des comptes sociaux

4.8 Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2002

TITRES DE PARTICIPATION	Nombre de titres	%	Valeurs d'inventaire en euros
EUROSPORT	150 000 000	100,00	254 033 791
TF1 DIGITAL	6 195 729	100,00	86 804 004
SYALIS	2 494	99,76	34 729 330
TF1 FILMS PRODUCTION	169 994	100,00	21 534 516
TF1 PUBLICITÉ	30 000	100,00	20 236 684
TF1 ENTREPRISES	200 000	100,00	19 364 301
GROUPE GLEM	3 640	72,80	5 282 204
STUDIOS 107	120 000	100,00	4 409 092
TÉLÉSHOPPING	8 500	100,00	2 994 287
TCM DA	5 100	34,00	1 895 334
TOUT AUDIOVISUEL PRODUCTION	5 000	100,00	297 745
TAPAS 2	40 000	100,00	40 000
TAPAS 3	40 000	100,00	40 000
TAPAS 4	40 000	100,00	40 000
@ TF1	39 999	100,00	39 999
SAGIT	39 994	99,99	39 994
TAPAS	2 475	99,00	39 732
TCM GESTION	848	33,92	12 955
TF1 PUBLICITÉ PRODUCTION	5	1,00	3 812
FILM PAR FILM	1	0,01	786
TÉLÉMA	1	0,01	603
TVB NANTES	440	1,10	440
TRICOM & CIE	2	0,07	146
SÉRIE CLUB	1	0,004	31
TF1 CINÉMA	1	0,001	18
TRICOM	1	0,003	14
TF6 GESTION	1	0,001	1
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION			451 839 819

La valeur d'inventaire correspond à la part de situation nette détenue par TF1 SA.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Nombre de titres	Cours au 31.12.02	Valeurs d'inventaire en Euros
CENTRALES USD	64	13 189,78	844 146
ACTIONS TF1 SA	30 000	8,22 ⁽¹⁾	246 544 ⁽¹⁾
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES			452 930 509

(1) Valeur nette comptable (cf. note 2.6).

Annexe des comptes sociaux

4.9 Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avais fournis	C.A. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée											
1. FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
- TF1 PUBLICITÉ		2 400	12 470	100,00 %	3 038	3 038	-	-	1 547 370	5 367	6 030
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	16 777	100,00 %	1 768	1 768	-	-	47 824	2 209	-
- TELESHOPPING		127	1 815	100,00 %	130	130	-	-	71 798	1 051	1 619
- TF1 PUBLICATIONS		75	(1 554)	99,88 %	519	-	1 391	-	-	(4)	-
- TF1 ENTREPRISES		3 000	661	100,00 %	3 049	3 049	-	-	58 557	15 704	12 660
- SYVALIS		40	27 171	99,76 %	41 680	41 680	-	-	-	7 602	-
- PROTÉCRÉA	LUF	1 500	(7 511)	99,99 %	2 241	2 241	8 359	-	26	(463)	-
- LUXTEL 1		1 350	-	99,99 %	62	62	-	-	-	-	-
- STUDIOS 107		1 800	2 519	100,00 %	4 680	4 680	894	-	15 512	90	480
- TF1 MUSIC		38	(3 656)	99,76 %	38	38	3 062	-	12	699	-
- ALMA PRODUCTION		80	(210)	100,00 %	80	80	-	-	1 514	(330)	-
- GROUPE GLEM		80	3 009	72,80 %	10 371	10 371	-	-	1 317	4 167	2 917
- TF1 US	USD	28	-	100,00 %	24	24	-	-	-	-	-
- SWONKE		18	420	100,00 %	900	441	-	-	-	-	-
- e-TF1		1 000	(14)	99,90 %	999	999	3 966	-	11 603	(8 244)	-
- TF1 DIGITAL		99 132	(6 123)	100,00 %	99 132	99 132	38 554	-	489	(6 205)	-
- @TF1		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- SAGIT		40	-	99,99 %	40	40	-	-	-	-	-
- EUROSPORT SA		15 000	234 886	100,00 %	234 243	234 243	271 469	-	300 567	4 147	13 291
- TAP		80	3	100,00 %	80	80	-	-	3 209	215	-
- TAPAS 2		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- TAPAS 3		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- TAPAS 4		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- SICCIS		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- TAPAS		40	-	99,98 %	40	40	68 495	-	-	(1 179)	-
- TF1 EXPANSION		38	(107 229)	99,00 %	40	40	77 974	-	-	48 228	-
- SACAS		38	(24 546)	100,00 %	94 921	94 921	3 856	-	-	(8 709)	-
- SACAS		38	(24 546)	99,96 %	154 628	154 628	-	-	-	-	-
2. PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
- MEDIAMETRIE		990	4 705	10,75 %	15	15	-	-	35 838	771	12
- FMI		152	-	13,33 %	20	20	285	-	-	-	-
- MERCURY INTERN. FILM	DEM	1 000	-	50,00 %	255	255	-	-	-	-	-
- TVRS 98		152	-	22,50 %	34	34	-	-	-	-	31
- TCM GESTION		40	(1)	33,92 %	14	14	-	-	52	-	-
- TCM DROITS AUDIOVISUELS		240	5 272	34,00 %	82	82	6 344	-	16 084	63	-
- TV BREZH		15 086	(10 768)	21,87 %	3 300	3 300	1 760	-	5 220	(5 396)	-
- BALLADE DISTRIBUTION		610	(1 759)	25,23 %	-	-	-	-	-	542	-
- TVB NANTES		40	-	11,00 %	4	4	-	-	-	-	-
3. PARTICIPATIONS (capital détenu inférieur à 10 %)											
- TF1 PUBLICITE PRODUCTION		8	113	1,00 %	-	-	-	-	14 503	261	2
- GIE GIC		76	-	0,02 %	-	-	-	-	-	-	-
- GIE CHALLENGER		11	-	6,67 %	1	1	-	-	1 382	-	-
- MEDIAMETRIE EXPANSION		1 829	(363)	5,00 %	91	-	-	-	-	20	-
- TPS GESTION		93	(81)	0,02 %	-	-	-	-	583	(17)	-
- LES NOUVELLES ÉDITIONS TF1		40	(128)	1,00 %	-	-	-	-	121	42	-
- EUROSHOPPING		75	-	0,02 %	-	-	605	-	3 363	(809)	-
- SEBADO		40	(172)	0,04 %	-	-	159	-	-	(5)	-
- TRICOM & CIE		45	(42)	0,07 %	-	-	-	-	-	217	-
- TF6		80	50	0,02 %	-	-	-	-	10 957	(5 928)	-
- TF6 GESTION		80	2	0,00 %	-	-	90	-	3	(3)	-
- SERIE CLUB		50	83	0,00 %	2	2	-	-	8 579	635	-
- SED ODYSSEE		8	(62)	0,20 %	-	-	1 832	-	4 550	(471)	-
- LA CHAÎNE INFO		4 500	50	0,00 %	-	-	-	-	38 176	(6 742)	-
- TF1 CINÉMA		1 950	(96)	0,00 %	-	-	891	-	55	(75)	-
- TF1 SATELLITE		37	1	0,04 %	62	62	-	-	-	(8 054)	-
- TÉLÉMA		1 000	5 003	0,01 %	3	3	-	-	12 358	28	-
- FILM PAR FILM		1 525	6 332	0,01 %	1	1	-	-	3 538	-	-
- TRICOM		450	(13)	0,00 %	-	-	-	-	-	32	-
TOTAL					656 747	655 658					

4.10 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Sommaire



Résolutions 58

Renseignements concernant
la société TF1 62

Responsables de l'information 66

Adresses des principales filiales
et participations 67

Tableau de passage 68

Informations juridiques

Résolutions

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2002 et sur les comptes dudit exercice, les approuve, ainsi que les comptes annuels de la société de l'exercice 2002 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2002 et sur les comptes consolidés dudit exercice, les approuve, ainsi que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2002 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve lesdites conventions et opérations.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Affectation et répartition des résultats)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 272 616 713,38 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 198 022 520,97 € et du Report à nouveau de 74 594 192,41 €, approuve l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation au poste Réserve légale (ainsi dotée à hauteur de 10 % du capital) 41 090,00 €
- Affectation au poste Autres réserves 64 000 000,00 €
- Distribution d'un dividende de 139 132 876,35 € (soit un dividende net de 0,65 € par action de 0,2 € valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal*)
- Affectation du solde au Report à nouveau 69 442 747,03 €

* Le dividende à répartir au titre de l'exercice ouvre droit à un avoir fiscal égal à :
 - 50 % des sommes nettes distribuées, si l'utilisateur est une personne physique,
 - 15 % des sommes nettes distribuées, si l'utilisateur est une personne morale.
 L'avoir fiscal demeure fixé à 50 % des sommes distribuées lorsqu'il est destiné à être utilisé dans le cadre du régime mère et filiales.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 28 avril 2003.

L'Assemblée Générale autorise à porter au compte Report à nouveau les dividendes afférents aux actions que TF1 est autorisée à détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article 225-210 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1999, 2000 et 2001 ont été respectivement de 0,46 €, 0,65 € et 0,65 € net par action, d'une valeur nominale de 0,2 € ; les avoirs fiscaux correspondants sur la base d'un taux de 50 % ont été respectivement de 0,23 €, 0,33 € et 0,33 €, étant précisé que les montants rappelés au titre de l'exercice 1999 ont été ajustés afin de tenir compte de l'opération de division par dix de la valeur nominale des actions ayant eu lieu le 21 juin 2000.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Présentation des options de souscription ou d'achat d'actions consenties ou levées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions TF1 consenties ou levées au cours de l'année 2002, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Martin Bouygues, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Claude Cohen, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Michel Derbesse, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Résolutions

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelée, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Patricia Barbizet, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelée, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Patrick Le Lay, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelée, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Philippe Montagner, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

DOUXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelée, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Etienne Mougeotte, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelée, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Olivier Poupert-Lafarge, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme, pour deux années, Administrateur, Haïm Saban
Né le 15 octobre 1944 à Alexandrie (Egypte), de nationalité Israélienne/Américaine.

Demeurant 61, Beverly Park - Beverly hills, CA 90210 - USA

Aux lieu et place de la Société Générale qui n'a pas demandé le renouvellement de son mandat d'Administrateur, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Haïm Saban a déclaré accepter les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'Administrateur de la société.

QUINZIÈME RÉOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 350 000 € le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

SEIZIÈME RÉOLUTION

(Rachat d'actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information ayant reçu le visa de la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale décide que ces achats pourront être réalisés à toutes fins et notamment :

- soit dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion, soit dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions dont la souscription sera réservée aux salariés de la société ou des sociétés du Groupe adhérant à un plan d'épargne entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, soit en vue de l'attribution d'options d'achat ou de souscription au profit du personnel et des dirigeants du Groupe,
- soit leur conservation,
- soit en vue de régulariser les cours par intervention systématique en contre-tendance sur le marché du titre,
- soit en vue de leur annulation, sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- soit pour la remise d'actions à titre d'échange en particulier dans le cadre d'opérations financières,
- soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière,
- soit pour livrer les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société.

Résolutions

L'Assemblée Générale décide de fixer à 60 € le prix unitaire maximum auquel la société pourra effectuer ces acquisitions, lesquelles devront respecter les règles prévues par les règlements de la Commission des Opérations de Bourse relatifs aux interventions des émetteurs sur leurs propres titres.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à céder les actions ainsi acquises dans la limite du prix minimum unitaire de cession de 10 €.

L'Assemblée Générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être opérés par tous moyens et notamment par cession en Bourse ou de gré à gré, échange dans le cadre d'opérations financières, par des opérations optionnelles ou par des opérations sur instruments financiers dérivés, et à tout moment, sauf en cas d'offre publique d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra représenter la totalité du programme.

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 179-1 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, sur la base du nombre d'actions composant le capital social de 214 050 579 et compte tenu de la détention par la société de 1 275 387 actions au titre d'attribution d'options aux salariés et d'émission d'actions réservée aux salariés adhérant au PEE, fixe à 20 129 671 ((214 050 579 x 10 %) – 1 275 387) le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises en vertu de la présente autorisation représentant, sur la base du prix maximum d'achat unitaire de 60 €, un montant maximal de 1 207 780 260 €.

La présente autorisation est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

Dans les conditions fixées par la loi, le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans son rapport à l'Assemblée Générale Annuelle, les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse, du Conseil des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à consentir au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société)
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration :

- à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société acquises au titre de la mise en œuvre de diverses autorisations d'achat d'actions de la société données par l'Assemblée, notamment la 16^e résolution ci-dessus, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence, entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale, sur les primes et réserves disponibles ;
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour une durée de dix-huit mois. Elle se substitue à compter de ce jour à la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2002 (quatorzième résolution).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi pour procéder, en une ou plusieurs fois, à ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation et procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à consentir au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital et, le cas échéant, attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital dont la souscription sera réservée aux salariés de la société ou des sociétés de son Groupe adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) ou adhérant à un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire (PPESV), avec suppression du droit préférentiel de souscription.)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail et l'article L. 225-138 IV du Code de Commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans à compter de la présente Assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 5 % du capital, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société ;
- réserve la souscription de la totalité des actions, ou des autres titres donnant accès au capital de la société à émettre, aux salariés de TF1 et aux salariés des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées, adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) ou à un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire d'Entreprise (PPESV) ;

Résolutions

- décide que la souscription pourra se faire à travers un fonds commun de placement, dont la majorité des actifs sera constituée de titres de la société ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée ;
- décide que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;
- décide que le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne dans le cas d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) ou de 30 % dans le cas d'un Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire (PPESV) ;
- décide que les caractéristiques des émissions des autres titres donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :
 - arrêter la date et les modalités des émissions et d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment, fixer le prix d'émission des actions nouvelles et, le cas échéant, les autres titres donnant accès au capital de la société à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération qui ne sauraient excéder trois ans, ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions et, le cas échéant, les autres titres donnant accès au capital de la Société pouvant être souscrit par salarié et par émission, les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs des actions nouvelles ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions et, le cas échéant, les autres titres donnant accès au capital de la Société qui seront effectivement souscrites ;
 - accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
 - apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
 - imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - et, généralement, faire le nécessaire.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'Administration, avec le cas échéant faculté de subdélégation au Président, est valable, à compter de la présente Assemblée, pour une durée de cinq ans. Cette présente délégation se substitue à compter de ce jour à toute délégation antérieure de même nature.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

(Précision de l'exercice de l'objet social en France ou à l'étranger - modification corrélative de l'article 2 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide d'introduire dans les statuts la précision de l'exercice de l'objet social en France ou à l'étranger.

En conséquence, elle décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 2 des Statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 2 - OBJET

(La société a pour objet : ...)

« Toutes opérations, en France ou à l'étranger, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement, ou à tout patrimoine social et notamment : »

vingtième Résolution

(Modification dans l'organisation de la tenue des réunions du Conseil d'Administration - modification corrélative de l'article 13 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de simplifier l'organisation de la tenue des réunions du Conseil d'Administration.

En conséquence, elle décide de modifier les alinéas 3 et 4 de l'article 13 des statuts qui deviendront un seul alinéa rédigé désormais ainsi qu'il suit :

ARTICLE 13 - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

(Le Conseil d'Administration se réunit...)

« Les convocations sont faites par tous moyens, et même verbalement. »

VING ET UNIÈME Résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait d'un procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Renseignements concernant la société TF1

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination :	TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 - TF1
Siège social :	1, quai du Point du Jour 92656 Boulogne-Billancourt Cedex
N° RCS :	326 300 159 RCS Nanterre
N° SIRET :	326 300 159 00067
Code APE :	922D
Forme :	Société Anonyme
Date de constitution :	17 septembre 1982
Date d'expiration :	31 janvier 2082
Exercice social :	1 ^{er} janvier au 31 décembre

OBJET SOCIAL

La société a pour objet :

L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision, y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement, ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,
- assurer des opérations de régie publicitaire,
- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Il ne peut se faire représenter à l'Assemblée que par son conjoint ou par un actionnaire.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez la société, cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée, et sont admis sur simple justification de leur identité ;
- les propriétaires d'actions au porteur doivent, cinq jours au plus tard avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée, faire adresser, par l'intermédiaire habilité chez lequel leurs actions sont inscrites en compte, une attestation constatant l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'Assemblée, à TF1 - Direction des Affaires Juridiques/Service des Assemblées - 1, quai du Point du Jour - 92656 Boulogne Cedex.

Les actionnaires peuvent solliciter auprès de TF1, à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard six jours avant la date de la réunion, un formulaire unique leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Le formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance, dûment rempli, doit parvenir à TF1 à l'adresse ci-dessus indiquée, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Renseignements concernant la société TF1

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE DES TITRES ET LE SERVICE FINANCIER

La société TF1 en tant que société émettrice

CAPITAL (art. 6 des statuts)

Evolution

Plan d'Épargne d'Entreprise - année 1999

En 1999, dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise TF1, il a été souscrit 118 316 actions nouvelles de 10 F. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 1 183 160 F et une prime d'émission de 114 673 050,36 F.

Augmentation de capital par élévation de la valeur nominale des actions suite à la conversion du capital en euros - année 2000

Le capital a été augmenté d'un montant de 65 870 984,17 F pour être porté de 211 183 160 F à 277 054 144,17 F par voie d'incorporation d'une part du compte « Ecart de réévaluation » à hauteur de 30 704 644,76 F et d'autre part du compte « Autres réserves » à hauteur de 35 166 339,41 F.

La valeur nominale de chaque action a été élevée de 10 F à 13,11914 F (2 €).

Le capital, converti en euros à effet du 1^{er} janvier 2000, s'élève à 42 236 632 €, divisé en 21 118 316 actions de 2 € valeur nominale chacune.

Division de la valeur du nominal - année 2000

La valeur du nominal a été divisée par 10 par décision de l'Assemblée Générale du 18 avril 2000 et à effet du 21 juin 2000. Le nombre d'actions a été porté de 21 118 316 à 211 183 160.

Plan d'Épargne d'Entreprise - année 2001

En 2001, dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise TF1, il a été souscrit 812 919 actions nouvelles de 0,2 €. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 162 583,80 € et une prime d'émission de 18 867 849,99 €.

Exercice d'options de souscription - année 2002

En 2002, dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions des plans n° 2 et 3, il a été souscrit 2 054 500 actions nouvelles de 0,2 €. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 410 900 € et une prime d'émission totale de 17 049 965 €.

Montant

Au 24 février 2003, le capital de TF1 s'élève à 42 810 116 €, divisé en 214 050 579 actions de 0,2 € nominal chacune.

Les actions émises représentent 100 % du capital et des droits de vote existants.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni certificat de droit de vote, ni droit de vote double.

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionariat inscrit au nominatif et au porteur identifié par le biais d'Euroclear.

AUTORISATIONS D'ÉMISSIONS

A la suite de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2002, le Conseil a la faculté (valable pendant une durée de 14 mois) d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence d'un montant nominal de 1 200 000 000 €.

Le tableau ci-après mentionne également les émissions de valeurs mobilières auxquelles la société peut procéder.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées est fixé à 120 000 000 €.

Le montant nominal maximal des titres d'emprunts susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées est fixé à 1 200 000 000 €.

Renseignements concernant la société TF1

OPÉRATIONS AUTORISÉES SUR LE CAPITAL DE TF1

	Montant nominal maximal des augmentations de capital ⁽¹⁾	Montant nominal maximal des titres d'emprunt ⁽¹⁾	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir ⁽²⁾	Assemblée Générale	N° de résolution
Emprunts obligataires	–	1 200 M€	26 mois	14 mois	AGM 23/04/2002	9
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris bons de souscription d'actions avec maintien du D.P.S. ⁽³⁾	120 M€	1 200 M€	26 mois	14 mois	AGM 23/04/2002	10
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris bons de souscription d'actions avec suppression du D.P.S. ⁽³⁾	120 M€	1 200 M€	26 mois	14 mois	AGM 23/04/2002	11
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, rémunérant des titres apportés à une Offre Publique d'Échange	120 M€	1 200 M€	26 mois	14 mois	AGM 23/04/2002	12
Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription d'actions, avec suppression du D.P.S. ⁽³⁾	⁽⁴⁾	–	38 mois	26 mois	AGM 23/04/2002	15
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, et, le cas échéant, attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservés aux salariés adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) ou à un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire (PPESV), avec suppression du D.P.S. ⁽³⁾	⁽⁵⁾	–	5 ans	5 ans	AGM 23/04/2003	18
Achat d'actions réservé aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise	–	–	–	Illimité	AGO 12/06/92	11
Programme de rachat d'actions propres	⁽⁴⁾	–	1 an	1 an	AGM 23/04/2003	16
Réduction du capital par annulation d'actions propres	⁽⁴⁾	–	18 mois	18 mois	AGM 23/04/2003	17

(1) Il est précisé que (13^e résolution - AGM du 23 avril 2002) :

- le total du montant nominal des différentes augmentations de capital autorisées ne peut pas dépasser 120 millions d'euros,
- le total du montant nominal des titres d'emprunt ne peut pas dépasser 1 200 millions d'euros.

(2) A compter du vote de l'AGM du 23 avril 2003.

(3) D.P.S. : Droit Préférentiel de Souscription.

(4) Dans la limite globale de 10 % du capital.

(5) Dans la limite globale de 5 % du capital.

La société n'a pas utilisé les autorisations antérieures d'émission d'emprunts obligataires et de valeurs mobilières par appel public à l'épargne.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

L'actionariat

Aux termes de l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre.

Cette disposition a été modifiée par la loi n° 2001-624 du 18 juillet 2000. Ce texte limite la portée de la règle des 49 % aux seules chaînes hertziennes dont l'audience annuelle moyenne (univers hertzien, câble et satellite) est supérieure à 2,5 % de l'audience totale des télévisions. Un décret en Conseil d'Etat doit venir préciser les modalités de calcul de l'audience des chaînes.

Aux termes de l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, lorsqu'une personne physique ou morale détient, directement ou indirectement, plus de 15 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre en mode analogique, elle ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 15 % du capital d'une autre société titulaire d'une telle autorisation.

Aux termes de l'article 40 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, aucune personne de nationalité étrangère ne peut procéder à une acquisition ayant pour effet de porter, directement ou indirectement, la part du capital détenu par des étrangers à plus de 20 % du capital d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service de télévision par voie hertzienne terrestre.

Renseignements concernant la société TF1

Le régime d'autorisation

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions de l'article 28-1 de la loi du 30 septembre 1986, modifiée par la loi du 1^{er} août 2000, TF1 bénéficie d'une seconde reconduction « automatique » pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001.

Au terme des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation pourrait faire l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en « simulcast » de la chaîne en numérique hertzien terrestre (TNT). Le CSA a transmis à TF1 un projet d'avenant à sa convention visant à intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT. Dans ce cadre, le CSA a organisé une audition de TF1 le 25 février 2003.

Les principales dispositions et obligations légales

Les textes :

- Cahier des charges fixé par le décret n° 87-43 du 30 janvier 1987, et la décision du 20 novembre 2001 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société Télévision Française 1 jusqu'au 1^{er} janvier 2007.
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, modifiée par la loi n° 94-88 du 1^{er} février 1994, et par la loi 2000-719 du 1^{er} août 2000.
- Directive européenne Télévision Transfrontières du 3 octobre 1989 modifiée.
- Décret n° 2001-609 du 9 juillet 2001, modifié par le décret n° 2001-1326 du 28 décembre 2001 (obligations de production des chaînes analogiques en clair).
- Décret n° 90-66 du 17 janvier 1990, modifié par le décret n° 92-279 du 27 mars 1992 et par le décret n° 2001-1330 du 28 décembre 2001 (obligations de diffusion).
- Décret n° 92-280 du 27 mars 1992, modifié par le décret n° 2001-1331 du 28 décembre 2001 (obligations relatives à la publicité et au parrainage).

En termes d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, les principales dispositions en vigueur sont les suivantes :

- diffusion d'un nombre maximal de 192 films cinématographiques par an, dont 104 débutant entre 20 h 30 et 22 h 30, cette diffusion ne pouvant intervenir le mercredi et vendredi soir, le samedi toute la journée, le dimanche avant 20 h 30,
- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans une proportion minimale de 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française,
- un minimum des deux tiers du temps annuel de diffusion doivent être consacrés à des programmes francophones,

- obligation de diffuser annuellement au minimum 1 000 heures d'émissions destinées à la jeunesse, dont 50 heures de magazines et documentaires,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 800 heures de journaux télévisés et de magazines d'information,
- obligation de consacrer 16 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent à des commandes d'œuvres audiovisuelles francophones, dont au moins 10,66 % à des producteurs indépendants et de diffuser au minimum 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites, débutant entre 20 h et 21 h,
- obligation d'investir 0,6 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dans la commande de production de dessins animés européens ou francophones (ces données étant incluses, pour leur partie francophone, dans les 16 % de l'obligation générale précédente), dont les deux tiers pour une durée d'acquisition de droits de diffusion n'excédant pas 4 ans,
- interdiction de recourir aux moyens propres de production pour les émissions de fictions ; autorisation pour les émissions d'information ; autorisation à concurrence de 50 % du volume annuel des autres émissions,
- obligation d'investir 3,2 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dans la coproduction d'œuvres cinématographiques européennes, dont au moins 2,5 % consacrés à des œuvres francophones et au moins 75 % à des commandes passées à des producteurs indépendants. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 Films Production) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur doit tendre à équilibrer la part antenne.

Le respect des obligations légales est contrôlé et peut faire l'objet de sanctions pécuniaires par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42-11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

Au regard de la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence, la chaîne s'est notamment engagée à l'adoption d'un code signalétique permettant d'apprécier, en 5 catégories, l'acceptabilité des programmes diffusés.

Remise d'un dossier de candidature aux services de télévision numérique de terre.

Le CSA a fixé au vendredi 22 mars 2002 à 17 h la date limite de dépôt des dossiers de candidature relatifs à l'appel aux candidatures pour des services de télévision numérique de terre à vocation nationale. Le calendrier de la procédure d'autorisation des éditeurs de service est le suivant :

24 juillet 2001 : appel à candidatures.

23 octobre 2002 : publication de la liste des candidats sélectionnés. Ont été retenues par le CSA au titre de cet appel à candidatures cinq chaînes du groupe TF1 : TF1, Eurosport, LCI, TF6 et TPS Star.

28 février 2003 : conclusion des conventions et délivrance des autorisations.

Responsables de l'information

PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE

TF1

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TF1 ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 26 mars 2003

Patrick LE LAY
Président-Directeur-Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TF1 et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration de la société TF1. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2001 et 2000, arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Sur la base de ces diligences nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Paris, le 26 mars 2003

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Michel ROSSE

RSM SALUSTRO REYDEL
Edouard SALUSTRO Xavier PAPER

INFORMATION ET RELATIONS INVESTISSEURS

Responsable de l'information :

Jean-Pierre MOREL

Directeur Général Adjoint Administration-Finances
Tél. : 01 41 41 25 99
Fax : 01 41 41 29 10
E-mail : jpmo@tf1.fr

Les documents juridiques peuvent être consultés à :
TF1

Direction des Affaires Juridiques
1, quai du Point du Jour
92656 Boulogne Cedex

Vous pouvez également vous informer sur la vie du groupe TF1 et obtenir sur simple demande les informations historiques concernant la société.

Par courrier adressé à :

TF1
Département des Relations Investisseurs
1, quai du Point du Jour
92656 Boulogne Cedex

Sur Internet :

<http://www.tf1finance.fr>
E-mail : comfi@tf1.fr

Agenda de communication pour l'année 2003 :

29 janvier 2003	Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2002
24 février 2003	Comptes annuels 2002
25 février 2003	Réunion des analystes
23 avril 2003	Assemblée Générale des Actionnaires
29 avril 2003	Chiffre d'affaires estimé 1 ^{er} trimestre 2003
3 juin 2003	Comptes 1 ^{er} trimestre 2003
28 juillet 2003	Chiffre d'affaires estimé 1 ^{er} semestre 2003
8 septembre 2003	Comptes semestriels 2003
9 septembre 2003	Réunion des analystes
29 octobre 2003	Chiffre d'affaires estimé 3 ^e trimestre 2003
2 décembre 2003	Comptes 3 ^e trimestre 2003

Cet agenda peut être soumis à des modifications.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE (sociétés intégrées globalement)

(en k€)	Salustro-Reydel		Mazars & Guérard	
	Montant	%	Montant	%
Audit : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes consolidés	653	97,0	67	77,0
Autres	20	3,0	20	23,0
Total	673	100,0	87	100,0

Adresses des principales filiales et participations

Mars 2003

Adresses	Sociétés	Sites internet
1, quai du Point du Jour 92656 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE	TF1 PUBLICITÉ TF1 PUBLICITE PRODUCTION TF1 FILMS PRODUCTION TF1 DIGITAL TF1 CATALOGUE TF1 INTERNATIONAL PICTURES TF1 CINÉMA ALMA PRODUCTION TFM DISTRIBUTION SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION DE CINÉMA, D'IMAGES ET DE SERVICES - SICCIS	www.tf1pub.fr www.tf1.fr/tpp
305, avenue Le Jour se Lève 92656 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE	e-TF1 TF1 ENTREPRISES SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION ET DE DOCUMENTAIRES - ODYSSEE COMPAGNIE INTERNATIONALE DE COMMUNICATION - CIC CIBY DA LES FILMS ARIANE LES FILMS DU JOUR	www.tf1licences.com www.odyssee.com
9, rue Maurice Mallet 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX - FRANCE	UNE MUSIQUE TF1 VIDÉO	www.tf1.fr/unemusique www.tf1video.fr
18, quai du Point du Jour 92656 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE	TF1 INTERNATIONAL	
105, avenue Raymond Poincaré - 75116 PARIS - FRANCE	GROUPE GLEM	
30-32, rue Proud'hon 93210 LA PLAINE-SAINT-DENIS - FRANCE	STUDIOS 107 TÉLÉSHOPPING TOUT AUDIOVISUEL PRODUCTION	www.teleshopping.fr
54, avenue de la Voie Lactée - 92656 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE	LA CHAÎNE INFO - LCI	www.lci.fr
	TÉLÉVISION PAR SATELLITE - TPS	www.tps.fr
145, quai de Stalingrad 92137 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX - FRANCE	TPS CINÉMA TPS SPORT TPS FOOT TPS STAR TPS CINEFAZ TPS CINETOILE TPS JEUNESSE TPS MOTIVATION TPS TERMINAUX TPS INTERACTIF SENT	
3, rue Gaston et René Caudron 92448 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX - FRANCE	EUROSPORT EUROSALES EUROSPORT France	www.eurosport.com
120, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE - FRANCE	TF6 SÉRIE CLUB	www.tf6.fr www.serieclub.fr
Quai Péristyle - 56100 LORIENT - FRANCE	TV BREIZH	www.tvbreizh.fr
10, avenue George V - 75008 PARIS - FRANCE	FILM PAR FILM	
Chemin du Dévent - 8, Victoria House - 1024 ECUBLENS - SUISSE	VISIOWAVE	
Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 75015 PARIS - FRANCE	LES NOUVELLES ÉDITIONS TF1	
26, rue Danton - 92300 LEVALLOIS-PERRET - FRANCE	TÉLÉMA	
47, rue de la Chapelle - 75018 PARIS - FRANCE	QUAI SUD TÉLÉVISION	

Tableau de passage

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : RÈGLEMENT COB 98-01

CHAPITRE I : Responsables du prospectus et responsables du contrôle des comptes

Pages

1.1	Noms et fonctions des responsables du document	rapport financier : 66
1.2	Attestation des responsables et honoraires des CACs	rapport financier : 66
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	rapport financier : 3, 25-27, 66
1.4	Politique d'information	rapport financier : 66

CHAPITRE II : Emission / Admission aux négociations sur un marché réglementé d'instruments financiers représentatif du capital

2.1	Admission de valeurs mobilières à la cote officielle	rapport d'activité : 28-29, rapport financier : 19-20, 62-64
2.2	Emission d'instruments financiers	Sans objet.
2.3	Renseignements généraux	rapport d'activité : 28-29, rapport financier : 19-20, 62-64
2.4	Places de cotation	rapport financier : 28-29
2.5	Tribunaux compétents en cas de litige	Sans objet.

CHAPITRE III : Renseignements concernant l'émetteur et son capital

3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	rapport financier : 62-64
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	rapport d'activité : 28-29 ; rapport financier : 62-64
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	rapport d'activité : rabat, rapport financier : 19-20, 62-64
3.4	Marché des instruments financiers de l'émetteur	rapport d'activité : 28-29, rapport financier : 19-21
3.5	Dividendes	rapport d'activité : 28-29, rapport financier 19-23

CHAPITRE IV : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur

4.1	Présentation de la société et du Groupe	rapport d'activité, rapport financier : 5-23, 39-41, 52-53, 62-65
4.2	Dépendances de l'émetteur	Sans objet.
4.3	Effectifs	rapport financier : 11-16, 23, 43, 54
4.4	Politique d'investissement	rapport d'activité : 2, 3, rapport financier : 5-11, 31, 40, 47, 50-56
4.5	Données Groupe	rapport d'activité : rabat, rapport financier : 5-43, 67
4.6	Risques de l'émetteur	rapport financier : 16-18, 36, 38, 42-43, 49-50, 54

CHAPITRE V : Patrimoine - Situation financière - Résultats

5.1	Comptes de l'émetteur	rapport financier : 5-57
5.2	Sociétés hors du périmètre de consolidation	rapport financier : 32, 33, 55, 56
5.3	Sociétés dans le périmètre de consolidation	rapport financier : 5-57
5.4	Principes de consolidation	rapport financier : 32, 33

CHAPITRE VI : Organes d'administration, de direction et de surveillance

6.1	Composition et fonctionnement	rapport d'activité : 4-5, rapport financier : 2-4
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	rapport financier : 21, 22, 43, 54
6.3	Schéma d'intéressement du personnel	rapport financier : 13, 21-23, 43, 52, 54

CHAPITRE VII : Perspectives d'avenir

7.1	Evolution récente	rapport financier : 10-11, 16-19, 43, 56
7.2	Perspectives d'avenir	rapport financier : 10-11, 16-19, 43, 56, 66



Télévision Française 1

Société Anonyme au capital de 42 810 116 €
RCS Nanterre B 326 300 159

TF1
1, quai du Point du Jour
92656 Boulogne Cedex / France
Tél. : (33) 1 41 41 12 34
e-mail: comfi@tf1.fr
Internet: <http://www.tf1.fr>